La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
mercredi 26 novembre 1997
114e année No 38
92 pages, 6 cahiers

60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES - DE - LA - MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,65 $ U.S.

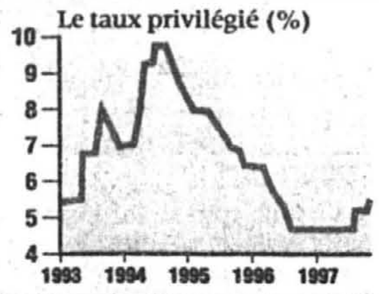
ALLIANCES

Total de 29 pts de diamants
289$
1739 modèles d'alliances et jonc anniversaire
BIJOUTERIE le roy
7139, rue ST-HUBERT
(coin rue Jean-Talon) 277-3127
2564714

Cyberpresse
Êtes-vous un vrai journaliste?
page B6



Mode
Marie-Maxime et Jonathan: un an plus tard
page C1



Économie
Les taux grimpent d'un quart de point
page D1



Spectacles
Barbara: une grande voix de la chanson française s'éteint
page E1

Qui en veut à BioChem ?

Quatre des six colis piégés déposés à Montréal et Laval ont explosé

MARCEL LAROCHE

Qui et surtout pourquoi a-t-on déposé six engins explosifs aux deux principales places d'affaires de la compagnie BioChem Pharma, à Laval et à Montréal?

La question était sur toutes les lèvres à la suite de la découverte de toutes ces bombes, dont quatre ont explosé en un peu plus d'une heure, hier matin, endommageant légèrement les deux édifices de cette entreprise spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation de produits pharmaceutiques.

La série de bombes de faible puissance, constituées d'environ un kilo de dynamite ou de plastic chacune, selon les premières évaluations de la police, n'ont heureusement fait aucun blessé.

Un appel anonyme annonçant la présence d'une bombe au siège social de la compagnie, au 275, Armand-Frappier, à Laval, a mis tout le monde sur les dents, à 9 h 52.

Sitôt informés, les policiers de Laval se sont amenés sur place et ont entrepris des fouilles. Ils ont rapidement aperçu de mystérieux sacs en plastique vert abandonnés à l'arrière des laboratoires.

Voir **QUI** *en A2*

■ **Autres textes, pages A3 et A4**





PHOTOS PC et ARMAND TROTTIER, *La Presse*

Un policier (à gauche) examinait des fragments projetés sur la neige par l'explosion d'une bombe qui a arraché la porte d'un garage de BioChem Pharma, hier matin dans la rue Hamon, à Montréal. Non loin, des employés (ci-haut) expliquaient aux policiers ce qu'ils savaient des deux colis piégés qui ont explosé. Quatre autres, dont deux ont explosé, ont été déposés devant les locaux lavallois de la compagnie pharmaceutique. Personne n'a été blessé.

Québec avalisera le « budget illégal »

GILLES GAUTHIER

L'administration Bourque a rendu public hier un budget préélectoral qui ne comporte peut-être pas de hausse de taxes, mais qui sera déficitaire, conditionnel et illégal aussi longtemps que le gouvernement Bouchard n'aura pas éliminé ces hypothèques.

Déficitaire parce qu'il contient un « trou » de 125 millions. Conditionnel parce qu'il suppose que Québec aidera éventuellement Montréal à combler entièrement ce déficit. Illégal parce qu'il faudra que le gouvernement légifère pour autoriser rétroactivement Montréal à déposer un budget déficitaire et conditionnel.

Des 125 millions, 72 millions pourront être récupérés par un allégement de 6 % de la masse salariale des employés de la Ville (42 millions) et de la CUM (30 millions).

Les autres 53 millions devront provenir de rationalisations et de mises en commun de services avec d'autres municipalités et organismes. Le gouvernement Bouchard, qui complétera lui aussi la quatrième année de son mandat l'an prochain, a tout au plus promis d'envisager la possibilité de venir en aide à Montréal si cette somme ne peut être trouvée au cours de l'exercice 1998.

Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a annoncé hier qu'un projet de loi sera déposé, probablement vendredi, pour permettre à la Ville de présenter son budget en prenant pour acquises d'éventuelles baisses de dépenses, hausses de revenus ou les deux.

Quoi qu'il advienne, Pierre Bourque a juré hier qu'il n'y aura pas de hausse de taxes en 1998. « C'est un beau cadeau de Noël du maire aux Montréalais », a-t-il déclaré.

Assumant que toutes les conditions seront remplies, l'administration a déposé un budget qui se traduit par un gel global des dépenses (à 1,828 milliard) par rapport à 1997.

Vision Montréal ne réalisera pas entièrement sa promesse électorale de 1994 d'abolir la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. « Nous l'avons éliminée à 80 %, ce qui est une bonne moyenne pour un politicien », a affirmé le maire.

Voir **QUÉBEC** *en A2*

■ **Autres textes, pages A6 et A7**

Bouchard ordonne une enquête

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La tempête dans laquelle se débat le cabinet du premier ministre Bouchard aurait été déclenchée par un simple numéro de téléphone.

Le ministère du Revenu n'arrivant pas à joindre le député Ghislain Lebel, on aurait eu recours aux services d'un adjoint de Lucien Bouchard. Un geste « bizarre », convient le premier ministre, qui a mandaté la Commission d'accès à l'information pour faire la lumière sur cette affaire.

À la première heure, hier, M. Bouchard a tenu à se dissocier de « l'incident isolé » mettant en cause celui qui était à l'époque son chef de cabinet adjoint, Charles Chevrette. « J'ai pleine conscience que mes fonctions de premier ministre me font un devoir de protéger les renseignements confidentiels dont le gouvernement a la garde et j'ai respecté ces obligations. Je n'ai jamais usé de mes fonctions pour demander ou suggérer à quelqu'un d'utiliser des renseignements de Revenu Québec. »

Voir **BOUCHARD** *en A22*

Annabelle primé

Marie Laberge a reçu hier le Prix du grand public décerné par *La Presse* et le Salon du livre de Montréal pour son roman *Annabelle*. Cet hommage à l'écrivain et dramaturge a clos le 20e Salon, où 122 000 visiteurs ont défilé, 2000 de plus que l'an dernier. Pour ce 20e anniversaire, l'événement a été marqué par une grande agitation dans les milieux de l'édition et de la distribution. Une hausse de 15 millions des subventions fédérales, vendredi dernier, a soulagé plusieurs éditeurs.

Nos informations, page E2

L'APEC réitère sa foi absolue dans l'économie de marché

RUDY LE COURS
envoyé spécial, VANCOUVER

Les pays asiatiques aux prises avec une grave crise de leurs marchés financiers et monétaires devront vivre toutes les rigueurs de l'économie de marché après avoir été enivrés par une forte croissance ininterrompue pendant plusieurs années, marquée par de graves mouvements spéculatifs.

Dans leur déclaration finale, les leaders des 18 membres de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) affirment que la voie la plus rapide et la plus sûre pour surmonter la crise actuelle consiste à poursuivre la libéralisation des économies et à contrecarrer les réflexes protectionnistes qui n'aboutiraient qu'à alimenter la méfiance des marchés et à faire fuir les investissements étrangers.

Conscients que l'ampleur de la crise commande des mesures exceptionnelles ainsi qu'une action à la fois rapide et concertée, les leaders souscrivent unanimement au cadre de travail convenu la semaine dernière à Manille par leurs sous-ministres des Finances et demandent que tout soit fait pour en favoriser l'application immédiate.

Ce cadre consiste à confirmer le rôle de leader du Fonds monétaire international (FMI) en cas de crise, à renforcer la surveillance régionale, à favoriser la coopération économique et technique pour améliorer les systèmes financiers

Voir **L'APEC** *en A2*

766 JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	D2	Bridge	D23	Feuilleton	D22
- index	D16	Arts et spectacles		Carrières	D8 et D9	Horoscope	D17
- immobilier	D16 à D18		E1 à E7	Décès	E9	Informatique	B6
- marchandises	D18 et D19	- horaires-spectacles	E7	Économie	D1 à D15	Laval	A16
- emplois	D19 à D21	- télé-horaire	E2	Êtes-vous observateur?	D16	Loteries	A2 et A5
- automobile	D21 à D23	Bandes dessinées	D18			Monde	B4 et B5

Mots croisés	D21 et S10
Mot mystère	D22
Politique	B1, B4 à B8
Rive-Sud	A17
Tabloïd Sports	
- Philippe Cantin	S5

ÉDITORIAL
Montréal: présumée solvable
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO
Neige fondante
Max. 2, min. -7
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1



J'ai besoin de vacances!

		1 semaine à partir de
Turks & Caicos	Club Med	1 709 $
Aruba	Bushri Beach Resort	2 019 $
Barbade	Hilton	1 489 $
Jamaïque	Hedonism II	2 049 $

		1 semaine à partir de
Sainte-Lucie	Wyndham Morgan Bay	2 069 $
Saint-Martin	Anse Margot	2 429 $
Nassau	Breezes Bahamas	2 069 $
CROISIÈRE Canal de Panama 14 nuits sur Cunard "Le Vistafjord"	à partir de	6 410 $ p.p.

Vos vacances... notre raison d'être !
multi-voyages
8403, rue St-Denis, Montréal
858-6260
25/3/1998 Permis du Québec

Suites de la une

Qui en veut à BioChem?

QUI / *Suite de la page A1*

Après avoir ordonné l'évacuation des quelque 200 employés, ils ont fait appel aux experts en explosifs de la SQ. Les policiers avaient commencé à sortir leur équipement pour neutraliser les colis suspects quand un colis piégé a explosé presque au même moment, à 10 h 20, à l'extérieur de l'entrée principale des bureaux de la division « diagnostic » de BioChem Pharma, au 10 900, rue Hamon, dans le quartier Ahuntsic, à deux pas du cégep Bois-de-Boulogne.

Les quelque 45 employés au travail au moment de la déflagration ont pu quitter sans problème l'immeuble avant l'arrivée des pompiers. Ces derniers venaient à peine de dresser un périmètre de sécurité sur les lieux de l'explosion, quand une deuxième déflagration a retenti, à 10 h 45, à l'arrière de l'édifice dont plusieurs fenêtres ont volé en éclats.

Par mesure de sécurité, on a procédé à l'évacuation de tous les employés des commerces avoisinants, soit près de 300, pendant que l'édifice de BioChem était passé au peigne fin par les spécialistes en explosifs de la police de la CUM.

Les fouilles allaient bon train à Montréal, lorsque deux autres explosions ont eu lieu, à 11 h 15 et 11 h 35, à Laval, à quelques mètres seulement des policiers de la SQ qui se trouvaient à l'arrière du siège social de BioChem. Malgré leur faible puissance, les deux engins ont endommagé le revêtement extérieur et les fondations de l'immeuble où travaillent quelque 200 personnes, dont une centaine de chercheurs.

Les techniciens en explosifs, aidés dans leur travail par trois maîtres de chiens spécialement dressés, ont eu le temps de localiser et neutraliser deux autres colis piégés, vers 12 h 20, toujours à l'arrière de l'édifice.

Voyant que le fabricant de produits pharmaceutiques était sans conteste la cible de cette série d'attentats à l'explosif, la police a ordonné l'évacuation des quelque 100 employés de la filiale de BioChem Pharma de Sainte-Foy, en banlieue de Québec.

« On sentait que les employés étaient nerveux et qu'ils n'étaient pas à l'aise. On a donc pris la décision de leur donner congé », a déclaré hier Raynald Brasseur, directeur des opérations de BioChem Vaccins. Aucun colis piégé n'a été trouvé à cet endroit.

Jusqu'à présent, tout indique que les responsables de cette série d'attentats à l'explosif visaient uniquement les installations de la compagnie de produits pharmaceutiques à Laval et Montréal.

En l'absence du docteur Francesco Bellini, président de BioChem Pharma, qui a quitté le siège social sans s'adresser aux journalistes, c'est le docteur Germain Dionne, cofondateur et vice-président à la recherche et au développement, qui s'est fait le porte-parole de l'entreprise.

« Je n'ai aucune idée de ce qui s'est passé. Tout ce qui compte pour l'instant, c'est qu'il n'y a pas eu de blessé parmi les employés et j'espère que l'enquête policière en cours apportera la lumière », a dit docteur Dionne.

Tout en rappelant que l'édifice visé à Laval est un laboratoire de recherche sur les maladies graves, dont le sida et le cancer, M. Dionne a dit ne pas comprendre le mobile d'un tel geste, aucun conflit, aucune menace, aucune mise à pied n'étant survenus dans cette compagnie en pleine expansion.

Du côté policier, on s'interroge également sur les raisons qui ont poussé des inconnus à utiliser des explosifs pour attaquer cette entreprise.

Plusieurs hypothèses, dont celle d'une vengeance d'un ex-employé, d'une guerre commerciale ou d'un geste commandé par un groupe d'individus opposés à la recherche, devront maintenant être minutieusement étudiées par les policiers de Laval, de la SQ et de la CUM qui, hier soir, nageaient toujours en plein mystère.

Québec avalisera le « budget illégal »

QUÉBEC / *Suite de la page A1*

La main-d'oeuvre diminuera l'an prochain de 384,1 personnes-années (de 11 699 à 11 314,9), ce qui, de dire le nouveau directeur général de la Ville, Gérard Divay, porte la baisse à 1248 personnes-années (9,9 %) depuis le changement d'administration en 1994.

Sous réserve de l'éventuelle diminution de 6 % des masses salariales, le budget indique qu'en cette année électorale, les dépenses augmenteront principalement dans les services des parcs, jardins et espaces verts, de la propreté, des travaux publics et baisseront dans les secteurs de l'habitation et de la voirie. Globalement, les services à la population demeureront les mêmes, a soutenu M. Divay.

On s'étonnera, compte tenu des antécédents et du discours du maire, que le nombre d'arbres qui seront plantés l'an prochain chutera de 40 % (de 5000 à 3000), alors que les plantations de fleurs baisseront de 625 000 à 450 000. Les projets du Montréal bleu et du canal de Lachine recevront par contre des crédits additionnels.

Les dépenses affectées à la rénovation résidentielle passent de 11,724 millions à 8,698 millions, une diminution de 25,8 %.

La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, a confirmé hier que les discussions avec certains syndicats, dont les cols bleus et blancs, au sujet de la baisse des coûts de main-d'oeuvre n'avaient donné jusqu'à maintenant aucun résultat.

M. Divay estime par ailleurs qu'« il ne reste pas de gras » dans l'appareil municipal et que la baisse de dépenses de 53 millions devra provenir essentiellement de mises en commun de services (fusions des sociétés de transport, de services de prévention des incendies, etc.) et de rationalisations. Il a déclaré que des résultats concrets devront être atteints dès 1998. « Il faut que ce soit réglé d'ici le début du printemps. »

La Ville prévoit dépenser l'an prochain 404,4 millions pour la sécurité publique (police, incendies, inspections), 340,2 millions pour le transport (STCUM, déneigement, voirie, éclairage), 337,4 millions pour les frais de financement (la dette s'élève à 2,54 milliards), 204,3 millions pour les loisirs et la culture, 172,8 millions pour l'hygiène du milieu (eau, égouts, déchets), 160,5 millions pour l'administration générale, etc. Pas moins de 72 % des revenus proviendront des taxes foncières (940,3 millions), d'affaires (218,4 millions) et d'eau et de services (157,1 millions).

L'« impasse » budgétaire de 125 millions provient principalement, selon M. Divay, de la facture de 47 millions envoyée par Québec à Montréal dans le cadre du délestage financier aux municipalités, d'autres décisions du gouvernement représentant environ 33 millions, d'une dépense de 14 millions imputable aux sociétés paramunicipales et d'une baisse de 16 millions dans le produit de la vente de certains éléments d'actif.

L'APEC réitère sa foi absolue dans l'économie de marché

L'APEC / *Suite de la page A1*

intérieurs et à apporter une aide financière au besoin pour compléter les ressources du FMI.

Les réserves actuelles du FMI sont de l'ordre de 345 milliards de dollars canadiens si on inclut le fonds spécial de 65 milliards créé par suite de la crise du peso mexicain en 1994-95 et de la résolution du G-7 à Halifax.

C'est d'ailleurs le président mexicain, Ernesto Zedillo, qui s'est fait l'avocat le plus énergique du FMI auprès des leaders asiatiques touchés, laissait entendre la délégation canadienne.

Les leaders d'Asie souhaitaient la création d'un fonds d'aide de l'APEC qui leur aurait évité de parader devant le FMI, un acte jugé humiliant par leurs sociétés respectives et qui implique des décisions politiques radicales certainement impopulaires et socialement explosives.

Ainsi, le nettoyage de leurs systèmes bancaires entraînera la faillite de plusieurs institutions. Le hic, c'est que leurs déposants n'ont pas jusqu'ici toutes les garanties dont ont pu jouir les clients des banques canadiennes d'Alberta qui ont fait faillite il y a quelques années.

Les programmes du FMI supposent aussi une forte hausse des taux d'intérêt, rendant le crédit quasi usuraire.

Les leaders de l'APEC indiquent dans leur déclaration que ces économies sauront néanmoins se relever: « Il ne fait aucun doute que les éléments de base de la croissance et des perspectives à long terme de la région demeurent exceptionnellement solides », y lit-on. À la différence du Mexique, les États présentement frappés ont des surplus budgétaires et commerciaux, de solides réserves et un taux d'épargne exceptionnellement élevé.

Lorsqu'en conférence de presse, on a suggéré au premier ministre Jean Chrétien, hôte du Sommet, qu'il manquait peut-être de compassion, il a rappelé que le Canada venait de traverser une grave crise de ses finances publiques, résolue après beaucoup de sacrifices. « Je crois dans l'efficacité du marché, a-t-il affirmé. D'autres pas. À l'APEC, nous croyons que la croissance économique et la libéralisation vont aider les gens. »

Les leaders ont aussi souligné qu'ils attendaient « avec intérêt les conclusions de l'étude du FMI sur le rôle des participants au marché dans les crises récentes ».

Il s'agit là d'une faveur accordée au premier ministre de Malaisie, Mahathit bin Mohamad, qui se fait l'apôtre contre vents et marées d'un mécanisme de contrôle des mouvements de capitaux.

Les leaders ont aussi salué l'accord sur la libéralisation volontaire sectorielle accélérée conclu ce week-end par leurs ministres du commerce dans neuf champs d'activité.

Cela suffira-t-il à rassurer des marchés financiers désordonnés, en attente de signaux apaisants? « Je leur donne un B (75-80 sur 100), évalue John McCallum, économiste en chef à la Banque Royale. Ils ont fait de bons choix en adoptant la déclaration de Manille, en réaffirmant le rôle directeur du FMI et en indiquant qu'il n'y aura pas de fonds d'aide parallèle. Cependant, ils n'ont pas indiqué si les grands pays vont donner des fonds additionnels au FMI, si besoin est. De plus, les pays comme le Japon ou la Corée du Sud ne se sont pas engagés à prendre les mesures nécessaires pour nettoyer leurs systèmes financiers. »

Le drame, c'est que plus ils mettront du temps à nettoyer leur cour, plus longue et plus dure seront leur crise et leur convalescence.

D'ici là, les représentants des économies membres se réuniront à plusieurs reprises en sous-comités avant le prochain Sommet des leaders, à Kuala Lumpur, en Malaisie, en novembre prochain. Ils y seront 21 au lieu de 18, les candidatures du Pérou, du Vietnam et de la Russie (premier pays de l'Europe membre) ayant été acceptées.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TélePlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00483 **Code du jour 48-3**

Mercredi, 26 novembre 1997

LOTERIES

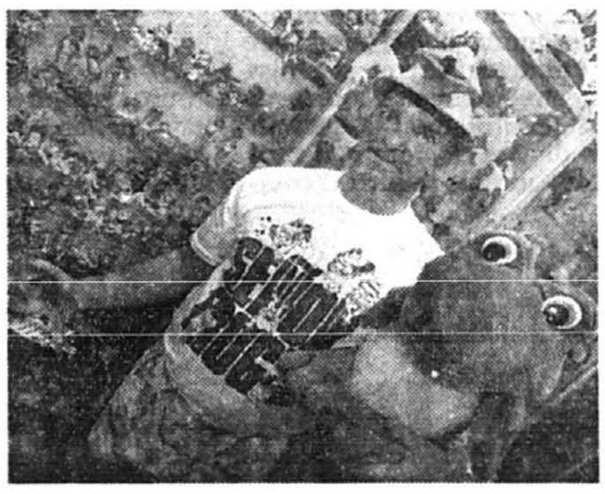
La quotidienne
à trois chiffres : **614**
à quatre chiffres : **7209**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à midi et de 13 h à 17 h 30;
■ à Laval: Saint-Vincent-de-Paul, pénitencier, collège du personnel, 5500, boul. Lévesque, de 9 h à 16 h 30. Objectif: 230 donneurs;
■ à Sainte-Anne-des-Plaines: pénitencier, gymnase, 244, montée Gagnon, de 9 h à 16 h. Objectif: 250 donneurs;
■ à Beloeil: salle des Chevaliers de Colomb, 250, rue Hubert, de 14 h 30 à 17 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 30. Objectif: 175 donneurs;
■ à Saint-Luc: hôtel de ville, salle du conseil, 347, boul. Saint-Luc, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h à 20 h 30. Objectif: 200 donneurs.

27 730 586 $
Merci!
Objectif 29,5 millions
Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 tél.: (514) 288-1261
JE DONNE, JE CHANGE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Passion collection

■ Vous êtes curieux et aimez tout ramasser? Vous avez une mémoire phénoménale et cherchez une activité captivante? Alors, la collection vous est tout indiquée! Demain, dans le cahier Sortir, notre collaboratrice Sophie Allard vous propose de découvrir plusieurs facettes de ce passe-temps coloré: associations, expositions et sorties. Une bonne occasion de partager cette passion qui anime tant de Québécois. Lorsque grenouilles, cigares, jouets, timbres... sont objets de culte!

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

En faisant avaliser son budget par Québec, croyez-vous que Montréal est sous sa tutelle?

Croyez-vous inutile le débat sur la coloration de la margarine?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 83 %
Non: 17 %



GRÈVE DES POSTES ?

Nous tenons à vous rappeler que PostNet est prêt à prendre la relève pour toutes les livraisons locales ou internationales advenant la grève des Postes.

Peu importe le genre de colis, nous choisirons pour vous, la meilleure solution.

Pour nous rejoindre... 1 seul numéro 1 888 6 POSTNET

Nous sommes des agents autorisés de UPS, CANPAR, FEDEX, DHL, MIDLAND

De plus, nous vous offrons le service d'emballage ainsi que 35 autres produits et services.

POSTNET CENTRES D'AFFAIRES ET DE COMMUNICATIONS

FRANCHISES DISPONIBLES
(514) 683-4000 1 800 960-POST

2545474

Dollard-des-Ormeaux 3383, boul. des Sources Tél.: (514) 685-7678
Vimont, Laval 2159, boul. des Laurentides Tél.: (514) 967-7678
Rosemère 277, boul. Labelle Tél.: (514) 971-1211
St-Lambert 2001, Victoria, loc.109 Tél.: (514) 465-1012
Boucherville 1170, rue Volta Tél.: (514) 449-7199
Beloeil 526, Sir Wilfrid Laurier Tél.: (514) 446-8086
Gatineau 25, ch. de la Savane Tél.: (819) 568-5188
Sainte-Foy 2600, boul. Laurier, loc. 128 Tél.: (418) 657-2483
Charlesbourg 6255, Henri-Bourassa Tél.: (418) 627-1793

La Presse

Le mot du jour

station

■ Ce mot désigne un « point d'arrêt d'une ligne de transport ».

— *Une station d'autobus.*

Certaines stations sont dotées d'une *gare*.

Le « point d'arrêt extrême d'une ligne de transport » est un *terminus* ou une *station terminus*.

Paul Roux

Consternation chez les groupes d'aide aux sidéens

MARIE-CLAUDE GIRARD

Surpris et perplexes, les représentants des groupes luttant contre le sida s'interrogent sur les motifs des attentats à la bombe perpétré hier chez BioChem Pharma, la compagnie ayant mis au point le 3TC utilisé avec un certain succès dans le traitement combiné contre le virus du sida.

« Je trouve cela assez épeurant. Il est étrange et bizarre qu'on s'attaque directement à une entreprise qui a fait autant de bien aux sidéens », commente Christian Laforce, directeur général de CPAVIH, le Comité des personnes atteintes du VIH. Quant le 3TC est arrivé sur le marché, en 1995, il a provoqué une nouvelle vague d'espoir, ajoute-t-il. Le comité, qui compte 1250 membres à travers le Québec, a de bons contacts avec la compagnie, avec laquelle il organise des plans d'information sur les traitements.

« On est extrêmement surpris. On ne voit pas qui aurait intérêt à faire un geste aussi inconsidéré et stupide. Mais il nous a semblé que cela devait être l'oeuvre d'un individu plutôt que d'un groupe, peut être de quelqu'un qui a une dent contre la compagnie », note de son côté Michel Morin, responsable des communications pour la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida.

Depuis 1990, BioChem est associée à la société britannique Glaxo Wellcome pour le développement et la commercialisation du 3TC à travers le monde.

Au cours des derniers mois, un médicament expérimental contre le sida mis au point par cette compagnie a provoqué des remous aux États-Unis. Le groupe militant Act-Up a organisé une campagne de boycott de deux produits de Glaxo Wellcome pour protester contre le retard dans la commercialisation de l'abacavir, une substance qui suscite de l'espoir chez ceux qui n'obtiennent pas de bons résultats avec les traitements actuels.

La campagne avait aussi pour but de dénoncer le faible nombre de patients pouvant bénéficier gratuitement du médicament expérimental. Lorsqu'un traitement n'est pas homologué, il arrive que les compagnies pharmaceutiques en donnent une certaine quantité à des malades dans une perspective humanitaire.

Toutefois, M. Laforce imagine mal que des militants de défenses des sidéens utilisent des moyens aussi radicaux que les attentats à la bombe. Même écho chez Jean-Pierre Bélisle, un Montréalais qui a pris part à un groupe de pression créé spontanément lors de la Conférence sur le sida de Vancouver, en 1996, pour faire contrepoids au plus militant Act-Up.

Une nouvelle formule AZT-3TC

Par ailleurs, BioChem Pharma est en attente d'homologation pour un nouveau traitement anti-sida, le Combivir, qui est en fait une combinaison d'AZT et de 3TC. Acceptée à la fin de l'été aux États-Unis, la formule aura l'avantage de réduire la quantité de comprimés quotidiens (actuellement de 15 à 20 par jour) et ainsi diminuer les risques que le patient ne suive pas à la lettre la prescription. Car il suffit de sauter une dose pour que le virus résiste plus rapidement au médicament, explique Nathalie Foucault, infirmière au service Info-traitement.

Bristol-Myers, le principal concurrent du tandem Glaxo Wellcome / Biochem dans la lutte contre le sida, a mis au point le D4T, lequel est de plus en plus privilégié par les médecins au détriment de l'AZT, indique le directeur général de CPAVIH.

Quant à l'AZT, il est utilisé depuis la fin des années 80. Mais il semble qu'il perde de son efficacité à long terme. « Le 3TC permet à un vieux médicament, l'AZT, de continuer à fonctionner. Cela aide énormément de gens », dit Michel Morin, de la Coalition des organismes de lutte contre le sida.

Alors que le 3TC était encore tout nouveau et que l'assurance-médicament était mise en place, quelques sidéens ont eu de la difficulté à obtenir les médicaments, faute d'argent. Le plan universel a l'avantage d'offrir à tous des médicaments très coûteux, explique Christian Laforce, directeur général de CPAVIH. Aussi ne croit-il pas que les sidéens aient aujourd'hui beaucoup du mal à se procurer leur 'cocktail de médicaments. Des mesures d'aide et de dépannage ont été mises en place, souligne-t-il. Toutefois, les traitements contre le VIH ne sont plus complètement gratuits, comme c'était le cas autrefois dans les hôpitaux.

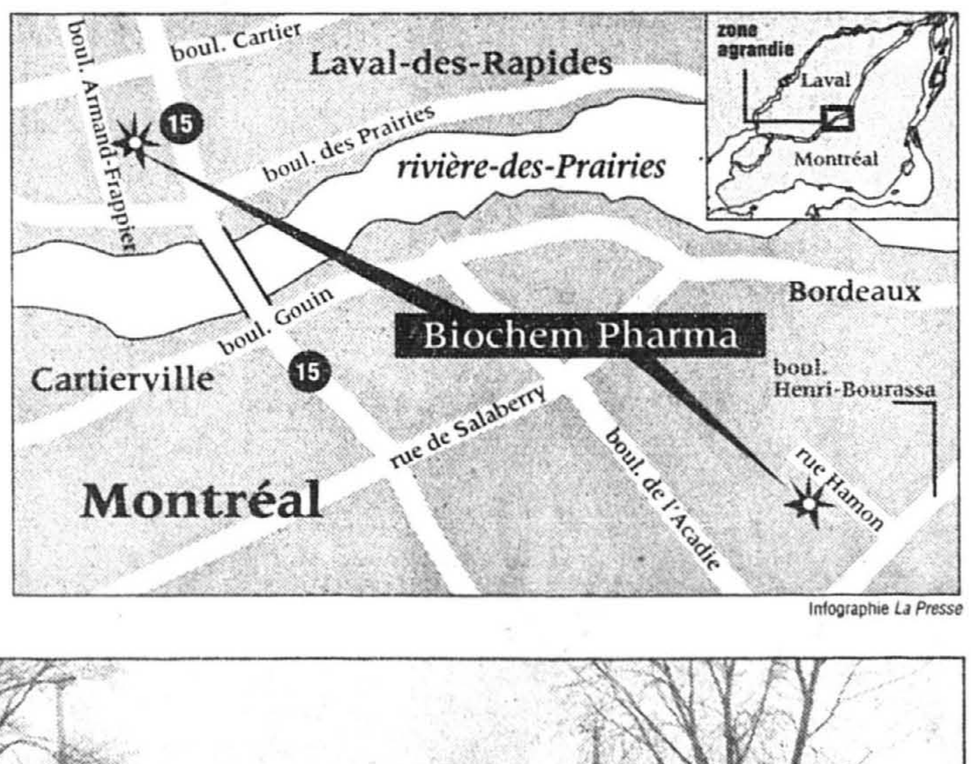
À lui seul, le 3TC coûte environ 350 $ par mois, comme le D4T. La trithérapie, comprenant habituellement deux anti-viraux et un inhibiteur de protéase, coûte de 1000 à 1300 $ par mois. S'ajoutent parfois au cocktail des médicaments contre les infections opportunistes et des médicaments pour soulager les effets secondaires des premiers médicaments.



PHOTOS ARMAND TROTTIER, *La Presse*

L'explosion de deux colis suspects abandonnés près de l'immeuble de BioChem, à Montréal, a nécessité l'évacuation de plusieurs commerces avoisinants, forçant tous les employés du Dépôt dentaire Patterson à quitter leur travail pendant quelques heures.

Deux bombes ont tout d'abord explosé hier matin à l'extérieur de l'édifice abritant la division « diagnostic » de la firme BioChem Pharma, rue Hamon, dans le nord de Montréal, tandis que deux autres colis piégés ont sauté moins d'une heure plus tard, à l'arrière du siège social de l'entreprise de produits pharmaceutiques, sur le boulevard Armand-Frappier, à Laval.



Infographie *La Presse*



Trois appels à la bombe

Trois appels à la bombe provenant de la même cabine téléphonique ont été logés au centre d'appels 911 de la CUM hier soir, vers 19 h 15. L'individu a signalé avoir posé des bombes au complexe Desjardins et au Centre Pierre-Péladeau de l'UQAM, sans rien ajouter.

La police a alerté les agents de sécurité des deux endroits, leur demandant de procéder à une vérification. Aucune évacuation n'a eu lieu.

Pendant ce temps, un homme intercepté près de la cabine d'où provenaient les appels, au 235, de Maisonneuve Est, a été interrogé puis relâché. Lorsque des attentats à la bombe sont commis durant une journée, comme hier chez BioChem Pharma, les policiers s'attendent à recevoir de tels appels.

Un phénomène similaire s'est produit lundi soir alors qu'au moins deux appels à la bombe ont été signalés, au centre Eaton et au 1400, rue des Pins Ouest, la résidence de l'ex-premier ministre Pierre Elliott Trudeau. Dans ce dernier cas, l'individu disait que l'endroit était un repaire des Rock Machines !

Ces cadeaux
QUI TOMBENT BIEN



Chandail en coton ouaté, 79,95



Pour les fêtes la collection Tommy Girl déborde d'idées-cadeaux et les filles en sont folles!

Pull en tricot de coton, 197,95



T-shirt, 29,50

AILES
LES AILES DE LA MODE
Le plaisir tel qu'Ailes
MAIL CHAMPLAIN • CARREFOUR LAVAL • PLACE STE-FOY
257484



CESSEZ DE VOUS GRATTER LA TÊTE.
OFFREZ UNE PUCE!
La puce-à-porter des Ailes, un certificat-cadeau brillant offert en valeurs de 10 $ à 500 $.

BioChem Pharma touchée en bourse

MARTIN VALLIÈRES

L'explosion de colis piégés aux portes de BioChem Pharma en fin d'avant-midi hier à Laval et à Montréal a eu des répercussions sur les transactions de ses actions sur les parquets boursiers des deux côtés de la frontière.

BioChem Pharma est en effet l'un des titres les plus suivis et les plus négociés dans le secteur du bio-pharmaceutique au Canada, aux Bourses de Montréal et de Toronto.

L'entreprise est aussi un titre en vue de ce secteur aux États-Unis grâce à son inscription à la bourse Nasdaq, le creuset financier des nouvelles technologies.

La bourse Nasdaq a d'ailleurs interrompu les transactions sur BioChem Pharma à 12 h 45, dix minutes après les bourses de Toronto et de Montréal. La première alerte avait été sonnée chez BioChem Pharma peu avant 11 h.

À la reprise des transactions en bourse vers 15 h, alors que les dommages s'annonçaient mineurs chez BioChem Pharma, le cours des actions à la bourse de Montréal a reculé de 1,75 $, autour de 35 $. Il s'est redressé un peu par la suite pour clôturer en baisse de 95 cents, ou 2,3 %, alors que l'indice de marché a reculé de 1,3 %. Le volume des transactions est demeuré somme toute modeste, autour de 211 000 actions négociées.

Sur la bourse Nasdaq aux États-Unis, le titre de BioChem Pharma a été négocié en volume plus élevé de 794 000 actions. Le cours de fermeture de 25,37 $US était en recul de 32 cents US, ou 1,2 %, alors que l'indice de marché a progressé d'un mince 0,12 %.

Au dernier compte, Biochem Pharma avait une capitalisation boursière de 3,7 milliards, selon un récent rapport de Valeurs mobilières RBC Dominion. Ses actions s'échangent ces temps-ci à un multiple de 45 fois le bénéfice par action, ce qui est deux fois plus élevé que la moyenne du marché.

De nombreux Québécois sont actionnaires de Biochem Pharma, directement ou par l'entremise de fonds d'investissement.

À lui seul, le Fonds de solidarité FTQ détient cinq millions d'actions de Biochem Pharma, ou 4,6 % de son capital-actions.

À 35 $ par action, ce placement vaut environ 175 millions, 22 fois plus que l'investissement initial de 7,9 millions du Fonds en 1989 ! Le recul de 2,3 % de BioChem Pharma sur les bourses canadiennes, hier, signifie une perte de valeur de quatre millions pour le Fonds de solidarité, s'il vendait à ce nouveau prix.

Le principal actionnaire de BioChem Pharma est toutefois le géant pharmaceutique Glaxo de Grande-Bretagne, qui détient un bloc de de 15 % des actions.

Cette participation résulte d'un partenariat de commercialisation du fameux médicament anti-sida 3TC, dont on prévoit des ventes mondiales de l'ordre de 900 millions de dollars CAN cette année.

Biochem Pharma

Résultats financiers

	9 premiers mois	
(en M$)	**1997**	1996
Ventes:	**206,0**	168,6
Frais d'exploitation:	**136,3**	133,4
Bénéfice d'exploitation:	**69,7**	35,3
Bénéfice net:	**54,7**	13,5

Profil d'entreprise

Secteur d'activités:
- produits thérapeutiques (3TC)
- produits diagnostiques
- vaccins

Siège social: Laval

Effectif: quelques 1000 employés

Bourses: actions transigées aux bourses de Montréal, Toronto et Nasdaq.

Source: Biochem Pharma (PC)

Un essor remarquable avec la vente du 3TC

MARIE-CLAUDE GIRARD

Depuis la commercialisation de son médicament contre le virus du sida, en 1995, BioChem Pharma a connu un essor remarquable, atteignant l'an dernier un chiffre d'affaires de 233,6 millions.

Fondée en 1986 par le biochimiste Pierre Belleau, de l'université McGill, et les docteurs Francesco Bellini et Gervais Dionne, de l'Institut Armand-Frappier, BioChem Pharma emploie aujourd'hui plus de 1000 personnes à travers le monde, dont 400 au Québec.



Francesco Bellini, président.

Tout en poursuivant la mise au point de médicaments contre le sida, le cancer, la douleur, l'hépatite B et les thromboses, l'entreprise de Laval travaille aussi sur les vaccins et les produits diagnostiques, par l'entremise des filiales IAF BioVac et BioChem ImmunoSystèmes. Un nouveau médicament contre l'hépatite B chronique, mis au point par les chercheurs de BioChem, fait l'objet d'essais cliniques à travers le monde.

La société possède une vingtaine d'autres filiales dans 11 autres pays, en Europe et en Asie. De plus, la société a acheté en 1991 plus du tiers des parts de Vaccins Nord-américains, une compagnie cotée en bourse.

Après avoir affiché des pertes pendant quelques années, la compagnie a fait l'année dernière un bénéfice net de 33,4 millions. Les ventes mondiales de 3TC atteignaient alors 429,3 millions.

L'entreprise lavalloise a signé plusieurs ententes avec d'autres compagnies pharmaceutiques et des universités. En plus de ses ententes avec Glaxo Wellcome, qui commercialise et développe le 3TC à travers le monde, elle collabore avec Astra AB, Warner-Lambert et Oncogène Science pour le développement et la commercialisation de différents médicaments. Le premier produit vendu par l'entreprise fut une trousse de dépistage du sida.

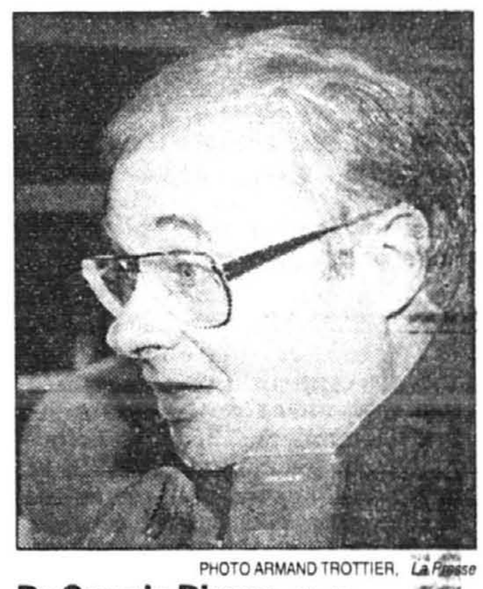
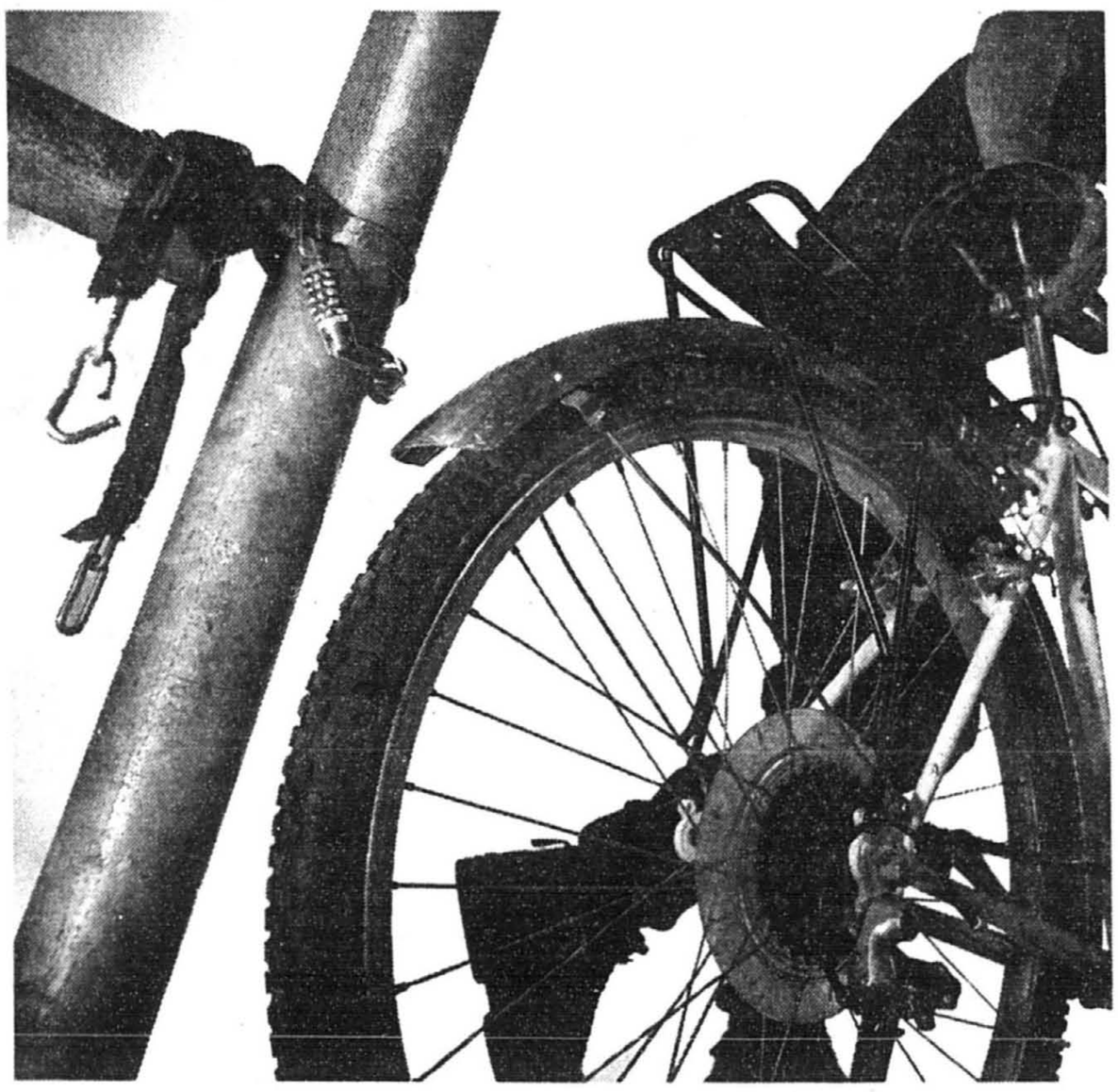


PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse*

Dr Gervais Dionne, v.-p.

Nouveau vélo volé?



Pas de quoi perdre les pédales.

Votre Carte-client de la Banque Royale protège maintenant vos achats contre le bris, la perte ou le vol. Et c'est gratuit!

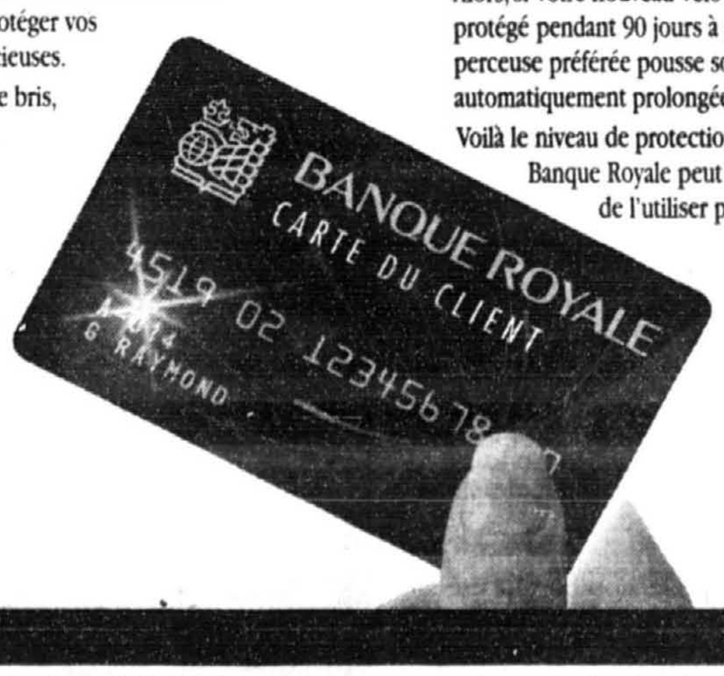
Votre Carte-client de la Banque Royale est déjà *le* moyen de vous procurer à peu près tout ce dont vous avez besoin et elle est désormais la seule carte de débit à protéger vos achats avec deux assurances fort précieuses.

- ***Elle protège vos achats***[1] contre le bris, la perte ou le vol pendant 90 jours.
- ***Elle prolonge votre garantie***[1] jusqu'à concurrence d'une année supplémentaire.

Mieux encore, cette couverture est automatique. Et gratuite.

Alors, si votre nouveau vélo prend la clé des champs, vous êtes protégé pendant 90 jours à partir de la date d'achat. Et si votre perceuse préférée pousse son dernier soupir, votre garantie est automatiquement prolongée jusqu'à concurrence d'un an.

Voilà le niveau de protection que seule la Carte-client de la Banque Royale peut vous offrir... et une autre bonne raison de l'utiliser pour régler à peu près tous vos achats.



Interac* PAIEMENT DIRECT

Glissez et gagnez
Du 15 nov. au 27 déc. 1997
1 000 $ en prix
Détails au 1 888 658-5553

2568151

Glissez et gagnez

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada. * Banque Royale du Canada, usager autorisé de ces marques. [1] Couverture fournie par La Royale du Canada, Compagnie d'Assurance. Les primes sont payées par la Banque Royale du Canada.

À Sainte-Foy, on a aussi évacué

Presse Canadienne
QUÉBEC

Les quelque 100 employés de la filiale Biochem Pharma de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, ont obtenu congé, hier après-midi, à la suite des événements qui sont survenus à Montréal.

« On sentait que les employés étaient nerveux, qu'ils n'étaient pas à l'aise. On a donc pris la décision de retourner les gens chez eux », a expliqué M. Raynald Brasseur, directeur des opérations de Biochem Vaccins.

Avant de demander aux employés de ne pas se présenter au travail après le dîner, M. Brasseur les a réunis dans une salle pour les informer de la situation.

M. Brasseur avait du mal à imaginer qui a voulu s'en prendre à la compagnie et encore moins pourquoi. « Ici, on n'a reçu aucun message, aucune menace. On n'a aucune raison de croire qu'il y a quoi que ce soit. »

Les policiers de Sainte-Foy ont proposé leurs services pour effectuer une surveillance des lieux, mais les responsables de la compagnie ont décliné l'offre. « Nous avons nos propres agents de sécurité et cet après-midi (hier), nous allons faire une tournée dans l'édifice pour nous assurer qu'il n'y a effectivement rien. »

La construction, au coût de 35 millions, du nouveau centre de production de Biochem Vaccins dans le parc technologique du Québec métropolitain a entraîné le transfert de Laval vers Sainte-Foy d'une soixantaine d'employés.

« La majorité des gens ont accepté de partir, a précisé Mme Michèle Roy, directrice des communications. Les autres ont été *relocalisés*. Le tout s'est effectué dans un bon climat. » Les premiers employés sont arrivés à Sainte-Foy en juillet dernier et les transferts devraient être terminés dans le courant des prochaines semaines.

La Fondation canadienne du Parkinson
Division du Québec
et
le Centre McGill d'études sur le vieillissement
vous invitent à une
CONFÉRENCE PUBLIQUE
le dimanche 30 novembre 1997
intitulée
«Quoi de neuf dans la maladie de Parkinson?»
Conférenciers :
Dr Michel Panisset
neurologue et directeur adjoint, recherche clinique, du Centre McGill d'études sur le vieillissement
Mme Hélène Gousse
inf., B. Sc., coordonnatrice des services à la clientèle, Fondation canadienne du Parkinson, Division du Québec
Endroit :
HÔTEL DELTA MONTRÉAL
450, rue Sherbrooke Ouest
métro McGill Collège
Heure :
de 14 h à 16 h
Entrée :
Libre (café et thé seront servis)
Commandité par :
Merck Frosst Canada Inc.
et
Hôtel Delta Montréal
Pour de plus amples renseignements, téléphonez, du lundi au vendredi, au :
(514) 766-2010

2572153

Dessine-moi un enfant



Nathalie PETROWSKI

Je ne connais pas Johanne Giguère. J'ignore ce qu'elle fait dans la vie. Je sais seulement qu'elle n'a pas eu 58 enfants. Elle n'en a eu qu'un seul. Il s'appelait Jean-François. Il est mort trop tôt l'été dernier, à l'âge de dix ans. Mort aux mains d'un système de santé débordé, inefficace et impuissant à soigner une banale appendicite qui, avec le temps, lui fut fatale.

Je ne connais pas Johanne Giguère, mais tous les soirs depuis une semaine je la vois au bulletin de nouvelles. Elle m'impressionne. Je voudrais avoir son courage.

Son courage et sa détermination.

Témoin principal de l'enquête publique sur la mort de son fils Jean-François, Johanne Giguère se présente chaque matin devant la coroner Anne-Marie David avec un aplomb déconcertant. Son visage est lisse. Pas une seule larme ne vient y creuser une rigole. Pas la moindre amertume ne se glisse dans les interstices de sa voix.

Devant les caméras, Johanne Giguère c'est mère Courage en personne ; une femme qui, tous les matins qu'un dieu distrait amène, lève son corps et le propulse sur le champ de bataille ; une femme qui, bien qu'elle ait perdu son fils, continue à vivre, à réfléchir, à respirer et parfois même à sourire. Une femme qui refuse de rendre les armes et qui chaque matin se redessine un enfant.

Il n'y a que lundi dernier que mère Courage a failli flancher. Le médecin qui avait examiné son fils venait de déclarer que deux jours avant sa mort, Jean-François avait l'air parfaitement normal et qu'il n'était pas en chaise roulante ni ravagé par la douleur comme l'affirmait sa mère.

C'était trop. Mère Courage a craqué. Elles est sortie en larmes de la cour mais c'est le visage sec et le ton rageur qu'elle a déclaré :

J'ai pas 58 enfants, je n'en ai qu'un et quand je dis qu'il était en chaise roulante, je sais de quoi je parle.

Je n'ai pas 58 enfants, je n'en ai qu'un.

Ne me demandez pas pourquoi, mais cette phrase ne cesse de me hanter.

J'y vois bien sûr une critique du système de santé. C'est la déshumanisation des soins de santé. La médecine bâclée et partisane du moindre effort. La médecine Mastercard, schlic, schlic, au suivant !

Mais c'est aussi les nombreux enfants que Johanne Giguère n'aura jamais. Ceux qui auraient pu la consoler de la perte de Jean-François.

Je n'ai pas 58 enfants, je n'en ai qu'un.

Plus je répète cette phrase et plus j'y vois le cauchemar de la plupart des parents d'aujourd'hui, des parents qui comme moi n'ont qu'un seul, qu'un unique exemplaire d'enfant.

Enlevez-nous cette petite fleur qui a poussé toute seule sous sa cloche de verre et que nous reste-t-il ? Rien. Moins que rien. C'est contre ce rien affolant que Johanne Giguère se bat tous les soirs au bulletin de nouvelles. Elle mérite notre respect et toute notre admiration.

■■■

Dessine-moi sept enfants

Contrairement à Johanne Giguère, Bobbi et Kenny McCaughey n'ont pas à s'inquiéter. Si jamais ils perdent un enfant, il leur en restera sept pour se consoler — ils en ont déjà un —. Bobbi et Kenny sont les heureux parents des septuplés les plus célèbres du moment.

Hier soir, on a pu voir les parents et leur abondante progéniture à la télé et cela même si l'état des sept petits est toujours jugé grave par les médecins.

Aux États-Unis, cette histoire a été accueillie dans la joie et l'allégresse. Un nouveau record a été battu, youpi !

Partout on souligne la foi catholique des parents qu'un Dieu prodigieusement généreux aurait récompensés.

Je me demande bien ce que Dieu vient faire dans l'histoire. Est-ce lui qui a inventé les cliniques de fertilité ? Est-ce lui qui a injecté dans le ventre de Bobbi les saloperies chimiques qui ont provoqué cette prolifération folle d'embryons ?

Non, Dieu ne fait pas des conneries pareilles. Ou plutôt, Dieu a fait la gaffe une fois avec les jumelles Dionne et a décidé de ne plus jamais recommencer. Si j'étais Dieu, je poursuivrais Bobbi, Kenny et leurs septuplés pour atteinte à ma réputation.

■■■

Dessine-moi un caillou

Vous ai-je déjà dit que je dessine comme un pied pour ne pas dire comme un tournevis. On me demanderait de dessiner un mouton ou un petit bonhomme chauve que j'en serais parfaitement incapable.

C'est sans doute pourquoi les éditions Chouette n'ont jamais retenu mes services. Pourquoi aussi ils ont fait appel au talent de la dessinatrice Hélène Desputeaux lorsqu'ils ont voulu lancer un nouveau personnage sur le marché des livres pour enfants au début des années 80.

Hélène Desputeaux est, pour ainsi dire, la mère porteuse de Caillou, cet adorable chauve de deux ans qui a appris aux petits Québécois à faire pipi dans le pot, avant de l'apprendre aux petits Français, Italiens, Suisses et j'en passe.

Hélène Desputeaux a dessiné Caillou de la tête aux pieds, lui a transmis ses traits et sa personnalité. Malheureusement sa maternité est aujourd'hui contestée par l'éditrice de Chouette qui clame être la vraie mère de Caillou puisque c'est elle qui l'a imaginé.

L'affaire est complexe et fait l'objet d'une dizaine de procédures judiciaires qui ne se régleront pas de sitôt. En attendant, je maintiens ma position. Si les éditions Chouette avaient fait appel à mes services, Caillou serait un infâme *barbo* qui ne leur aurait pas rapporté un sou.

Accepter ce principe c'est accepter son corollaire. C'est bel et bien à cause du dessin d'Hélène Desputeaux que Caillou est devenu millionnaire.

C'est bien beau de dire dessine-moi un caillou. Encore faut-il savoir le faire.

COMMENCE DEMAIN
LIQUIDATION COMPLÈTE ÉQUIPEMENT DE SPORT
Century Services Inc., liquidateur, a été autorisé par Daignault- Rolland Cie Ltée à liquider son stock complet d'équipements de sport d'une valeur de 1,7 million de dollars.
ÉQUIPEMENT DE HOCKEY DR ÉQUIPEMENT DE BASEBALL
TOUTE LA MARCHANDISE AU 4220, rue de Rouen, Montréal
1,7 MILLION $ D'ÉQUIPEMENTS DE SPORT DE 1RE QUALITÉ
AU MOINS 40% DE RABAIS SUR TOUT
ÉQUIPEMENT DE HOCKEY: Culottes • Jambières • Gants • Épaulières • Protège-coudes • Sacs • Jambières, plastrons et gants de gardien.
ÉQUIPEMENT DE BASEBALL: Gants de frappeur • Casques • Balles (softball et baseball) • Sacs • Coussins • Protecteurs de poitrine • Masques • Suspensoirs • ET BEAUCOUP PLUS.
• LA VENTE NE FINIRA QUE LORSQUE TOUT SERA VENDU • TOUTES VENTES FINALES • • Comptant • Visa • MasterCard • Interac • OUVERT: Lundi-vendredi, 11 h - 20 h; samedi, 10 h - 18 h; dimanche, 11 h - 17 h.
Rue Sherbrooke Est / Rue de Rouen
2573560
CENTURY SERVICES INC

Pour ceux à qui ont le l'ouvrage!
Forfait réunion
À partir de 60 $ par personne en occ. double
• Hébergement
• Salon de réunion
• Un, deux ou trois repas
• 2 services de café
• Équipement audio-visuel de base
• Stationnement intérieur
• Frais de service
Au des Laurentides HÔTEL Manoir Saint-Sauveur
1 800 361-0505
www.qbc.clic.net/mainvic/mss.html
2567158

PATIENTS ATTEINTS DE SCLÉROSE EN PLAQUES (forme poussée / rémission) présentement traités avec Betaseron ou Copaxone, qui seraient intéressés à participer à un groupe de discussion le 9 décembre en soirée, composez le 1-800-667-2155. Chaque participant recevra 50 $ pour sa participation. 2574887

loto-québec résultats
Banco — Tirage du 97-11-25: 3 6 7 9 11 / 24 31 33 37 38 / 39 42 50 53 54 / 55 56 66 69 70
Le Quotidienne — Tirage du 97-11-25: 3 4 / 614 7209
Extra — Tirage du 97-11-25 — NUMÉRO: 159717
T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

UN BESOIN D'ORGANISATION ?
Venez voir notre NEUF ET USAGÉ LIQUIDATION de CLASSEURS
2 - 3 - 4 - 5 tiroirs à partir de 99$
865, Montée de Liesse à Saint-Laurent
Près de la sortie Côte-Vertu
Téléphonez au 735-8786
2574809-b26
SAMEDI ET DIMANCHE 29 ET 30 NOVEMBRE
2574809

SESAME STREET LIVE Let's Play SCHOOL LIVE! ON STAGE!
Pour la première fois à la Place des Arts
Jeudi, vendredi, 11 et 12 décembre 18 heures
Samedi, 13 décembre 3 matinées : 10 h 30, 14 h 00 et 17 h 30
Dimanche, 14 décembre 2 matinées : 13 h 00 et 16 h 30
Ne manquez pas nos spéciaux!
Rabais de 4 $ pour la première du jeudi 11 décembre
Rabais de 2 $ pour les enfants de 1 à 10 ans, les samedi et dimanche.
2575303
En vente à la Place des Arts 842-2112 et chez Admission 790-1245. Billets à prix populaires : 11 $, 15 $ et 18 $ (sans frais de service en sus)
La Presse
©1997 CTW Jim Henson's Sesame Street Muppet Characters ©1996 HENSON. The SESAME STREET LIVE name and logo are trademarks of CTW. SESAME STREET LIVE is presented by VEE Corporation in cooperation with CTW.

TOUR DU MONDE
C'est facile à emballer!

TOUR DU MONDE
LE PETIT ROBERT DES NOMS PROPRES
VOYAGEZ DANS LE TEMPS ET L'ACTUALITÉ
PLUS DE 40 000 NOMS PROPRES
•
PERSONNAGES HISTORIQUES, POLITIQUES, RELIGIEUX, LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES
•
ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE RÉCENTE ET PASSÉE, GUERRES, ÉLECTIONS, COUPS D'ÉTAT, ETC.
•
ENTIÈREMENT MIS À JOUR : CARTES GÉOGRAPHIQUES ACTUALISÉES, INTÉGRATION DES DERNIERS ÉVÉNEMENTS POLITIQUES ET CULTURELS
•
INDISPENSABLE !
ON LE PREND AU MOT !
http://www.dicorobert.com

Cartier
Montre Santos®
Or 18 carats et acier résistante à l'eau jusqu'à 30 mètres
Concessionnaire Cartier autorisé
CHÂTEAU D'IVOIRE Depuis 1978
2020 rue de la Montagne 845-4651

LE BUDGET DE MONTRÉAL

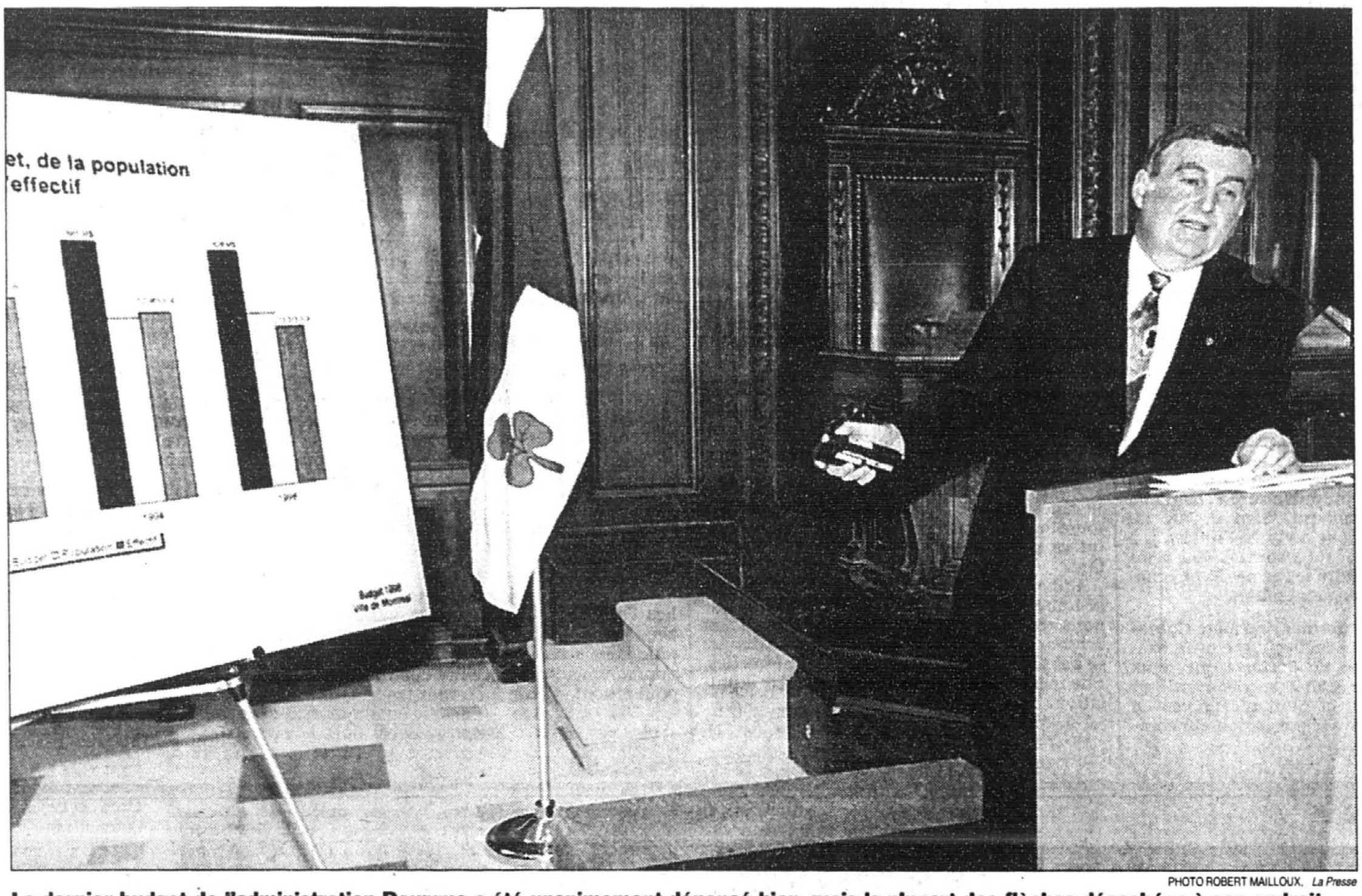


PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Le dernier budget de l'administration Bourque a été unanimement dénoncé hier, mais la plupart des flèches décochées à son endroit, tant celles du monde des affaires que des syndicats, visaient le gouvernement du Québec.

Les critiques visent surtout... Québec!

ANDRÉ NOËL

Le dernier budget de l'administration Bourque a été unanimement dénoncé, hier, mais une bonne partie des critiques visent le gouvernement du Québec, qui s'apprête à entériner l'adoption d'un budget déficitaire de 125 millions.

André Godbout, président de la chambre de commerce de Montréal, affirme que le gouvernement doit plutôt venir en aide à Montréal. Sinon, gare à la baisse de la cote de crédit, qui augmentera le fardeau de la dette, écrit-il dans un communiqué.

« Ce budget est équilibré sur papier, mais en réalité, il comporte un manque à gagner de près de 125 millions de dollars, que la Ville n'a pas les moyens de comprimer à même les composantes incompressibles de ses dépenses.

« Il appartient au gouvernement du Québec de mettre en place des moyens de financement structurels et récurrents qui élimineront ce déficit et permettront à Montréal de retrouver la voie de l'équité fiscale et du développement. »

M. Godbout rappelle que le gouvernement a expédié des factures additionnelles de plus de 100 millions de dollars aux Montréalais, alors que ceux-ci sont déjà surtaxés et que leur ville est en situation financière précaire. « Il est temps que Québec, qui tient Montréal en quasi tutelle, prenne aussi les mesures qui s'imposent pour sa stabilité financière », conclut-il.

Les syndicats

Michel Vézina, président du syndicat des professionnels de la Ville, se montre lui aussi inquiet. « Il faudra une loi spéciale de l'Assemblée nationale pour que ce budget devienne légal, c'est invraisemblable », a-t-il noté, au cours d'un entretien.

La Ville compte éponger le déficit de 125 millions de deux façons : 53 millions par des changements « structurels » (par des mises en commun des services d'incendie et de transport, par exemple), et 72 millions par des réductions de la masse salariale parmi les employés de la Ville et de la Communauté urbaine de Montréal.

« Rien ne garantit que les syndicats vont consentir à une réduction de 6 % de la masse salariale, prévient M. Vézina. Les cols bleus et les cols blancs sont prêts à aller en grève si ça leur est imposé. Les membres de mon syndicat veulent négocier... mais le maire refuse. »

Un chèque d'aide sociale

Thérèse Daviau, chef de l'opposition (RCM), affirme que le budget présenté hier est du « jamais vu ». Elle a vivement dénoncé la « gênante complicité » entre le maire Pierre Bourque et le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel.

« Québec vient de créer un précédent en permettant de telles passe-passes ! a-t-elle dit. C'est comme si Québec venait de signer un chèque d'aide sociale à Montréal. Qu'est-ce que le gouvernement québécois penserait s'il devait faire endosser son budget par le gouvernement fédéral ? »

Mme Daviau a rappelé que la loi oblige les municipalités à présenter des budgets équilibrés. « Aujourd'hui, Québec accorde au maire Bourque une prime à l'incompétence. »

Liza Frulla, député du Parti libéral et critique sur les questions de la métropole, accuse le gouvernement péquiste de négliger les problèmes criants de Montréal.

« Au lieu d'avoir aidé Montréal à résoudre ses problèmes financiers, le gouvernement adopte une loi spéciale pour endosser un budget déficitaire. C'est une honte ! Québec dit au maire : inscrivez votre déficit, et cherchez les solutions plus tard. Les gens pensent que Québec viendra à la rescousse de la Ville s'il ne réussit pas à boucler son budget à la fin de l'année, mais le gouvernement sera incapable de faire ça. »

Les taxes n'augmentent pas. Mais la surtaxe sur les immeubles non résidentiels ne baisse pas, tel que promis. Peter Sergakis, fondateur de l'Association des propriétaires de bâtiments commerciaux du Québec, se montre scandalisé. « La présentation du budget 1998 montre non seulement que M. Bourque ne remplit pas ses promesses électorales, mais que son administration est incapable de gérer cette ville », a-t-il dit.

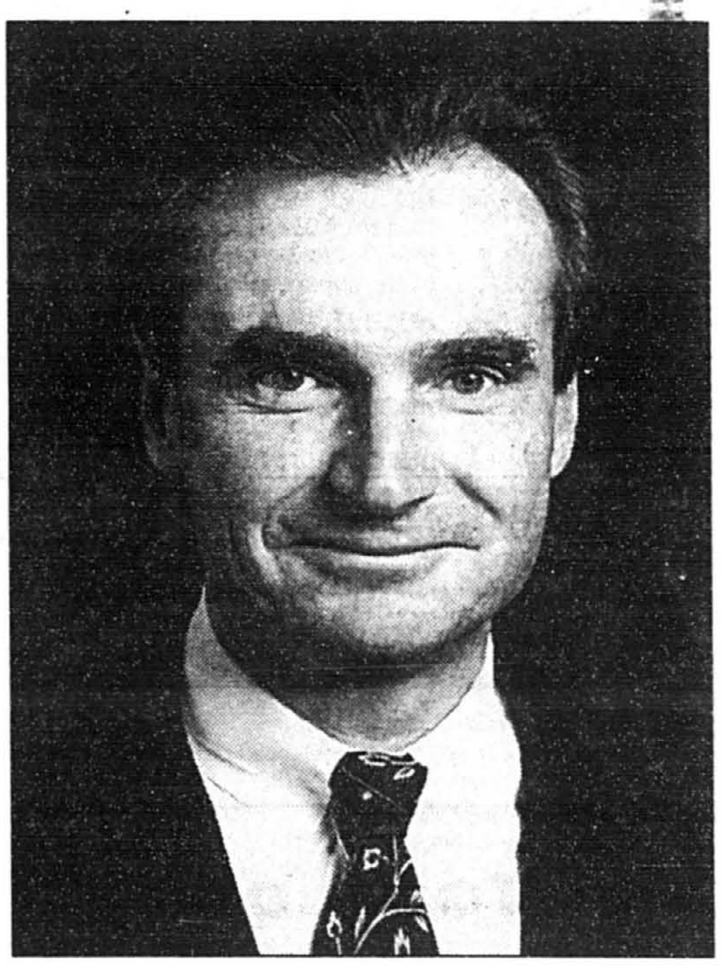
Succursale de Québec

Les conseillers de l'opposition — qui forment la majorité à l'Hôtel de ville depuis cet été — se montraient cinglants. « Montréal n'est plus la métropole du Québec, mais plutôt une succursale du gouvernement », a martelé Sammy Forcillo, membre dissident du comité exécutif.

Sam Boskey, de la Coalition démocratique, affirme que le maire fait miroiter des « solutions imaginaux graves problèmes qui affligent la Ville. Le budget prévoit des réductions de service, dit-il. M. Boskey se réjouit toutefois de l'augmentation probable de l'aide au logement social (plus 10 millions) et de la baisse prévue des équipements municipaux.



Thérèse Daviau: «Un chèque d'aide sociale...»



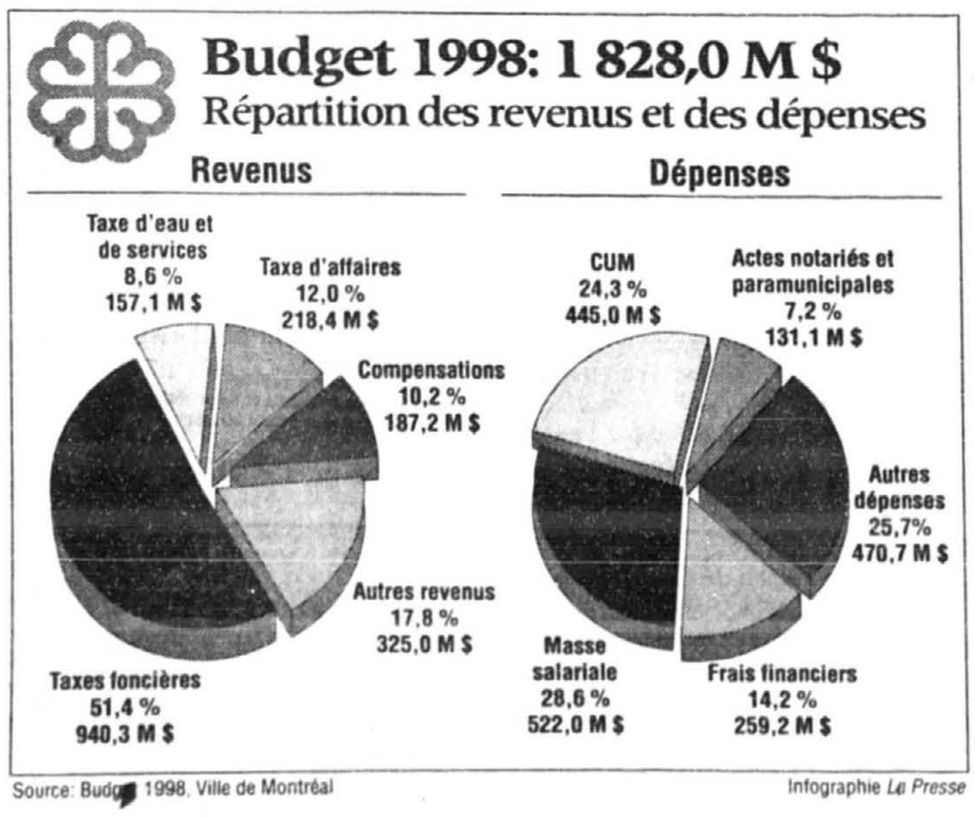
André Godbout



Sam Boskey



Peter Sergakis



Source: Budget 1998, Ville de Montréal — Infographie *La Presse*

Les points saillants

■ Le taux de taxe reste inchangé, soit 1,99 $ par 100 $ d'évaluation. Ainsi, le propriétaire d'un duplex évalué à 135 000 $ doit payer des taxes foncières de 2686 $.

■ Le budget s'élèvera à 1,828 milliard, comme cette année.

■ Fait nouveau, il y a un manque à gagner de 125 millions pour clore le budget de 1998. Or, la loi interdit de faire des déficits. Le gouvernement adoptera donc une loi spéciale permettant à Montréal d'adopter son budget.

■ L'administration Bourque compte sur l'aide du gouvernement pour réduire la masse salariale de ses employés et de ceux de la CUM de 6 %, soit 72 millions.

■ L'administration Bourque compte aussi sur l'aide de Québec pour réduire ses dépenses de 53 millions, par exemple en fusionnant des services de plusieurs municipalités (transports, incendie).

■ La loi spéciale du gouvernement permettra aussi à la Ville de réduire son « fonds de secours » de 1,5 à 1 %, une « économie » de 10 millions. La réserve générale, elle, passe de 24 millions à deux millions.

■ La surtaxe sur les immeubles non résidentiels reste la même.

■ Plusieurs services directs sont réduits. Ainsi, il y aura 43 pompiers de moins (1 715 personnes-année au total).

■ Le budget des arénas baisse de 14 %, ou un million en moins. Il y aura 55 personnes-année de moins dans le service des sports et loisirs.

■ Le budget des bibliothèques de quartier diminue aussi de 3 %.

■ En revanche, l'administration prévoit augmenter ses revenus d'amendes. Elle prévoit que les jugements par défaut passeront de 173 000 à 211 000 et que les mandats d'amener et d'emprisonner passeront de 97 000 à 120 000.

■ L'administration prévoit une baisse de la fréquentation des équipements scientifiques (Biodôme, Jardin botanique, Planétarium) et une baisse des recettes de trois millions, qu'elle entend combler.

■ Les budgets augmentent dans le service des parcs et espaces verts (de 51 à 55 millions) et dans celui de la propreté (de 156 à 160 millions). L'administration prévoit aussi une hausse de neuf millions dans l'aide au logement, probablement social.



PHOTOS RÉMI LEMÉE *La Presse*

Un militant du Mouvement de libération nationale du Québec piétine le drapeau canadien au cours d'une manifestation tenue devant l'hôtel de ville de Verdun. En bas, sans parole...

Partitionnistes et ultranationalistes s'entrechoquent à Verdun

MARTIN PELCHAT

Comme ils l'avaient promis en septembre, les partitionnistes sont revenus en force hier soir au conseil municipal de Verdun. Mais ce ne fut que pour essuyer un nouveau refus du maire, Georges Bossé, d'endosser une résolution sur l'unité canadienne.

Menés par le président du Parti égalité, Keith Henderson, les partitionnistes ont aussi trouvé sur leur chemin des partisans du mouvement ultranationaliste de l'ex-felquiste Raymond Villeneuve. Et comme cela s'était passé le 22 septembre dernier à LaSalle, les deux camps se sont invectivés, certains échangeant même des coups.

La forte présence policière a toutefois permis d'éviter que les choses n'aillent plus loin. Les troupes du Mouvement de libération nationale du Québec (MNLQ) de Raymond Villeneuve, une soixantaine de personnes selon la police, ont brûlé un drapeau canadien et pris un malin plaisir à scander « FLQ ! » pendant que M. Henderson, qui comptait lui aussi sur la présence d'une soixantaine de partisans, les qualifiait de « terroristes ».

Dans la salle bondée du conseil municipal, où 120 personnes avaient pris place, le maire de Verdun, Georges Bossé, a refusé une fois de plus de soumettre au vote une résolution prônant le maintien de Verdun dans l'ensemble canadien advenant l'accession du Québec à l'indépendance.

M. Bossé a rappelé que le conseil avait majoritairement décidé en septembre de ne pas se mêler de ce débat, qui n'a rien à voir avec la gestion municipale. Il a ajouté qu'il avait rediscuté de la question mardi soir avec les quatre nouveaux membres du conseil élus le 2 novembre dernier, qui forment maintenant l'opposition, et que ces derniers avaient manifesté leur accord avec cette ligne de pensée.

Le maire a rappelé que les armoiries de Verdun portent la devise « E viribus duorum », ce qui signifie « Par la force des deux », en référence aux deux peuples fondateurs. « On ne veut pas diviser la population et on n'a pas à le faire », a-t-il ajouté. La population de Verdun est composée à environ 26 % d'anglophones.

« Il y a un prix à payer au refus d'accepter, un prix politique », a pour sa part déclaré Keith Henderson, en promettant de maintenir la pression sur les élus verdunois et de revenir au conseil municipal, comme des membres de mouvement partitionniste le font sans relâche depuis cinq mois à LaSalle, une autre ville du sud-ouest de l'île de Montréal dont le maire, Michel Leduc, a refusé de se mêler de ce débat.

« Il faut être persistants, il n'y a pas d'autre option », d'ajouter Keith Henderson, dont les troupes entendent aussi réaliser une percée dans certaines municipalités fédéralistes du comté de Duplessis.

Sécessionnistes

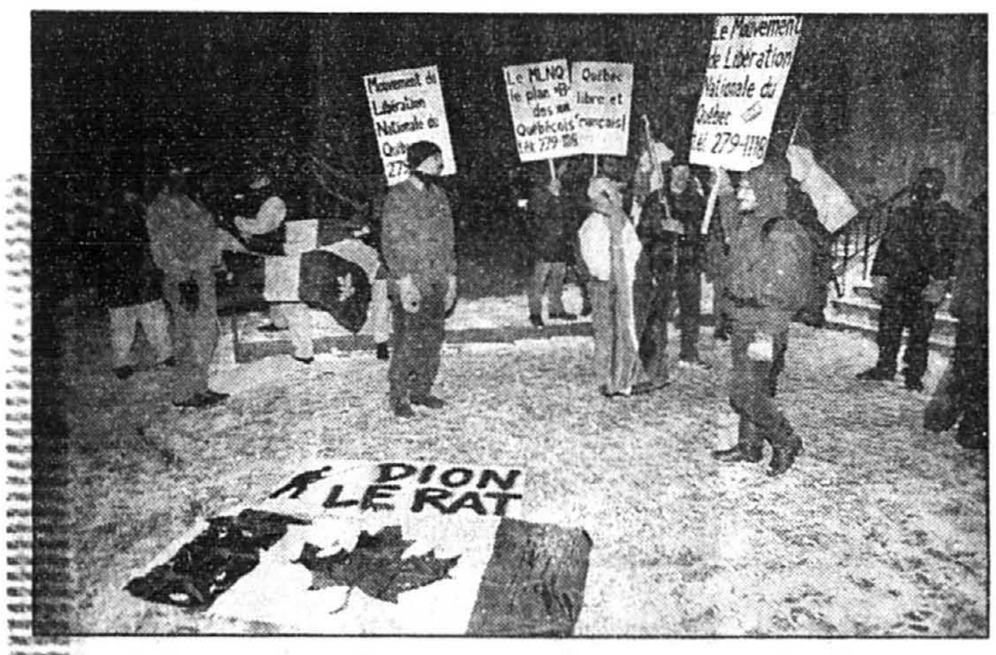
La soirée d'hier marquait par ailleurs les débuts au conseil de Verdun des deux conseillers élus le 2 novembre dernier sous la bannière du mouvement pour l'autonomie de la riche Île-des-Soeurs, Robert Isabelle et Catherine Chauvin.

Ces derniers n'ont pas tenté de lancer le débat à ce sujet, mais M. Isabelle a attiré l'attention en proposant en vain l'abolition de la rémunération supplémentaire accordée aux élus qui agissent comme présidents ou vice-présidents des trois commissions de la Ville. Histoire de donner l'exemple en ces temps difficiles, a-t-il expliqué en substance, en ajoutant que pareils postes n'étaient pas rétribués à Brossard.

Les trois présidents de commissions reçoivent chacun 10¼000 $ de plus que leur salaire de conseiller et les deux vice-présidents 5000 $, ce qui représente pour la Ville un coût de 40 000 $ par année.

Le conseiller Claude Ravary, qui va présider une de ces commissions, a toutefois objecté qu'elles représentaient une « somme de travail substantielle » et que par conséquent, la majoration du salaire de conseiller « ne le gênait pas du tout ». Il a aussi souligné que pour économiser, la Ville avait réduit de trois cette année le nombre des conseillers.

Les six conseillers du parti du maire Bossé ont défait la proposition de M. Isabelle, qui a pour sa part obtenu le soutien des trois autres membres de l'opposition.





LE BUDGET DE MONTRÉAL

Immobilisations : Montréal sauve les meubles

MARTIN PELCHAT

La Ville de Montréal consacrera la majorité de ses investissements en 1998 à la remise en état de ses équipements, installations et infrastructures.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) présenté hier par l'administration Bourque prévoit l'affectation à cette fin de 60 % des 180 millions qui seront investis l'an prochain.

Cette proportion des immobilisations consacrées à la protection du patrimoine collectif, qui était du même ordre l'an dernier, passera à 65 % en 1999 et à 70 % en l'an 2000, selon le voeu de l'administration.

« La protection et la mise en valeur de ce patrimoine, dont la valeur de remplacement dépasse les 10 milliards, requièrent des investissements d'une ampleur telle qu'elle dépasse la capacité financière des contribuables montréalais, note Johanne Laurin, membre du comité exécutif. Dans un tel contexte, il faut tendre à allouer à cette fin une part sans cesse croissante des ressources financières disponibles. »

Afin de répondre aux préoccupations exprimées il y a quelques mois tant par le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, que par le vérificateur de la Ville, Montréal entend de plus accroître la part de ses investissements en immobilisations payée comptant et acquitter ainsi, d'ici 10 ans, tous les travaux de protection du patrimoine. Dix millions (9 %) seront ainsi réservés en 1998 et cette somme devrait augmenter annuellement jusqu'à 100 % en 2007.

« C'est un peu un symbole d'administration plus rigoureuse qu'on veut avoir dans le PTI », a résumé le directeur général de la Ville, Gérard Divay. Dans le dernier PTI, cinq millions avaient été réservés au paiement comptant, mais ont finalement été affectés ailleurs.

La Ville annonce en outre une gestion plus limpide pour les élus de son programme d'immobilisations, répondant en cela aussi aux exigences du ministre Trudel. Elle devra toutefois pour y arriver procéder à une refonte technologique de ses outils de gestion, qui ont 20 ans et qui sont périmés. Elle va donc se doter d'un système informatique évalué à 1,5 million.

L'adaptation des systèmes informatiques existants à la problématique de l'an 2000 et le remplacement de techniques désuètes nécessiteront en outre des investissements de 12 millions répartis sur les trois prochaines années, qui s'ajouteront aux 4,2 millions dépensés jusqu'à maintenant.

Quant aux dépenses de développement du PTI, elles s'appuient notamment sur les 25 millions qui seront investis dans la mise en valeur du canal de Lachine. Mais 10,5 millions sont aussi annoncés pour le début des travaux de mise en valeur des terrains Blue Bonnets ; d'autres investissements importants iront dans le Marché central, les terrains Angus et la Cité de la mode.

Le PTI déposé hier prévoit des investissements de 460 millions sur trois ans. Celui présenté par l'administration Bourque en septembre 1996 prévoyait des dépenses de 535 millions et marquait déjà un ralentissement considérable du rythme des dépenses.

Montréal consacrera l'an prochain 45,6 millions à la réfection des rues et trottoirs. C'est moins que les 49,6 millions prévus pour 1997 dans le PTI précédent, et que les 83,9 millions de 1996.

Cette année marque une réduction marquée des dépenses prévues par rapport au PTI précédent dans le secteur sportif et communautaire (-25 %), mais une augmentation dans le secteur culturel (65 %) et dans la protection des espaces verts (344 %).

Des projets du PTI

- ☐ Renouvellement du parc de véhicules de la Ville : 30,9 millions.
- ☐ Mise en valeur et aménagement des abords du canal de Lachine : 23,8 millions sur trois ans (dont 3,2 millions en 1998 et 10 millions pour chacune des deux années suivantes).
- ☐ Rénovation des bâtiments réservés aux activités sportives, de loisirs et communautaires : 18,2 millions.
- ☐ Consolidation de la vocation commerciale du Marché central et désenclavement de la Cité de la mode : 15,6 millions.
- ☐ Amélioration des accès au Parc des îles : 15,5 millions.
- ☐ Consolidation et mise en valeur du Vieux-Montréal : 14,4 millions.
- ☐ Maisons de la culture Pointe-aux-Trembles et Ahuntsic : 13,4 millions sur deux ans (pour compléter ces projets de 14,9 millions amorcés cette année).
- ☐ Poursuite de la restauration de la Cour municipale : 13,3 millions.
- ☐ Rénovation des bâtiments à vocation culturelle comme les bibliothèques et le marché Bonsecours : 10 millions.
- ☐ Développement du site Angus : 7,5 millions.
- ☐ Mesures d'atténuation du bruit sur la 25 et la rue Curatteau et construction d'un lien routier dans l'axe de la 25 entre Henri-Bourassa et Perras : 4,5 millions en deux ans à partir de janvier 1998 (et dépenses ultérieures de 5,4 millions).
- ☐ Travaux d'entretien des équipements scientifiques comme le Biodôme et le Jardin botanique : 2,9 millions sur trois ans (s'ajoutant à des travaux déjà réalisés de 4,9 millions et à des dépenses de 5,9 millions à réaliser d'ici 2001).
- ☐ Réaménagement du boulevard Saint-Laurent, de Beaubien à Jean-Talon, dans la Petite-Italie : 1,5 million sur trois ans à partir de janvier 1998.
- ☐ Plan de développement du quartier chinois : 596 000 $ en 1998.



PHOTO *La Presse*

Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales.

Québec donne quelques jours de plus aux municipalités

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard repousse l'échéance du 25 novembre qu'il avait fixée pour que les municipalités du Québec en arrivent à des ententes négociées avec leurs employés pour récupérer 6 % de la masse salariale.

Le conseil des ministres fera aujourd'hui une évaluation de la situation, mais il faut prévoir que l'on se donnera encore quelques jours pour que les discussions toujours en cours dans plusieurs villes puissent trouver une conclusion, a indiqué hier le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel.

Selon le ministre, des ententes sont déjà survenues dans 92 conventions collectives et pour 182 autres, les discussions sont bien amorcées. À l'Union des municipalités du Québec, on était moins optimiste : seulement 15 % des 655 conventions collectives du monde municipal ont fait l'objet d'une entente. Pour Mario Laframboise, président de l'UMQ, le premier ministre Bouchard « doit prendre acte des résultats afin de dénouer l'impasse qui persiste ».

L'UMQ réclame que Québec fournisse aux villes les moyens de récupérer les 6 % d'économies attendues de la masse salariale, soit une partie importante des 375 millions de dollars de transfert de responsabilités que leur a refilé le gouvernement pour 1998.

Selon la compilation de l'UMQ, 21 % des 56 800 employés, soit 12 183, sont membres des syndicats qui ont réglé avec une compression de la rémunération globale de 6 %. On estime que c'est « l'impasse » dans 69 conventions représentants 4370 employés et, dans 167 autres, touchant 10 000 employés, on parle de « négociations à venir ».

Le conseil des ministres devrait en arriver aujourd'hui à une orientation générale et on indique qu'une loi d'exception, réclamée par les villes, n'est pas écartée, mais n'est pas le scénario le plus probable.

« On devra faire un examen très précis de la situation, mais pour l'instant on doit voir que beaucoup de villes ont réussi dans leurs discussions, observe le ministre Trudel. Il y a beaucoup de possibilités dans les prochains jours pour avoir des ententes. »

Dix-huit mois de prison avec sursis pour conduite dangereuse

YVES BOISVERT

Estimant que la vie du jeune Mazen Al-Batniji avait été suffisamment brisée par l'accident mortel qu'il a causé il y a deux ans, le juge Claude Millette a conclu hier qu'une peine de prison de 18 mois, mais « avec sursis », suffirait dans son cas.

Le 7 janvier 1996, à 4 h 30, Al-Batniji, 23 ans, circulait à environ 95 km/h dans une zone de 50 sur le boulevard des Sources, à Dollard-des-Ormeaux. Il faisait 25 sous zéro et la route était glacée. Il a failli emboutir une voiture et, pour l'éviter, a fait une manoeuvre de dernière seconde. La voiture de Al-Batniji a dérapé et est allée s'écraser sur un poteau.

Le jeune ami du conducteur, Marwan El Saad, 16 ans, qui était passager, est mort sur le coup.

L'alcool n'était pas en cause : l'accusé n'avait pas bu une goutte. Le juge Millette observe également que l'accusé n'a pas été chanceux. Sa voiture a quitté la route au mauvais endroit.

Mais malgré la gravité de l'infraction et la témérité de l'accusé, le juge estime qu'il ne servirait à rien de ruiner définitivement la vie de Al-Batniji. Ce jeune immigrant du Koweit a travaillé sans relâche depuis son arrivée au pays, il y a cinq ans. Il est présentement coiffeur.

Le jeune homme n'est pas un criminel et il n'a pas conduit depuis ce drame qui lui a coûté un ami. La société ne tirerait rien de son éventuel séjour en prison. Le juge se dit convaincu que le risque de récidive est quasi nul.

Al-Batniji devra effectuer 200 heures de travaux communautaires et n'aura pas le droit de conduire pour les trois prochaines années. Les 18 mois de prison que le juge lui inflige sont assortis d'un sursis, c'est-à-dire qu'il demeurera en liberté s'il observe les conditions imposées par la cour.

Amende de 100 $ pour les hockeyeurs qui ne portaient pas de protège-cou

Les cinq joueurs de hockey d'une « ligue de garage » pris en flagrant délit sur une patinoire de Montréal-Nord ont admis hier avoir... omis de porter leur protège-cou et ont été condamnés à 100 $ d'amende chacun.

« Nous avons examiné la loi et même si elle fait une exception pour les joueurs de la ligue Nationale, ceux des autres provinces et les joueurs de la Ligue junior majeure (exception temporaire, celle-là), nous n'avons pas cru bon de présenter de défense », a dit hier l'avocate Denise Langelier, qui représentait le groupe.

Ses clients avaient été avisés en 1995 par des inspecteurs de la Régie de la sécurité dans les sports qu'ils avaient commis une infraction. Ils devaient donc se présenter devant la chambre pénale de la Cour du Québec, au palais de justice de Montréal.

Le protège-cou est un accessoire obligatoire pour les enfants comme pour les adultes sur toutes les patinoires québécoises, tout comme le casque protecteur.

Collection Femme Enceinte

Daniel Boudon FORMES PARIS



Les Boutiques :
Montréal
Québec : (418) 524-2328
Toronto : (416) 972-0207

Le Catalogue :
Demandez votre catalogue gratuit par courrier à :
FORMES
92, av. Laurier Ouest
Montréal (Québec)
H2T 2N4
ou par téléphone au 273-4543

2569855

Le paradis des amateurs d'huîtres de l'I.P.E.

Du mercredi au samedi 26, 27, 28 et 29 novembre de 17 h jusqu'à la fermeture

1$ l'huître



Huit superbes salles à manger avec foyer dans un immeuble historique

39, rue St-Paul Est
Vieux Montréal
866-3175

Stationnement gratuit à l'arrière après 17 h

RESTAURANT DU VIEUX PORT

2574450

Assemblée publique

MONTRÉAL c'est toi ma ville!

Étude du Programme triennal d'immobilisations 1998-2000 par les commissions permanentes du conseil.

Date et heure: le mercredi 3 décembre 1997, à 9 h 30 (ajournement s'il y a lieu)

Lieux: Salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est
Salle 202, Édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Chaque assemblée comprend une période de questions et de commentaires du public. Les personnes qui désirent y participer sont invitées à s'inscrire à l'entrée de la salle dans les 30 minutes précédant l'assemblée ou durant la pause.

Renseignements et documentation
Division du soutien aux élus, aux commissions et aux comités
Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal H2Y 1C6
Tél.: 872-3770 - Fax: 872-9964

La documentation est également disponible pour consultation dans les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,
Léon Laberge

2574451

FAILLITE

May Audio Marketing Ltée/Ltd

750 000$ EN INVENTAIRE

CASTLE CHESKY RECORDS TARGET

50% À 80%

DE RABAIS SUR LE PRIX DE DÉTAIL DE LA COMPÉTITION

DISQUE COMPACT • CASQUE D'ÉCOUTE • CHAÎNE STÉRÉO HAUTE FIDÉLITÉ • BASE D'ENCEINTE ACOUSTIQUE • MEUBLE POUR CHAÎNE STÉRÉO • COMPOSANTE AUDIO • AMPLIFICATEUR • PRÉ-AMPLIFICATEUR • LECTEUR DE DISQUE COMPACT •

BIENVENU AU COMMERCANT

DISQUE COMPACT AUSSI DISPONIBLE AU:
181 25ième AVENUE À ST-EUSTACHE ET 680 ST-MAURICE À TROIS-RIVIÈRES

LA VENTE DÉBUTE MERCREDI LE 26 NOVEMBRE À 9:00

646 BOUL. GUIMOND À LONGUEUIL

HEURES D'OUVERTURES: LUN-MER 9:00-18:00, JEU-VEN 9:00-21:00, SAM 9:00-17:00, DIM 9:00-17:00

Maynards

L'événement Ski Mania OBERSON

OBERSON SKI MANIA

Avec tout achat de 200 $ et plus de vêtements de la collection 1997-1998 vous recevrez 20 % du montant du prix de vente en accessoires de vêtements,
ex. : achat de 400 $ = 80 $ en accessoires de vêtements gratuits
(tuques, gants, chandails, etc.)

Le plus grand choix de vêtements de ski au Québec
Profitez de plus de 50 % de rabais sur les collections 1996-1997 (Vaste choix de grandes tailles allant jusqu'à XX large)



DESCENTE PHENIX THE NORTH FACE killy SPYDER BELFE & BELFE SPORTALM POST CARD Nils FILA KARBON LOUIS GARNEAU COULOIR BANFF K-WAY JRAGE HORS LA LOI paradox COLTECH BAD BONES Colmini

LES SKIS PARABOLIQUES VOUS FERONT SKIER COMME JAMAIS AUPARAVANT.

ENSEMBLE DE SKIS PARABOLIQUES de marques .
FISCHER Revolution 1998 / 1-1
HEAD, Radial XR CYBER
ROSSIGNOL Cut
DYNASTAR Big 3 Max
avec fixations LOOK XR-6
au choix Prix Ski Mania
299,95 $

Ensembles complets de skis paraboliques avec bottes
NORDICA V-30 ou
koflach SKI & SPORT BOOTS SC-5
Prix Ski Mania
399,95 $

SKIS INTERMÉDIAIRES de marque ROSSIGNOL
modèles VSR • V2C ou DVZ
au choix Prix Ski Mania
139,95 $

BOTTES
ROSSIGNOL Energy E.
LANGE ANTHEA 5.7
au choix Prix Ski Mania
179,95 $

PLANCHES À NEIGE
ROSSIGNOL junior Prix Ski Mania 149,95 $
K2 HC Prix Ski Mania 199,95 $
OXYGEN XE Prix Ski Mania 249,95 $

BOTTES DE PLANCHE À NEIGE
de marque Grunge
Prix Ski Mania
79,95 $

2574724-M

Vaste choix de bottes de ski de grandes pointures allant jusqu'à la grandeur 16

LE PLUS GRAND MAGASIN DE SKI AU QUÉBEC
Une seule adresse au
1355, BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL
Lun. au merc. 10 h à 18 h • Jeu. vend. 10 h à 21 h • Sam. 9 h à 17 h • Dim. 10 h à 17 h



2574724

Les aspirants recteurs n'étaient pas tous là...

Le processus visant à désigner le prochain recteur de l'Université de Montréal a franchi une nouvelle étape hier, alors que trois des cinq candidats en lice ont participé à un débat qui n'a pas fait ressortir de différences significatives entre eux.

Le candidat potentiel le plus connu hors les instances universitaires, Jacques Girard, s'est abstenu de participer à cette assemblée publique, mais il a indiqué être prêt à rencontrer le comité de consultation pour la nomination du recteur. Il a expliqué, dans une missive, que sa présence aurait pu être interprétée comme une volonté de quitter les fonctions qu'il occupe dans le moment.

M. Girard préside Montréal International, un organisme voué à la promotion de la métropole. Il est aussi président du conseil de Domtar et de celui du Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Robert Lacroix, candidat et professeur en sciences économiques, n'était pas là non plus. Le président du Syndicat des professeurs de l'UdeM, André Tremblay, a déploré ces absences.

Le recteur actuel, René Simard, ne prolongera pas son mandat, qui se termine le 31 mai prochain. Les noms de 46 successeurs potentiels ont d'abord circulé, un nombre ramené à six par l'Assemblée universitaire. L'un des candidats, Michel Trahan, s'est par la suite désisté. De sorte qu'en l'absence de MM. Girard et Lacroix, seuls Louis Maheu, Patrick Molinari et Mireille Mathieu ont participé à la rencontre. Le comité de consultation tiendra maintenant des audiences auprès de la communauté universitaire, et remettra son rapport au Conseil de l'Université de Montréal en février.

Les salaires ont été gelés et même réduits au cours des dernières années à l'UdeM ; de nombreux postes ont été coupés. En outre, les étudiants se plaignent des frais de scolarité. Un comité étudiant de mobilisation a fait connaître sa façon de penser à la « clique administrative » en début de rencontre hier, en lisant un message caustique aux candidats recteurs qui ne peuvent s'attendre à une vie de tout repos.

Outre la question des frais de scolarité, celles du financement de l'institution, des chargés de cours, de la structure de l'institution, des relations de travail, de la recherche et de l'évaluation des professeurs ont aussi été abordées. Les aspirants recteurs ont joué de prudence et évité de trop s'engager de façon concrète devant les quelque 200 personnes présentes.

Fin de programme confirmée

Vous projetez de vous inscrire au département de géologie de l'Université de Montréal en janvier ? Oubliez ça : lundi soir, le Conseil de l'UdeM a signé l'arrêt de mort de ce petit département de la faculté des Arts et Sciences qui ne compte plus que 46 étudiants — tous cycles confondus —, huit profs et cinq employés de soutien.

Hier, un porte-parole de l'UdeM, Raymond Carbonneau, a réitéré que l'institution s'assurerait que tous les étudiants déjà inscrits puissent obtenir le diplôme visé, fût-ce un bac, une maîtrise ou un doctorat. On prévoit que ce cycle sera complété vers 2000. Les étudiants pourront suivre leurs cours dans d'autres départements de l'UdeM, à l'École polytechnique — qui offre un programme de génie géologique — ou carrément dans d'autres universités.

LES PLUS BEAUX VÊTEMENTS POUR JOUER DEHORS!

BEAU ET CHAUD POUR LE SKI ALPIN !

Columbia Sportswear Company®

Le parka NISQUALLY®, avec sa doublure en laine polaire MTR FLEECE® et son tissu OMNI-TECH CERAMIC®, vous gardera au chaud et à l'abri des intempéries. De plus, avec ses puits d'aération et poches en tissu mèche, vous resterez au sec.



399,99$

André Lalonde Sports®

MEILLEURS PRIX! GARANTIE!

MAINTENANT 5 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

LAVAL 3900, Autoroute 440 O. (514) 682-5222
REPENTIGNY 256, Notre-Dame (514) 582-1123
BROSSARD 7250 boul. Taschereau Tél.: 923-2429
TROIS-RIVIÈRES O. 4520, boul. Royal (819) 373-2622
JOLIETTE 20, Place Bourget (514) 759-7152

2574582

Bourget par choix !



Dessin de Melanie St-Louis 4eB

3e, 4e, 5e et 6e du primaire
Cours secondaire complet

Pensionnat et externat pour filles et garçons.
École privée dirigée par les Clercs de St-Viateur.

EXAMENS D'ADMISSION
(1re, 2e et 3e secondaire)
le samedi 6 décembre et le
samedi 31 janvier dès 9 h.

Enseignement de l'espagnol et initiation à l'informatique dès 1re secondaire.

Collège Bourget
Rigaud (Vaudreuil)

2571685

Pour plus de renseignements composez le (514) 451-0815
Site internet: http://www.collegebourget.qc.ca

DERNIERS JOURS DE SOLDES

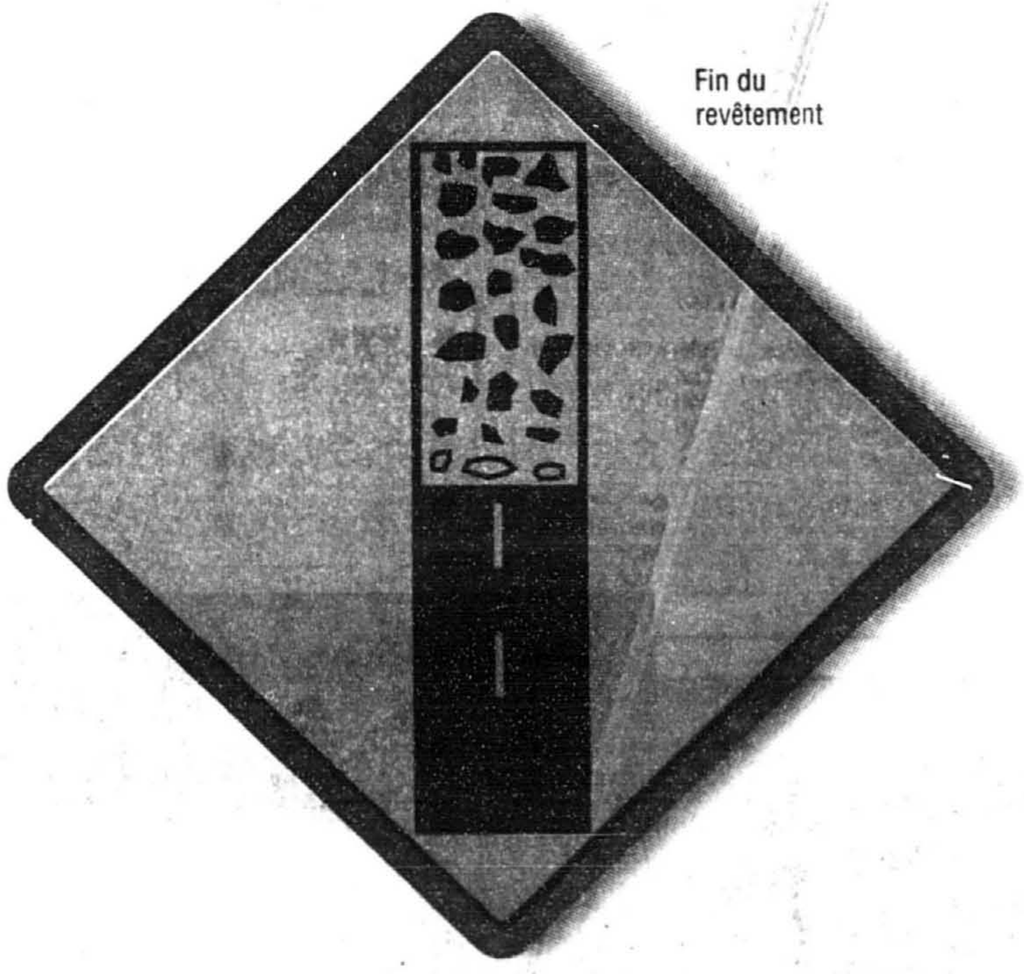
VENTE/LIQUIDATION DU STOCK

BALLY OUTLET

Fermeture définitive du magasin fin décembre

Centre de liquidation, Place Montréal Trust
1500, avenue McGill • (514) 499-9766

2572169-M



«Yéééééé!»

UN JEEP, ÇA TIENT BIEN LA ROUTE...
MÊME S'IL N'Y EN A PAS!



199$* par mois

Transport inclus
Location, terme de 24 mois. Comptant initial de 3 475 $.

LE TOUT NOUVEAU JEEP CHEROKEE SPORT 4X4 1998

L'ensemble 26J + GAF + TBB + WJW comprend :

• Deux coussins gonflables • Moteur 4 litres de 190 chevaux • Boîte automatique à 4 rapports • Climatiseur • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage électriques • Volant inclinable gainé de cuir • Ensemble finition sport • Tableau de bord à instrumentation analogique et compte-tours • Radio AM/FM stéréo • Verre pare-soleil à filtre • Roues en aluminium • Porte-bagages au toit • Tapis protecteur • Roue de secours pleine dimension

Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle.

Jeep MC

LE SEUL ET UNIQUE

* Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Location, terme de 24 mois. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Taxes pour le climatiseur en sus (100 $). Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 40 800 km au taux de 9 ¢ le km. Offre d'une durée limitée. Chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et avoir à commander.



Sierra de GMC

279$/mois*
Location 36 mois
TRANSPORT INCLUS

Comptant	Mensualités
1 177 $	279 $ A
0 $	316 $ B

Le pick-up pleine grandeur de GMC.

«Polyvalence, fiabilité et puissance», trois mots qui en disent long sur le Sierra de GMC. • V6 de 4,3 litres développant 200 chevaux • Pont arrière autobloquant • Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée • Freins antiblocage aux 4 roues • 2 sacs gonflables • Direction à assistance variable • Système antivol PASSLock • Caisse de 8 pieds à double paroi, permettant le chargement sur deux niveaux • Pare-chocs arrière avec marchepied • 2 prises d'alimentation auxiliaires et faisceau électrique de remorquage.

PONTIAC BUICK GMC GM

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux Sierra 1500 4x2 SL de base neufs 1998 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Location pour fins personnelles seulement. Photo à titre indicatif seulement. Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec ou sans versement initial - ou échange équivalent - (voir tableau). Sujet à l'approbation du crédit. Première mensualité et dépôt remboursable de A: 325$ ou B: 375$ exigés à la livraison. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 8¢ du kilomètre après 60 000 km. †L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL sont offertes sur tous les véhicules GM neufs pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

2570323

Le CHUM répartit ses administrateurs

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Après près de deux heures de délibérations houleuses, le conseil d'administration du Centre hospitalier de l'Université de Montréal a finalement tranché, hier soir, en faveur du plus coûteux des trois scénarios qui lui étaient soumis pour le déménagement de ses directions médicales et administratives.

C'est de justesse que l'option dite « 2B » a été adoptée, neuf voix contre sept. Ce scénario prévoit le regroupement au campus Hôtel-Dieu de 12 des 16 directions, y compris la direction générale et les quatre directions de soins et de services (services professionnels, soins infirmiers, services hospitaliers et hôtellerie). Deux cent cinquante-huit membres du personnel sont touchés par les déménagements.

Selon les estimations du comité des immobilisations, il en coûtera environ 4,4 millions pour compléter le déménagement, ce qui, prévoit-on, devrait prendre de 17 à 19 mois. Les deux autres solutions proposées au conseil d'administration, qui prévoyaient d'implanter les directions de soins et de services à Saint-Luc ou à Notre-Dame, n'auraient coûté que 3,5 millions chacune.

Fait à noter, la directrice générale du CHUM, Cécile Cléroux, a indiqué que même si elle n'avait aucune difficulté à se rallier au scénario « 2B », sa préférence allait plutôt à l'une des options rejetées.

Les raisons « politiques » semblent avoir joué à plein dans la décision, alors que le document préparé par le comité d'immobilisations mentionnait que l'on devait éviter de regrouper les soins et services à Notre-Dame, pour éviter une « perception négative » dans les deux autres campus. En clair, Saint-Luc voulait éviter que le partage favorise Notre-Dame à ses dépens.

Le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, Patrick Vinay, s'en est pris à ces considérations. « Si on prend notre décision à cause de craintes « politiques » de créer un trop gros pavillon, on est à côté de la plaque », a-t-il martelé, rapidement secondé par le représentant de la population — et vice-président de la CSN —, Marc Laviolette.

En bout de piste, le campus Saint-Luc hérite de la planification stratégique, des services techniques et des ressources humaines, tandis que Notre-Dame se contente de l'informatique.

Plus tôt en journée, les responsables des ressources humaines du CHUM ont une fois de plus rencontré les dirigeants des syndicats des employés généraux de Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu, qui détiennent tous deux des mandats de grève illégale illimitée. Selon la présidente du Syndicat des employés de Notre-Dame, Jocelyne Fortier, peu de progrès ont été faits et une autre rencontre est à prévoir d'ici la fin de la semaine.

Mamie retourne encore en prison

Agence France-Presse
NICE, France

Une septuagénaire impénitente recherchée depuis juin dernier a retrouvé lundi la prison dont elle est une habituée puisqu'elle a été condamnée 23 fois pour escroqueries à un total cumulé de 56 années de détention. La dernière condamnation de Jeanne Bartoletti, 77 ans, infirmière de profession, remonte au 6 novembre dernier à Nice, sur la Côte d'Azur, où elle a écopé de trois ans de prison par défaut pour escroquerie, a-t-on appris hier de source judiciaire.

La prison de Nice n'est pas une nouveauté pour elle, comme celles de Paris, Mulhouse, Grasse, Bayonne ou Rennes notamment, où elle a été incarcérée au gré de ses multiples escroqueries commises à travers la France depuis 1942, date de sa première condamnation.

EN BREF

Mort violente

■ Le corps sans vie d'un homme âgé a été découvert hier, en milieu de soirée, à l'intérieur du 922, rue Spiller à Otterburn Park. Sans préciser si la personne retrouvée était bien le propriétaire des lieux, la Sûreté du Québec a confirmé qu'il s'agissait d'une mort violente et qu'il était très peu probable que ce soit un suicide. Le corps présentait plusieurs blessures. Un voisin a indiqué à *La Presse* que des policiers sont venus l'interroger sur les allées et venues de son voisin au cours de la journée d'hier. Selon des informations recueillies auprès de résidants du secteur, l'homme habitant au 922, Spiller vivrait seul et serait à la retraite depuis quelques années déjà. « Il était tranquille ; il ne faisait pas de *bardas* », a dit l'un d'eux. L'occupant du 922, Spiller aurait une soeur demeurant à McMasterville, municipalité située juste en face d'Otterburn Park, de l'autre côté du Richelieu.

Pas de médecine privée

■ Plus de la moitié des Canadiens s'opposent à un système de santé à deux vitesses, selon la maison Gallup. L'opposition à l'apparition de centres hospitaliers privés, plus rapides et offrant plus de services, est particulièrement forte en Ontario et chez les plus de 40 ans, mais ne varie pas avec le revenu. L'appui à un tel système hospitalier est particulièrement fort en Colombie-Britannique (50 %) et dans les Maritimes (46 %) et faible en Ontario (34 %), alors que le Québec (45 % pour, 51 % contre) se maintient dans la moyenne nationale : 40 % pour, 53 % contre. En 1995, Gallup avait enregistré 49 % d'appui et 46 % d'opposition à la santé à deux vitesses chez les Canadiens.



Chez Fonds d'investissement Dynamique, nos fonds mondiaux visent une performance à long terme supérieure.

Notre équipe de gestionnaires internes et nos analystes appliquent les mêmes critères de placement pour tous les 25 fonds d'investissement Dynamique : Ils visent une performance à long terme supérieure grâce à une démarche axée sur la valeur. Tout en réduisant la volatilité de votre portefeuille, des placements dans le monde entier vous permettent de diversifier davantage et de participer aux meilleurs marchés.

Le monde est à vous. Obtenez des rendements supérieurs tout en réduisant le risque au minimum.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
• DEMANDEZ à votre conseiller financier
• COMPOSEZ le 1 800 268-8186
• VISITEZ le http://www.dynamic.ca

VOICI TROIS FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE À CONSIDÉRER :

FONDS DYNAMIQUE DES AMÉRIQUES				FONDS EUROPE DYNAMIQUE				FONDS INTERNATIONAL DYNAMIQUE			
1	3	5	10 ans	1	3	5	10 ans	1	3	5	10 ans
41,5 %	26,0 %	20,0 %	13,4 %	40,4 %	21,4 %	19,8 %	S.O.	30,1 %	16,1 %	17,9 %	8,7 %
• Accès au marché le plus dynamique du monde				• Vaste diversification dans des actions d'Europe de l'Ouest et de l'Est				• Titres sélectionnés parmi tous les fonds mondiaux Dynamique			
• Ratio cours/bénéfice peu élevé				• Meilleurs titres européens, aucune répartition géographique prédéterminée				• Possibilité de tirer profit rapidement des occasions offertes dans le monde			

*Rendements au 31 octobre 1997. Les taux correspondent aux rendements historiques, composés chaque année, incluant la variation de la valeur des parts et le réinvestissement des distributions. Ils ne tiennent pas compte des charges ni des commissions éventuelles. Le rendement antérieur ne permet pas toujours d'établir de prévisions pour l'avenir. La valeur des parts et le rendement des placements sont susceptibles de subir des fluctuations. Le prospectus simplifié de chacun des fonds Dynamique renferme des renseignements importants. Procurez-vous-en un exemplaire auprès de Fonds d'investissement Dynamique et prenez-en connaissance avant d'investir.

DYNAMIQUE

2573500



Participez au concours organisé par la Fondation Mode Matinée et *La Presse*. Vous pourriez être l'une des personnes chanceuses à gagner un vêtement conçu par l'un des 7 designers de mode québécois lauréats de la Fondation Mode Matinée.

Tous les détails dans le cahier mode aujourd'hui

La Presse

P03261101



Une application faible et inefficace de nos lois sur les brevets est nuisible à la santé du Canada. Depuis l'entrée en vigueur des lois canadiennes sur la protection des brevets, les montants consacrés à la recherche médicale par l'industrie pharmaceutique ont plus que doublé, passant de 18 % à 38 %. Pendant ce temps, la part provenant des contribuables a chuté de 28 % à 20 %.

LE DIAGNOSTIC

Les Canadiens disposent du talent, de la vision et de l'engagement nécessaires pour faire de la recherche une source de vie. Au cours des 10 dernières années, des entreprises comme BioChem Pharma, Allelix et Biomira ont été des chefs de file dans la découverte de nouveaux traitements contre l'hépatite et le SIDA. Les grandes sociétés pharmaceutiques à rayonnement international ont investi des milliards au Canada parce qu'elles ont confiance en notre capacité de concurrencer et de décrocher des mandats mondiaux pour le développement de nouveaux médicaments.

Les entreprises novatrices fondées sur la recherche emploient directement environ 18 000 Canadiens. Dans nos hôpitaux, universités et centres de recherches canadiens, 4 000 de nos plus brillants chercheurs travaillent à découvrir de nouveaux traitements pour nous assurer à tous une vie en santé, active et plus productive.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des brevets et la mise sur pied d'une agence indépendante qui surveille et régit les prix des médicaments, les Canadiens ont vu les prix de leurs médicaments brevetés passer de 23 % au-dessus du prix médian international à 10 % sous le prix médian international.

L'ORDONNANCE

- Des lois de calibre international pour protéger la propriété intellectuelle et assurer aux chercheurs de nos hôpitaux, universités et centres de recherches canadiens de découvrir les traitements de demain.
- Une application de ces lois et règlements sur la propriété intellectuelle qui permette au Canada de créer des entreprises basées sur les connaissances et capables de concurrencer à l'échelle internationale.
- Un climat qui encourage et favorise la recherche médicale et réduit les hospitalisations et améliore la qualité des soins de santé.

EFFETS INDÉSIRABLES POSSIBLES

- Des décideurs qui n'ont pas confiance en la capacité des Canadiens d'innover et de concurrencer et qui s'en remettent aux autres pays pour effectuer la recherche et découvrir les nouveaux traitements.
- Une application inefficace des lois sur la protection de la propriété intellectuelle qui forcera les Canadiens à devoir compter sur d'autres pour mettre au point les nouveaux médicaments. Sans nouveaux médicaments d'origine, les fabricants de médicaments génériques n'auraient rien à copier.
- Une réduction assurée de notre croissance, du nombre d'emplois et des investissements.

La recherche : source de vie

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU MÉDICAMENT

Un boulevard sème la zizanie à Mascouche

ISABELLE HACHEY

À Mascouche, la montée Masson a fière allure. Il y a maintenant trois ans que l'ancienne petite route provinciale est devenue un large boulevard, fraîchement pavé et bordé d'élégants réverbères. Mais ce boulevard a un prix. Un prix très élevé, en fait, pour une poignée de citoyens en colère.

« Tout le monde utilise la route, tout le monde devrait la payer, pas juste les propriétaires riverains ! » proteste Claude Lauzon, un citoyen de Mascouche qui dit avoir été « floué » par l'administration municipale.

Les travaux de réfection de la montée Masson, qui se sont terminés à l'automne 1994, ont coûté dix millions. La Ville de Mascouche a refilé plus de la moitié de la facture aux propriétaires des terrains la bordant. Résultat, certains d'entre eux, comme Claude Lauzon, doivent maintenant payer des sommes qu'ils jugent astronomiques.

En 1988, M. Lauzon a acheté, avec un groupe de six personnes, un grand terrain sur la montée Masson. À l'époque, son compte d'impôts fonciers s'élevait à 4305,25 $. Aujourd'hui, il est de 52 488,26 $. « Personne ne peut payer ça ! » lance-t-il.

L'évaluation municipale du terrain, qui a pris de la valeur, est en partie responsable de cette augmentation vertigineuse. Mais pas moins de 36 623,65 $ servent à financer les travaux de réfection du boulevard. Et ce sera la même chose pendant 15 ans.

Ginette Boucher, qui a élevé ses quatre enfants dans sa maison de la montée Masson, a récemment fait faillite. C'est maintenant la banque qui doit vendre sa résidence. « Ça fait trois ans que j'essayais de la vendre, mais avec 6000 $ de taxes, personne ne veut l'acheter. On a vraiment été abusé », dit-elle. Depuis 1969, Roland Bernier possède quant à lui une petite maison sur la montée Masson. À l'époque, se rappelle-t-il, il n'y avait que de grands champs, des chevaux et des vaches. Son compte de taxes municipales est passé de 1872,74 $, en 1991, à 11 352,52 $ cette année. « C'est dur pour les nerfs », confie l'homme de 62 ans, qui affirme avoir contesté le règlement « dès le début ».



PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Claude Lauzon conteste un règlement municipal qui a gonflé son compte de taxes annuel de... 36 623,65 $.

Comme ceux qui possèdent un bâtiment sur cette artère, M. Bernier a reçu un dédommagement — 24 000 $ — de la ville. Ainsi, il a réussi à payer ses deux derniers comptes de taxes. Mais l'an prochain, il devra vendre. Ou, carrément, abandonner sa maison, craint-il.

Pour le maire de Mascouche, Richard Marcotte, les règlements d'emprunt de 1992 ont été adoptés dans les règles de l'art. Selon lui, il y a eu 13 rencontres avec les propriétaires au début des travaux, et la plupart ont accepté la proposition de la ville parce qu'ils y voyaient leurs intérêts dans un secteur qui serait resté zoné agricole. « On veut jeter le discrédit sur la ville à des fins purement spéculatives », croit-il.

En fait, M. Marcotte croit que la valeur des terrains a tellement augmenté que tous les propriétaires riverains y trouveront largement leur compte. « Il y a eu des investissements de 25 millions sur la montée Masson depuis 1995. J'aimerais être propriétaire de 10 millions de pieds carrés autour de la montée Masson aujourd'hui. Je deviendrais millionnaire ! »

Si les taxes d'amélioration locales semblent élevées, c'est en raison de la grande superficie des terrains, ajoute l'ancien directeur des finances de Mascouche, Michel Gobeil. « Je comprends qu'on puisse ne pas aimer la taxe, mais ça ne donne pas nécessairement de raison pour la contester en cour », dit-il.

Raisons ou pas, au moins trois propriétaires — dont l'ancien organisateur politique de M. Marcotte, le promoteur Jean-Guy Ouellette — poursuivent la ville en Cour supérieure. M. Ouellette, qui possède beaucoup de terrains, affirme que son compte de taxes a augmenté de 350 000 $. Il doit maintenant verser un demi-million dans les coffres de la municipalité.

« Ces taxes ont créé une dévaluation, soutient-il. Je n'ai pas eu d'acheteurs depuis un an. On nous disait que la montée Masson créerait de l'enrichissement. Dans mon cas, c'est de l'appauvrissement ! »

Selon la greffière de Mascouche, Danielle Lord, les propriétaires riverains savaient « exactement » combien ils paieraient en taxes lorsqu'ils ont accepté la réfection du boulevard, en 1992. Mais ce n'est pas l'avis de Marcel Cadotte, qui estime s'en être « fait passer une petite vite ».

« Ils ne nous ont pas dit que les taxes décupleraient. Sinon, on n'aurait pas signé, on n'est pas des fous. Je vais probablement perdre 30 000 $ que j'avais investis de ma poche pour mes vieux jours », déplore-t-il. Avec un compte de taxes de 14 000 $, M. Cadotte se dit incapable de vendre son terrain. « Qui va acheter ça ? »

M. Ouellette soutient également s'être fait berner par la ville. « Si on nous avait donné les vrais chiffres, aujourd'hui, il n'y en aurait pas de montée Masson ! »

Une heure de bonheur total !

Le bonheur dans tous ses états et tous les états du bonheur.

ICI JEUX

ce soir 21 h

Réalisation-coordination : Germain Thibault

Ici Radio-Canada Télévision

www.radio-canada.com

2565565

Laval / Laurentides / Lanaudière

Terrains *volés* par la Ville dont il faut payer les taxes

ISABELLE HACHEY

Claude Lauzon, un citoyen de Mascouche, doit payer 6475 $ d'impôt foncier par année pour un terrain occupé... par un boulevard.

En 1992, la Ville de Mascouche a demandé à tous les propriétaires riverains de la montée Masson de céder une partie de leur terrain pour 1 $. C'est que la Ville souhaitait agrandir cette ancienne route provinciale pour en faire un boulevard à quatre voies.

M. Lauzon a toujours refusé. Il voulait être exproprié pour que la municipalité lui rembourse cette partie de terrain qui lui a coûté, soutient-il, 150 000 $.

Mais la Ville a fait fi de son refus et a tout de même agrandi le boulevard. Résultat, M. Lauzon doit payer des taxes pour ce terrain qui ne lui appartient plus, où passent maintenant chaque jour des dizaines de voitures. M. Lauzon affirme que la Ville lui a littéralement « volé » son terrain.

« Quand un gouvernement veut construire une route, il exproprie. C'est relativement simple, le juge fixe un prix », dit M. Lauzon. Mais le maire de Mascouche, Richard Martel, a préféré éviter une « guerre d'expropriation » devant les tribunaux.

Selon le maire, le développement de la montée Masson a été effectuée en collaboration avec 90 % des propriétaires riverains. « Si j'en exproprie un, cela sera un manque de respect pour tous ceux qui ont accepté de céder leur terrain pour 1 $, pour l'amélioration de la montée Masson », dit-il.

Quant aux taxes imposées à M. Lauzon pour ce terrain, la greffière de Mascouche, Danielle Lord, affirme que la Ville n'a pas le choix, puisque le terrain demeure au nom de M. Lauzon. « Actuellement, je ne peux pas dire à l'évaluateur municipal de ne pas tenir compte du terrain. Il peut se faire radier. » La Cour supérieure tranchera le litige en avril prochain.

LAVAL

Des enseignants prennent position sur la réforme Marois de l'éducation

ISABELLE HACHEY

Quelque 150 professeurs du Syndicat de l'enseignement de Laval se sont réunis, hier, à l'école Saint-Maxime, afin d'adopter une « position lavalloise » au sujet de la réforme de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois.

Les enseignants du primaire, du secondaire et de la formation professionnelle ont noté « certains progrès » par rapport au premier projet de réforme de la ministre, notamment en ce qui concerne la représentativité accrue des professeurs au sein des conseils d'établissements, affirme le président du syndicat, Yves Goulet.

Les enseignants s'inquiètent par contre de certaines mesures, telles que la tarification possible de certains services offerts aux enfants, comme l'aide aux devoirs ou la surveillance du midi.

La liberté accordée aux conseils d'établissements de déterminer le nombre d'heures consacrées à certaines matières chatouille également les enseignants.

Cette mesure pourrait favoriser la création d'écoles « sélectives », craint M. Goulet.

« Nous avons toujours revendiqué la même éducation pour tous, qui ne serait pas liée aux tendances du marché ou à la vision d'une poignée de parents », explique le président.

Conférences

Puissance Marketing

L'École des Hautes Études Commerciales vous invite à assister à ses conférences publiques.

Aujourd'hui

à 12 h **La mission commerciale HEC en Israël**
par **Corinne Berneman**, professeur de marketing
Salle Coopers & Lybrand / Laliberté Lanctôt

à 19 h **De la stratégie à la communication : le cas de la campagne publicitaire Molson Export**
par **Jean Boisvert**, chef, recherche en marketing, Les brasseries Molson, et **François Lacoursière**, directeur groupe conseil, Cossette Communication-marketing
Une dégustation suivra la conférence.
Amphithéâtre IBM

Jeudi 27 novembre

à 12 h **Le terrorisme de l'image : le marketing des candidats politiques**
par **Guy Côté**, associé principal, Le cabinet de relations publiques National, et **André Morrow**, président, Morrow Communications
Salle Banque de développement du Canada

à 19 h **Marketing at the Millenium**
par **Sidney Levy**, directeur du Département de marketing, College of Business and Public Administration, University of Arizona. Psychologue réputé pour ses études portant sur le comportement humain au quotidien, les relations interpersonnelles, les activités liées au travail, le comportement du consommateur. Parmi ses publications, on retrouve : «The Product and the Brand», «Symbols for Sale», «Social Class and Life Style» et «Broadening the Concept of Marketing». Au terme de cette conférence de la **Chaire de commerce Omer DeSerres**, M. Levy recevra une plaque honorifique soulignant sa contribution au domaine du marketing.
Amphithéâtre IBM

Entrée libre pour toutes les conférences

2571862

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal

HEC

Université de Montréal — autobus 129 ou 51

GREAT-WEST ET LONDON LIFE : UN AVENIR FINANCIER PLUS SOLIDE POUR TOUS LES CANADIENS

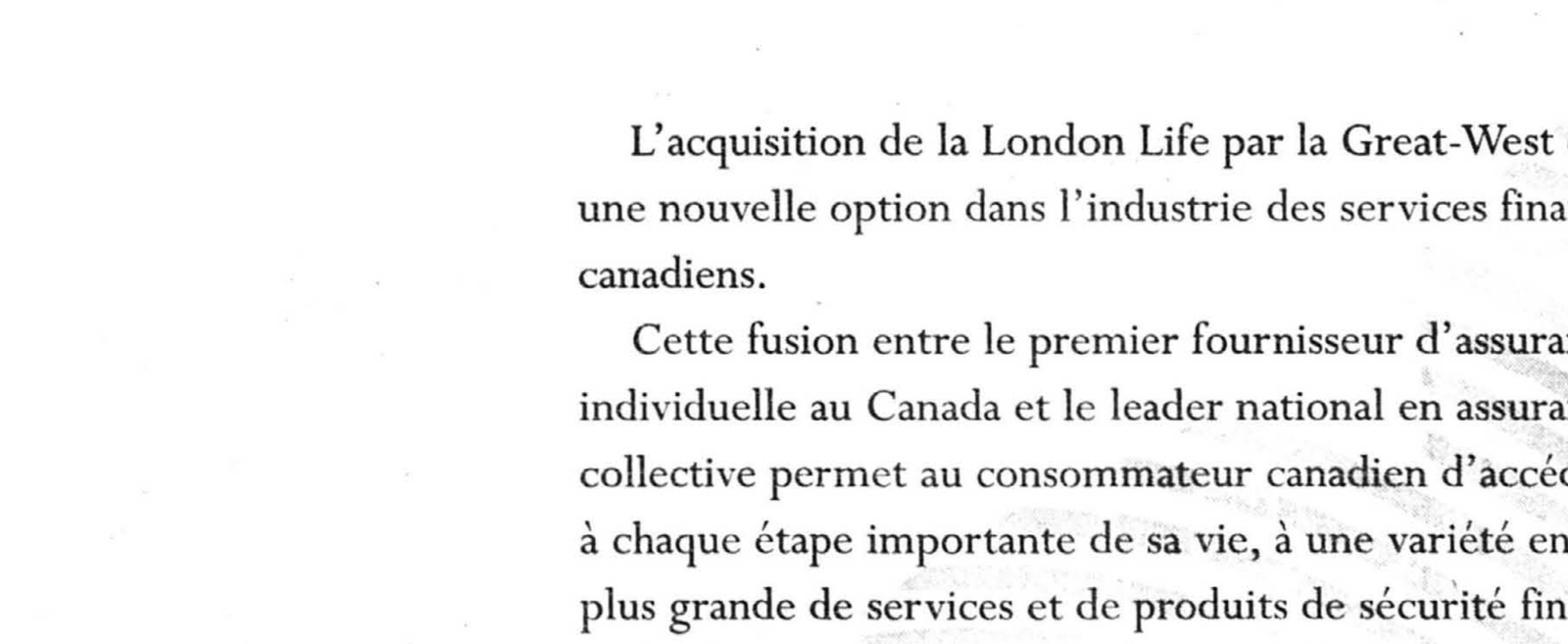
La combinaison gagnante

L'acquisition de la London Life par la Great-West crée une nouvelle option dans l'industrie des services financiers canadiens.

Cette fusion entre le premier fournisseur d'assurance-vie individuelle au Canada et le leader national en assurance collective permet au consommateur canadien d'accéder, à chaque étape importante de sa vie, à une variété encore plus grande de services et de produits de sécurité financière et de placement.

Elle promet en outre aux Canadiens des assises encore plus solides pour l'avenir. Plus de liberté. Plus de choix. Plus de puissance que jamais pour atteindre leurs objectifs.

London Life et Great-West, *la* combinaison gagnante.



LA Great-West
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

London Life

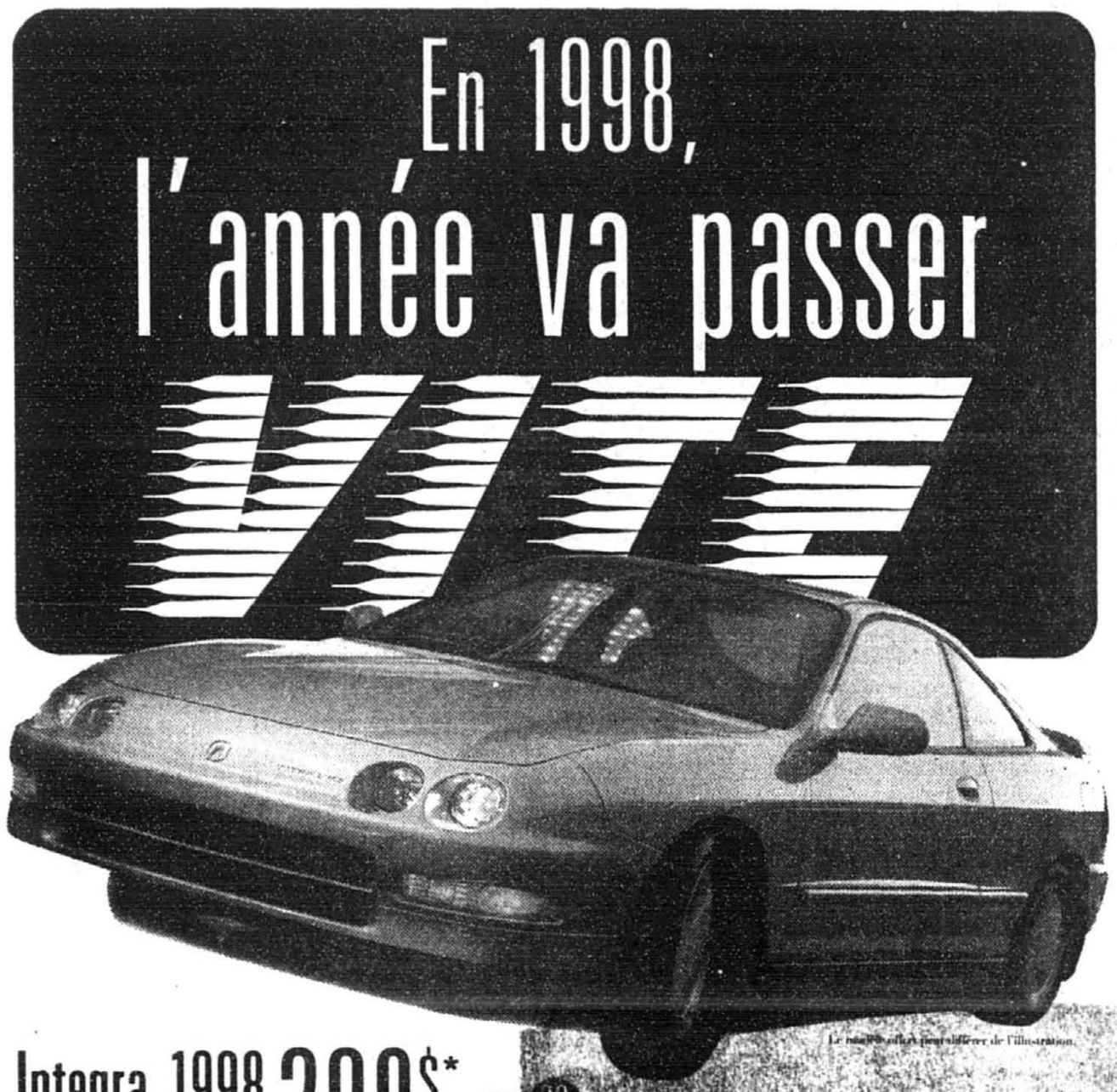
Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant ou composer le 1 888 659-9099.

London Life et le symbole social sont des marques de commerce de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie.

2571337

ACURA

En 1998,
l'année va passer



Integra 1998 298 $* par mois pour 36 mois
Transport et préparation inclus

Climatiseur • lecteur de disques compacts • vitres et miroirs électriques • 4 freins à disques • roues en alliage

* Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 36 mois, établi pour l'Integra 1998, modèle DC434W (total des paiements : 10 728 $). Un acompte de 2 900 $, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 $ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 5 ans / 100 000 km. Assistance routière Acura. Les deux premiers services d'entretien (pièces en sus) sont compris dans le prix de location-bail.
Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit.

ACURA
Une vision qui inspire un élan de passion.

2567406

ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

ACURA BROSSARD 9100, boul. Taschereau, Brossard. 659-1616
LES GALERIES ACURA 7100, boul. Métropolitain Est, Anjou. 354-8811
ACURA PLUS 255, boul. de la Seigneurie, Blainville. 435-4455
LUCIANI ACURA 4040, rue Jean Talon O., Montréal. 340-1344
ACURA GABRIEL 4648, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux. 696-7777

Opération nez rouge s'étale cette année du 5 au 31 décembre

GEORGES LAMON

La onzième Opération nez rouge Île-de-Montréal sera la plus longue de toutes celles jamais entreprises par les organisateurs depuis 1984 : elle sera échelonnée sur une période de 27 jours, du 5 au 31 décembre, au lieu de 26 comme l'an dernier.

Selon Brigitte Frot, vice-présidente de la Commission sportive Montréal-Concordia, maître-d'oeuvre de l'Opération nez rouge, habituellement la campagne s'ébranle le premier vendredi de décembre et la première semaine est plutôt tranquille : on rode la machine. L'an dernier, c'était le 6 décembre. Rappelons que la centrale administrative, située au Stade olympique pour une sixième année, offrira le service du dimanche au mercredi de 21 h à 4 h, et du jeudi au samedi, de 19 h à 4 h.

« Ce sont les semaines des 12 et 19 décembre qui sont les plus occupées avec la nuit infernale du 31, a noté Mme Frot, hier en conférence de presse, pour le lancement de cette sixième campagne qui a reçu l'appui de la SAAQ et d'autres commanditaires. Elles représentent 25 % des 7000 raccompagnements faits par les 4000 bénévoles dont les coprésidents d'honneur de l'Opération, le directeur du SPCUM, Jacques Duchesneau, et Denis Archambault, le premier vice-président du Salon international de l'auto de Montréal. Le 31 décembre 1997, nous avions effectué 400 transports pour une demande de 800. On manque de bénévoles. »

Les intéressés peuvent s'inscrire au 252-1011.

L'an dernier, les bénévoles ont effectué 266 000 km au cours des raccompagnements. De son côté, le directeur Duchesneau estime à 451 (400 l'an dernier) le nombre de ses policiers qui agiront à titre de bénévoles durant cette campagne. « Sinon, il y en a qui seront mutés », a-t-il lancé à la blague.

Rappelons également qu'en l'espace de cinq ans, au cours de 125 jours (25 X 5) de raccompagnement, les bénévoles ont récolté 150 000 $ versés à la Commission sportive pour le sport amateur.

Cette année coïncide également avec l'entrée en vigueur des amendements au nouveau Code de la sécurité routière, qui prévoit des sanctions plus sévères pour les conducteurs interpellés avec les facultés affaiblies par l'alcool.

Et le directeur du SPCUM, Jacques Duchesneau, a rappelé que l'an dernier 2153 conducteurs ont été interpellés par les policiers, notamment dans des barrages routiers. Cette année, ces barrages seront installés un peu partout tout au long du mois de décembre. À son avis, de plus en plus de conducteurs sont stoppés par les policiers avant que ceux-ci ne tombent sur un qui conduit avec les facultés affaiblies par l'alcool. Il y voit là une note encourageante.

Cinq ans et demi pour avoir battu à mort son bébé

Domenico Dintino, 35 ans, a été condamné à cinq ans et demi d'emprisonnement pour avoir tué son bébé de sept mois, le 17 août 1993.

Dintino a toujours nié sa culpabilité. Le juge Joël Guberman, de la Cour du Québec, l'avait déclaré coupable. Mais vu la maladie du juge Guberman, c'est le juge Louis Legault qui a infligé la peine, au palais de justice de Montréal.

Le juge Legault a notamment tenu compte de la détention préventive de 11 mois purgée par Dintino et des remords qu'il a cru déceler chez lui. Le ministère public demandait une peine de huit ans.

Le bébé a succombé à un traumatisme crânien. Dintino avait voulu faire croire à un accident. Mais les expertises médicales contredisaient cette thèse. Dintino avait sauvagement battu le petit Santino Dintino.

BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

DE BEAUX CADEAUX POUR TOUS... À P'TITS PRIX !

Cadeaux pour moins de 150 $

FAUTEUIL BASCULANT À DOSSIER HAUT*
• Hauteur du siège et tension de l'inclinaison à réglage manuel
• Gris, framboise ou noir
15895/18521/29226
• 129 $

CLEARNET TÉLÉPHONE PCS**
• 149,99
• Aucun contrat
• Message en attente/afficheur
• Répondeur intégré
39513 **Offert dans certaines régions

MONITEUR NON COMPRIS
Labtec
GRATUIT ! QuickSound Valeur 49,99
HAUT-PARLEURS MULTIMÉDIAS DE LUXE
• Isolation magnétique
• 3 1/2 po de haut
32024
• 149 $

Cadeaux pour moins de 100 $

SANYO TÉLÉPHONE SANS FIL À 10 CANAUX
• Pile de longue durée
• Télésignal
• Mémoire de 10 nos
• Pose murale
22017
• 79,98

MYLEX POSTE DE TRAVAIL AVEC ÉTAGÈRE
• Tablette coulissante pour clavier et support pour imprimante
• Fini ton chêne/chêne blanchi
32942/36888
• 99,99

THRUSMASTER VOLANT
NOUVEAU !
• Conduite de précision
• Contrôle des freins et de la manette de la poussée
• Prise confortable
40212
• 79,99

ENCARTA 98
• L'ultime moyen d'apprentissage !
35785
NOUVEAU !
• 92,99

Cadeaux pour moins de 50 $

CASIO AGENDA DC7800 32 Ko
• Affichage à rétroéclairage de 3 lignes
• Calculatrice
• Icônes graphiques
33250
• 44,99

CROSS* STYLO À BILLE DOUBLE OR
• Double encre 1/20 10 carats
13748
• 34,99

SAC SOUPLE MULTIFONCTIONNEL
• Poches à fermeture éclair, dossier en accordéon, bandoulière amovible réglable
32825
• 49,99

AGENDA RUNNINGMATE
• Vinyle noir
• Fermeture Velcro
23134
• 39,99

NHL 98
NOUVEAU !
39234
• 49,99

CALENDRIERS DE PHOTOS PERSONNALISÉS
Apportez douze photos de 4 po x 6 po et nous créerons un calendrier couleur personnalisé.
À partir de
• 14,99

*Garantie de 15 ans (Détails en magasin)

▶ BROSSARD 6555, boul. Taschereau ▶ DORVAL 3165, boul. des Sources ▶ GREENFIELD PARK 3344, boul. Taschereau ▶ LASALLE 7214, avenue Newman ▶ LAVAL 1600, boul. le Corbusier / 3055, boul. le Carrefour (carrefour Laval)
▶ MONTRÉAL 301, St-Antoine ouest (à l'angle de Bleury) / 1035, rue du Marché-Central ▶ POINTE-CLAIRE 365, boul. Brunswick (derrière Fairview) ▶ ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 1000, boul. du Séminaire
▶ ST-LAURENT 3660, boul. Côte-Vertu ▶ ST-LÉONARD 6800, rue Jean-Talon est / 4625, rue Jean-Talon est

HEURES D'OUVERTURE :
LUN. À VEN. 8 h à 21 h
SAMEDI 9 h à 17 h
DIMANCHE 11 h à 17 h

Bureau en gros est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux

SITE WEB http://www.bureauengros.com

ENTREPRISE et ENTREPRISE PLUS sont des marques de commerce de Bureau en gros limitée

LIVRAISON GRATUITE LE LENDEMAIN
ACHAT MINIMUM DE 50 $ • RÉGION DU MAGASIN SEULEMENT
POUR COMMANDER Téléphone : 1-800-668-6888
Télécopieur : 1-800-567-2260

BUREAU EN GROS Bureau en gros limitée. Les articles peuvent varier des illustrations. The Business Depot Ltd. 1997

2566231

Un ex-employé de l'OACI obtient le droit de poursuivre le gouvernement canadien

MARIE-CLAUDE GIRARD

Bernard Miller, cet ex-employé de l'OACI qui soutient avoir été congédié pour de graves problèmes de santé développés sur les lieux de travail en raison de l'air malsain, a finalement obtenu la semaine dernière le droit de poursuivre le gouvernement du Canada

L'interprète avait déposé en mai une poursuite de près de 2,3 millions contre le propriétaire du 1000, rue Sherbrooke Ouest, Monit International, et le gouvernement fédéral qui louait alors les locaux en tant que pays hôte de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

« À notre connaissance, c'est la première fois qu'un employé d'un organisme des Nations unies poursuit le pays hôte », souligne l'avocat de M. Miller, Leonard Seidman. Par contre, il est arrivé à quelques reprises, dans différents pays, que de simples citoyens intentent des recours contre un pays hôte de l'ONU.

Il a fallu près de six mois pour déterminer que M. Miller pouvait bel et bien poursuivre le gouvernement, et ce, même si la cause a suivi la procédure allégée, instaurée l'an dernier pour accélérer le déroulement des procès. En cours de route, des procédures techniques ont entravé la bonne marche de l'affaire qui suivra finalement la procédure habituelle.

La Couronne a tenté de démontrer que la cause relevait du droit international et qu'en conséquence les tribunaux québécois n'avaient pas juridiction. Elle a également soutenu que le différend était soumis au code de recours interne de l'OACI et que la responsabilité du Canada ne pouvait être définie que par les accords conclus avec l'organisme.

Le juge Claude Benoit, de la Cour supérieure, a rejeté ces arguments et conclu que la cause relevait du droit civil du Québec. Toutefois, si M. Miller revendiquait auprès de l'OACI la légalité de son congédiement ou tout autre élément des conditions de travail, il ne pourrait s'adresser aux tribunaux canadiens ou québécois.

En tant qu'organisme international, l'OACI jouit d'une immunité par rapport aux lois du pays hôte. Un employé peut contester une décision administrative devant un bureau interne qui fait ensuite des recommandations au secrétaire général. Mais le seul recours contre les décisions du secrétaire général est le TANU, le tribunal administratif des Nations unies.

« Je suis très content que le juge ait pris la peine de lire tous les documents déposés par le gouvernement », a commenté M. Miller. Il y avait 4000 pages en trois tomes qui devaient prouver que je n'avais pas le droit de poursuivre. »

Le requérant réclame un dédommagement pour les atteintes à sa santé reliées à l'exposition à des produits toxiques dans l'air de l'édifice. Il reproche au gouvernement du Canada de ne pas l'avoir informé à temps de la présence de certains éléments potentiellement dangereux pour la santé. Quant au propriétaire, il le tient responsable de ne pas avoir entretenu correctement son édifice.

Le contact avec différentes substances dans l'air, la poussière et le système d'aération aurait provoqué chez lui l'apparition de symptômes reliés au syndrome de fatigue chronique. M. Miller affirme avoir été congédié en 1994 en raison de son hypersensibilité à l'environnement des lieux de travail. Il est depuis incapable de travailler.

TÊTES D'AFFICHE À PRIX RECORDS!
Chez HONDA de BLAINVILLE
BERLINE ACCORD LX 1998
318$* par mois, location 48 mois
Air climatisé, transmission automatique, groupe électrique et bien plus
BERLINE CIVIC LX 1998
218$* par mois, location 48 mois
Financement 4,8% disponible
ODYSSEY 1998
298$* par mois, location 48 mois ou 4,8%** sur financement d'achat jusqu'à 60 mois sur toutes les Odyssey 1997 et 1998 neuves
CR-V LX 1997
298$* par mois, location 48 mois ou 4,8%** sur financement d'achat jusqu'à 60 mois sur tous les CR-V 1997 neufs
CIVIC HATCHBACK CX 1998
208$* par mois, location 48 mois
2572587
* Loc. 48 mois, comptant ou échange. Accord 2110$, Civic berline 740$, Odyssey 2550$, CR-V 1950$, Civic hatchback 520$, 96 000 km inclus. Aucune obligation d'achat. T.T.P. en sus.
de HONDA blainviller
700, boul. Labelle, Blainville (aut. des Laurentides, sortie 25)
435-1122 / 875-1920

Réalisez vos vœux les moins chers.



Bell Mobilité vous offre le plus petit cellulaire au monde à 149 $.

StarTAC[MC] 6000e de Motorola

Seulement 149$*



Gâtez-vous. Mettez la main sur cette petite merveille en vous rendant chez Bell Mobilité, le Royaume des grands. Mais faites vite, car les quantités sont limitées.

*En vigueur jusqu'au 31 décembre ou jusqu'à épuisement des stocks dans le cadre de certains forfaits, sous réserve de signature ou de prolongation de contrat pour une durée minimum de 12 mois. Taxes, options additionnelles et autres frais (activation, accès annuel au réseau, interurbain, itinérance et temps d'antenne) en sus. Sous réserve de certaines conditions, d'approbation de crédit et de modifications sans préavis. Détails en magasin.

la différence est là[MC]

Bell Mobilité[MC]

CENTRES DE COMMUNICATION PERSONNELLE
Brossard
Centre de Téléphone Mobile Mail Champlain
Tél. : (514) 671-1122
Drummondville
Rochefort Radio TV Promenades Drummondville
Tél. : (819) 474-4433
Joliette
Centre de Téléphone Mobile Galeries Joliette
Tél. : (514) 755-4112
Laval
Cellcom Carrefour Laval
Tél. : (514) 978-7133

Montréal
Cellcom Montréal
Tél. : (514) 739-7777
Cellular One
Tél. : (514) 385-0770
Cellular One
Centre Rockland
Tél. : (514) 340-1269
Centre de Téléphone Mobile
Tél. : (514) 526-2020
Centre de Téléphone Mobile
Montréal-Est
Tél. : (514) 729-2020
Centre de Téléphone Mobile
Galeries d'Anjou
Tél. : (514) 351-4494

Cintécell
Carrefour Angrignon
Tél. : (514) 363-6610
Cellular One
Place Versailles
Tél. : (514) 352-0500
Montréal – centre-ville
Bell Mobilité
La Cathédrale
Tél. : (514) 284-0284
Bell Mobilité
Centre Eaton
Tél. : (514) 288-8436
La CelluBoutique
Complexe Desjardins
Tél. : (514) 282-3388

Bell Mobilité
Tour Bell
Tél. : (514) 876-1622
Pointe-Claire
La Boutique Électronique
Centre Fairview
Tél. : (514) 426-2120
Rosemère
Centre de Téléphone Mobile
Place Rosemère
Tél. : (514) 979-1658
St-Bruno
Centre de Téléphone Mobile
Promenades St-Bruno
Tél. : (514) 461-2020
St-Hubert
Centre de Téléphone Mobile
Tél. : (514) 926-2020

St-Jean
Hébert et Gouin
Carrefour Richelieu
Tél. : (514) 349-8022
Trois-Rivières-Ouest
Centre de Téléphone Mobile
Galeries des Rivières
Tél. : (819) 371-4123
Valleyfield
Centre de Téléphone Mobile
Centre Commercial Valleyfield
Tél. : (514) 371-6792
CENTRES CELLULAIRE PLUS
Beloeil
R.C.C.
Mail Montenach
Tél. : (514) 446-7176

Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Électronique
Tél. : (514) 684-6846
Drummondville
Rochefort Radio T.V. inc.
Tél. : (819) 478-5178
Granby
Audiotec
Tél. : (514) 378-3618
Audiotec
Galeries de Granby
Tél. : (514) 378-8338
Laval
Cellcom Laval
Tél. : (514) 629-7777
Centre de Téléphone Mobile
Tél. : (514) 682-9366

Longueuil
Cellcom Rive-Sud
Tél. : (514) 463-7777
Radio Communication Cellulaire
Place Longueuil
Tél. : (514) 679-9989
Montréal
Locatel Inc.
Tél. : (514) 735-3000
Montréal – centre-ville
Peel Mobilité inc.
Tél. : (514) 288-7335
Repentigny
Communication Idéale
Tél. : (514) 583-4455

Sherbrooke
Cellulaire Flamand inc.
Carrefour de l'Estrie
Tél. : (819) 821-9994
Cellulaire Flamand inc.
Tél. : (819) 823-9994
St-Hubert
Radio Communication Cellulaire
Tél. : (514) 676-9919
St-Hyacinthe
Audiotec
Les Galeries St-Hyacinthe
Tél. : (514) 261-8080
St-Jean
Hébert et Gouin
Tél. : (514) 348-5210

St-Léonard
Autocell
Tél. : (514) 257-9292
Trois-Rivières-Ouest
Reynolds Radio inc.
Tél. : (819) 376-6849
Victoriaville
Communication 1er Choix
Tél. : (819) 357-7777
Communication 1er Choix
Grande Place des Bois-Francs
Tél. : (819) 357-5776
Ville St-Laurent
La Boutique Électronique
Tél. : (514) 335-2355

Battery Plus · Bell Téléboutique · Cintécell · Dimension · FUTURE SHOP · SEARS · STEREOCLUB · Zellers

« Je comprends le meurtre du métro », dit la mère d'une enfant agressée sexuellement



PHOTO *La Presse*

Frederico Toro, 50 ans, récidiviste reconnu coupable d'agression sexuelle sur une enfant de sept ans, ne connaîtra sa sentence qu'en janvier.

CHRISTIANE DESJARDINS

« Je ne veux pas excuser celui qui a tué un homme de façon sauvage dans le métro, mais je comprends son geste. Les conséquences des crimes sexuels sont énormes pour les victimes et leur famille, et il n'y a jamais d'aide. Je peux vous dire que j'ai rêvé de faire pire que lui. Il a dépassé cette petite coche de civilité qui nous retient. »

C'est en ces termes que la mère d'une fillette victime d'agression sexuelle a terminé son intervention hier, devant le juge Michel Duceppe, au palais de justice de Laval. Elle tenait à dire au juge les conséquences subies par sa famille, avant que les avocats ne fassent leurs représentations sur la sentence à donner à l'agresseur, Frederico Toro.

Le juge s'est montré impressionné par son discours.

« Vous l'avez fait de façon extrêmement intelligente, et vos propos mériteraient d'être publiés. Vous devriez être citée en exemple pour toutes celles qui s'apprêtent à vivre ce que vous avez vécu », a dit le juge.

Toro, 50 ans, un col bleu de la Ville de Montréal, a été reconnu coupable en avril dernier d'agression sexuelle et de contacts sexuels sur une enfant de sept ans, crimes qui ont été commis à répétition en 1990 et 1991.

Toro est un récidiviste. Accusé d'un grave crime sexuel en 1988, il avait écopé deux ans moins un jour de prison. À peine sorti de prison en 1990 — il a purgé seulement cinq mois de sa sentence — et alors qu'il suivait toujours une thérapie pour agresseurs sexuels, Toro commençait à agresser la fillette que sa nouvelle conjointe gardait.

Celle-ci, une parente de la mère de l'enfant, connaissait bien le passé de Toro, mais elle s'était bien gardée d'en communiquer la teneur à la mère, « pour ne pas lui faire peur ». Elle gardait aussi le frère de la fillette.

Le chat est sorti du sac quand la mère a surpris Toro seul dans une chambre avec sa fille. L'homme avait sa main sur l'entrejambe de l'enfant. Horrifiée, elle a voulu porter plainte, d'autant plus que sa fille lui a peu après avoué les multiples agressions dont elle avait été victime. Mais son entourage l'en a dissuadée, pour ne pas faire de « chicane » dans la famille et elle a plié.

Répercussions insoupçonnées

Mais en 1995, l'école lui apprend que son fils de sept ans est suicidaire. Au même moment, elle découvre des sucettes dans le cou du garçon. L'enfant lui avoue que sa soeur reproduit sur lui les gestes qu'elle a subis de la part de Toro.

« Je vivrai avec la culpabilité jusqu'à la fin de mes jours pour ne pas avoir été capable d'épargner mon fils, a dit la dame hier. J'ai été lâche, j'aurais dû être assez forte en 1991 pour porter plainte. Mais j'ai cédé aux pressions de la loi du silence. »

La dame a aussi parlé des problèmes qui ont suivi sa dénonciation : la majorité de sa famille les a rejetés, elle et ses enfants. Elle a dû se battre contre les écoles qui exigeaient que son fils prenne du Ritalin pour ses problèmes de comportement. D'un autre côté, on ne voulait pas donner de thérapie au garçon « parce qu'il ne planifiait pas son suicide... »

« Imaginez, à sept ans, si on peut planifier un suicide... On me disait que c'était seulement ses actions qui étaient suicidaires », déplore la mère.

Quant à la fillette, elle a développé beaucoup d'insécurité et des problèmes alimentaires. Divorcée, la mère occupait un emploi très rémunérateur au sein d'une grande entreprise avant cette affaire. Mais tous ces problèmes l'ont amenée à perdre son emploi, et elle a des ennuis de santé depuis. Elle s'est remise aux études et a un nouveau job.

Finalement, la mère a demandé au juge d'imposer une peine sévère à l'accusé.

« Je ne voudrais pas qu'un jour vous retrouviez un de mes enfants devant vous en tant qu'accusé de meurtre », a-t-elle dit, en ajoutant que Martin Lamoureux, qui fait face à la justice relativement au meurtre du métro, ne devait pas avoir reçu beaucoup d'aide après l'agression de sa soeur.

L'avocat de Toro, Daniel Pelletier, a demandé une peine légère, voire même un sursis de peine, dans l'espoir que son client ne perde pas son emploi. La Couronne, représentée par Bruno Larivière, a demandé pour sa part un minimum de quatre ans de pénitencier.

« Lors de sa première peine de prison, il l'a gardé, son emploi. Il aurait dû y penser avant de recommencer, pas maintenant », a dit l'avocat.

Au moment de déterminer la date de la sentence, l'accusé a levé la main.

« Monsieur le juge, est-ce que ce serait possible de mettre ça après les Fêtes ? » a-t-il demandé, provoquant une vive réaction de la famille de la victime.

Comme son avocat avait un emploi du temps rop chargé, l'accusé a finalement été exaucé. La sentence a été fixée au 9 janvier.

« Un bon garçon », dit une ex-voisine de Martin Lamoureux

Le présumé meurtrier du métro et sa petite soeur étaient très proches, souligne cette femme

CHRISTIANE DESJARDINS

« Martin Lamoureux est un bon garçon, et ça, personne ne me fera dire le contraire malgré ce qui est arrivé.

« À l'école, c'était un "bollé" et il fuyait les batailles. Quant à Serge Brousseau, la victime, je ne le regrette pas. Il a détruit trois vies avant de mourir : celles de Martin, de sa soeur et de leur mère », explique Gisèle Lemieux, une voisine qui a bien connu la famille de Martin Lamoureux, arrêté en rapport avec le meurtre du métro, survenu le soir du 18 novembre.

« C'était une famille heureuse avant que Brousseau n'arrive, explique Mme Lemieux. Divorcée, la mère travaillait fort pour élever seule ses deux enfants. Elle n'avait même pas de pension alimentaire. Les enfants, je les ai bien connus. La petite était pratiquement toujours ici pour jouer avec Caroline, ma petite-fille, que je garde.

« Martin, qui a sept ans de plus que sa soeur, a toujours été comme un père pour elle. Il la gardait, lui faisait à manger quand sa mère n'était pas là. Ils s'adoraient. »

Puis, en 1987, la mère a marié Brousseau, qui a aménagé avec la petite famille, rue Lacordaire.

« C'est après que les problèmes ont commencé. Brousseau dépensait pas mal d'argent dans les vidéopokers. Et la petite nous a dit qu'il l'avait frappée. En tout cas, ça ne marchait pas entre Brousseau et Martin et ce dernier est parti vivre chez son père. »

Plus tard, la soeur de Martin a confié à son amie Caroline qu'elle se faisait agresser par Brousseau.

« Elle m'a fait promettre de ne rien dire, confie Caroline. J'ai tenu ma promesse pendant neuf mois ; mais c'est dur de voir ta meilleure amie toujours triste. J'ai fini par le dire à ma grand-mère. »

Mme Lemieux, la grand-mère, en a parlé à la mère de Martin, qui aurait eu du mal à le croire. Elle a finalement confronté Brousseau. Ce dernier a avoué, selon Mme Lemieux. Le couple s'est séparé.

« Ce fut difficile pour la mère », ajoute Mme Lemieux.

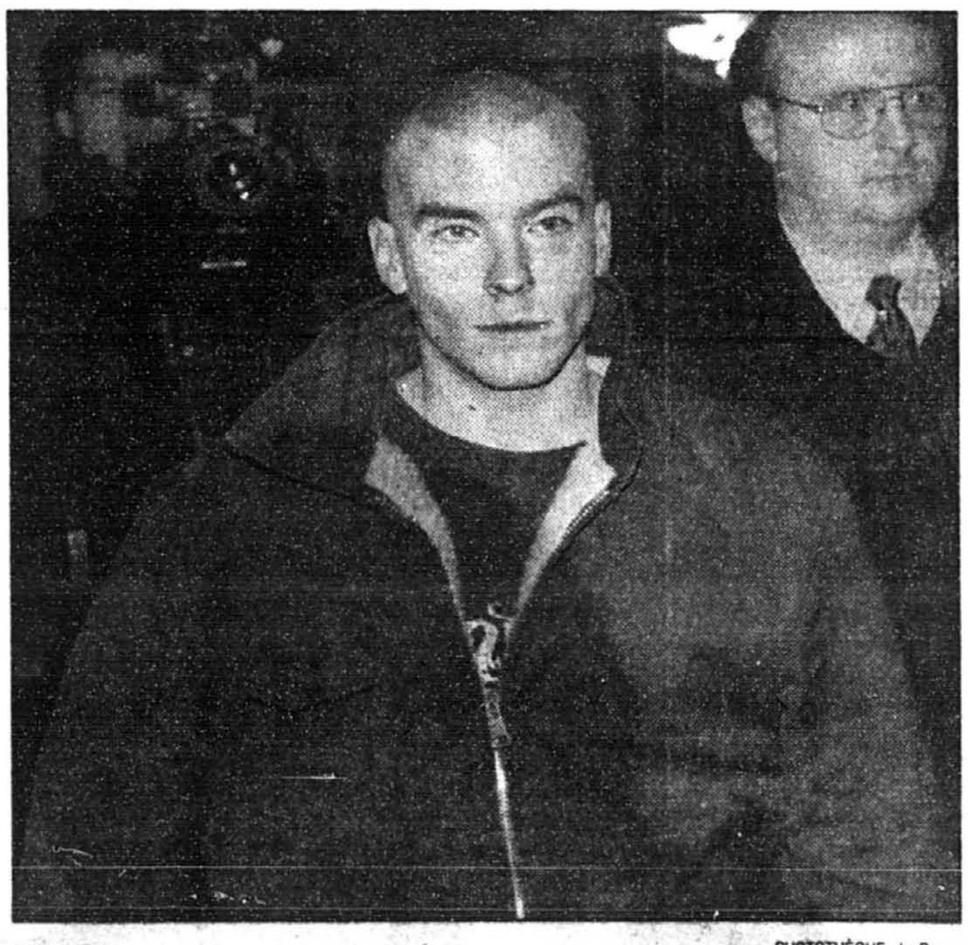
Puis, plus tard, la petite est allée elle aussi vivre chez son père, à Fleurimont. Elle était très perturbée par l'affaire avec Brousseau, selon Mme Lemieux.

« L'an dernier, en venant nous visiter, elle a rencontré Brousseau par hasard dans le métro, explique Caroline. Elle est arrivée ici en pleurant, elle était inconsolable. Brousseau ne demeurait pas très loin d'ici. Moi-même, je l'ai rencontré quatre fois en allant au cinéma. »

Les Lemieux sont toujours en contact avec la soeur de Martin.

« Des lettres qu'elle nous a envoyées de Fleurimont, j'en ai toute une pile. Il y a beaucoup de souffrance dans ses lettres », dit Mme Lemieux.

Qu'est-ce qui a pu pousser Martin à commettre un geste aussi terrible ? Mme Lemieux l'ignore. « Peut-être qu'il n'a pas accepté la sentence de fins de semaine que le juge a imposée à Brousseau, je ne sais pas. Mais dans les yeux de Martin, on voit qu'il est comme mort lui-même », conclut-elle.



PHOTOTHÈQUE *La Presse*

Martin Lamoureux, peu après son arrestation la semaine dernière.

CONFLIT POSTAL

La SAAQ met en place un système de distribution des chèques d'indemnité

En raison du conflit postal, la Société de l'assurance automobile du Québec avise ses clients accidentés de la route **qu'elle leur communiquera par téléphone le lieu et les démarches à suivre pour obtenir leur chèque d'indemnité.**

Un système de distribution a été mis en place dans les 45 centres de service de la Société répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Les personnes concernées sont donc priées d'attendre cet appel avant de se déplacer.

Pour l'instant, ce conflit n'affecte pas le **renouvellement du permis de conduire et de l'immatriculation.** Les titulaires n'auront qu'à se présenter aux endroits suivants pour régler leur paiement : guichet automatique ou comptoir des banques Laurentienne, Nationale et de Montréal ou des caisses Desjardins, comptoir des centres de service de la Société et mandataires privés. En cas de changement de la situation, la Société avisera la clientèle par les médias.

Pour toute autre information concernant les mesures spéciales prévues, vous pouvez composer : — pour la région de Québec : (418) 643-7620
— pour la région de Montréal : (514) 873-7620
— ailleurs au Québec, sans frais : 1-800-361-7620

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Avant tout, la vie

257-4562

Valleyfield

Les infirmières du centre hospitalier sonnent l'alarme

MARC THIBODEAU

Les infirmières du centre hospitalier régional du Suroît, à Valleyfield, en ont soupé des « coupures aveugles ».

L'impact du programme de départs assistés, très populaire, a plongé l'établissement, affirment-elles, dans un état de « désorganisation inquiétant » qui menace la qualité des soins offerts aux patients.

« Les infirmières commencent à être sérieusement essoufflées. Elles craignent les erreurs qui pourraient se produire à cause de la surcharge de travail à laquelle elles sont confrontées », a commenté hier Johanne Sauvé, vice-présidente du syndicat des infirmières.

Le syndicat dénonce l'« intention » de l'administration de sabrer des postes d'infirmières et d'infirmières auxiliaires dans plusieurs services — notamment aux urgences, au bloc opératoire ainsi qu'en psychiatrie externe — en plus de limiter le nombre de brancardiers et de messagers.

Mme Sauvé est d'avis que l'hôpital, touché par 126 départs volontaires cet été, a reçu de la régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie un « mandat impossible ».

Anne Chiasson, directrice des soins infirmiers du centre hospitalier, reconnaît que l'effort budgétaire lié au programme de départs assistés, soit 2,2 millions de dollars, touche durement l'établissement.

« Nous avons rencontré récemment la régie afin qu'ils allègent notre fardeau financier. Ils ont réagi positivement, même si nous n'avons pas encore reçu de réponse officielle », commente Mme Chiasson.

La direction affirme être en mesure de faire face à une ponction de 1,3 million en limitant au strict minimum la réduction de personnel dans le secteur clinique.

Ainsi, avance Mme Chiasson, seul l'équivalent d'un poste d'infirmière à temps partiel en salle opératoire devra être aboli. Et le centre ambulatoire fermera le vendredi après-midi plutôt que le samedi, tout comme l'hôpital « souhaitait le faire de toute façon ».

Un projet-pilote d'un mois est par ailleurs en cours afin de restreindre le nombre de brancardiers et de messagers « sans affecter la qualité des services ».

Les autres compressions appréhendées par les infirmières aux urgences, en salle d'opération et en psychiatrie externe, etc., devraient pouvoir être évitées, dit Mme Chiasson, si la régie accepte « d'effacer » la tranche restante de 900 000 $.

Gestion de l'eau : Mercier favorable au principe de l'utilisateur-payeur

MARC THIBODEAU

La municipalité de Mercier souhaite que ses contribuables paient leur eau en fonction de leur consommation plutôt que de continuer à imposer une taxe uniforme.

« Notre administration est favorable au principe de l'utilisateur-payeur. C'est ce qui nous paraît le plus équitable », a commenté hier le directeur général de la municipalité, André Girard.

Afin d'évaluer la faisabilité d'une telle orientation, Mercier, à l'instar de quatre autres municipalités de la région de Montréal (Laval, Longueuil, Valleyfield et Châteauguay), se montre intéressée par un projet-pilote mis de l'avant par une firme locale, National Télédistance, qui se targue d'avoir développé un compteur d'eau novateur.

Ce compteur, a expliqué hier le président de l'entreprise, Guy Bélanger, permet de mesurer à distance, avec une précision « d'un demi-verre d'eau », la consommation faite dans les immeubles où il est installé.

La firme a rencontré récemment les cinq municipalités ciblées en vue de tester, en installant 100 compteurs, l'efficacité de son produit et les économies potentielles qu'il peut entraîner. « L'accueil est très enthousiaste », note l'homme d'affaires, qui demande aux municipalités de fournir 20 000 $ pour financer le tiers du coût des appareils et de leur installation.

Le directeur général de Laval, Claude Asselin, confirme que la Ville est intéressée par le projet-pilote, qui devrait commencer au début de 1998, même si le conseil d'administration n'a pas encore donné son aval.

La Ville, dit-il, est intéressée par la mise en place d'un modèle de tarification basé sur la consommation, même si aucune décision finale n'a encore été prise à ce sujet.

« Seulement 10 % des résidences de Laval sont dotées de compteurs. Pour aller de l'avant, il faudrait que toutes les résidences en ait un, ce qui coûterait cher. Nous serions favorables à l'idée de s'associer avec un partenaire privé afin de les payer plutôt que d'imposer la facture à nos contribuables », dit M. Asselin.

Longueuil est également intéressée par le projet de National Télédistance. Le porte-parole de la municipalité, Michel Saint-Laurent, s'empresse toutefois de préciser que l'administration n'envisage pas, du moins pour l'instant, d'installer ces compteurs en milieu résidentiel.

« Ce serait plutôt une façon pour nous d'obtenir plus facilement le niveau de consommation d'eau dans les usines qui sont plus difficiles d'accès », commente-t-il.

À l'heure actuelle, précise M. Saint-Laurent, une centaine de compagnies de la municipalité sont munies de compteurs et paient leur eau en fonction de la quantité consommée. Longueuil, qui participe au projet-pilote à titre « exploratoire », recueille ainsi chaque année près de 300 000 $.

M. Bélanger affirme que deux municipalités, qu'il n'a pas voulu identifier, sont d'ores et déjà disposées à signer des « commandes fermes » pour doter les résidences de leurs contribuables de compteurs d'eau.

« Et plusieurs autres sont très intéressées. Ils attendent de voir les résultats du projet-pilote », note-t-il.

Selon lui, près de 65 % des municipalités utilisent déjà des compteurs d'eau dans les secteurs commercial et industriel. Et « seulement 20 ou 30 % » dans le secteur résidentiel.

Ces derniers chiffres réjouissent tout particulièrement le président de National Télédistance. « Tout débute. Nous arrivons au bon moment », se félicite-t-il.

Saint-Hubert

La Gondole défend les intérêts des victimes d'inondations

MARTHA GAGNON

« Les élus doivent sentir que la population de Saint-Hubert en a ras le bol des inondations et de l'inaction de la Ville. »

Jacques Lavoie vient d'être nommé président du nouveau comité de citoyens, La Gondole, dont le mandat est de défendre les intérêts de la population dans le dossier des inondations. « Notre intention n'est pas de partir en guerre contre la Ville ou d'intenter des recours devant les tribunaux, mais de trouver des solutions pour essayer de prévenir de tels dommages. On veut des réponses à nos interrogations. »

Propriétaire de trois immeubles, M. Lavoie a connu des dommages importants. « Contrairement à d'autres, je suis bien assuré et j'ai obtenu des compensations, dit-il. Mais la cote de la Ville est plutôt basse auprès des compagnies d'assurances qui réclament elles aussi des correctifs. Plusieurs citoyens craignent de perdre leur protection. »

Comme à Chambly où il y a eu plusieurs inondations, les victimes de Saint-Hubert ont décidé de se regrouper pour mieux faire valoir leurs revendications. Une pétition a aussi été lancée pour demander à la Ville d'adopter des mesures préventives. Plus de 500 signatures ont déjà été recueillies.

M. Lavoie doit aussi présenter une demande à la Ville pour être autorisé à assister au dévoilement du rapport de la firme d'experts Dessau, chargée d'évaluer le réseau d'égout et de déterminer les améliorations qui doivent être apportées. « Les citoyens ont le droit d'être informés adéquatement, dit-il. Ce rapport est très attendu. Nous comprenons la prudence de la Ville qui est poursuivie par les compagnies d'assurances. Mais les citoyens sont les premiers concernés par ce problème. Il vaut mieux travailler en collaboration. »

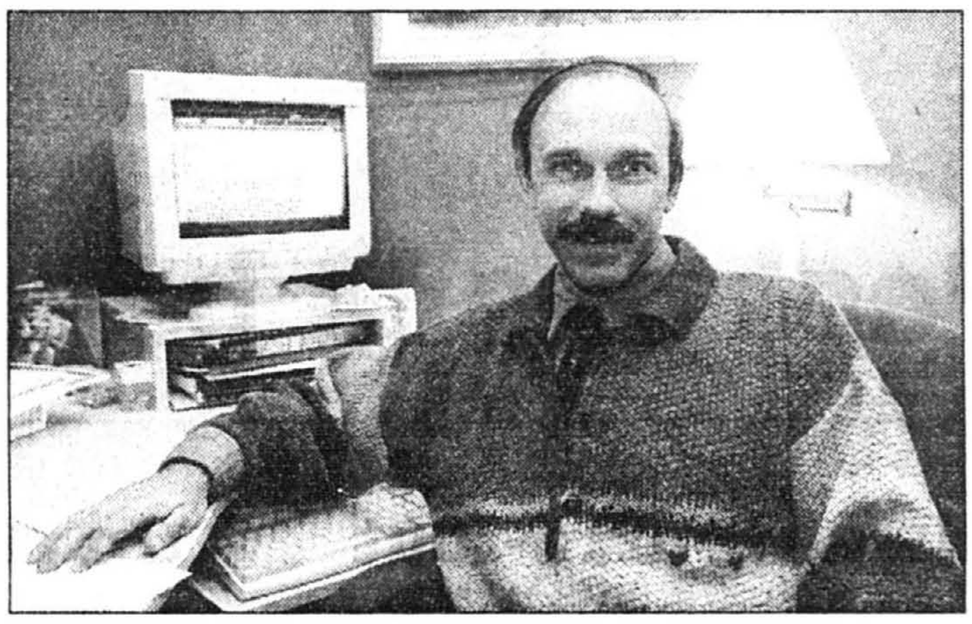


PHOTO REMI LEMÉE, *La Presse*

Jacques Lavoie

Le président de La Gondole explique qu'il n'appartient pas au comité de citoyens de déterminer les responsabilités légales ou morales. « On doit toutefois se rendre compte que Saint-Hubert présente des risques plus grands de refoulement d'égouts lors d'inondations. Il y a eu des dégâts d'eau importants en novembre 96 et en juillet 97. Nous voulons avoir l'assurance que le prochain budget contiendra des mesures préventives. »

Du côté de la Ville, le maire, Michel Latendresse, a souvent répété que le dossier des inondations était une priorité. Le directeur général rencontre cette semaine les représentants de la firme Dessau pour faire le point et déterminer le moment où le rapport sera remis à la Ville.

Des compagnies d'assurances ont déjà avisé plusieurs propriétaires qu'elles devront mettre fin à la clause de protection contre le refoulement d'égout si la Ville ne fait rien pour diminuer les risques.

Mercier

Un recomptage injustifié

Le juge Raymond Boyer, de la Cour du Québec, estime qu'un recomptage judiciaire est injustifié à la suite des dernières élections municipales à Mercier.

« Il ne me semble pas indiqué de mettre en branle le processus d'un nouveau dépouillement judiciaire des votes au poste de maire, explique le juge dans sa décision. La preuve apportée ne soulève pas de faits suffisamment graves pour croire que le déroulement d'un vote démocratique ait été empêché par des supposées irrégularités dont la plupart n'en sont effectivement pas. »

Le juge a rejeté la requête du candidat défait à la mairie, Jean-Denis Groleau, qui sollicitait un recomptage. Quant à Alain Desjardins, qui a obtenu 11 voix de majorité, il a finalement été assermenté comme maire.

Le juge Boyer souligne que les nouvelles dispositions de la Loi sur les élections et les référendums sont plus exigeantes. « Le recomptage n'est pas automatique et il faut des motifs raisonnables pour faire droit à une telle demande. Le nombre de votes rejetés n'est pas même un critère pouvant justifier un nouveau dépouillement », mentionne-t-il.

Une décision qui a soulevé des insatisfactions dans l'équipe de M. Groleau, qui estime qu'une différence de 11 voix sur 3924 justifie un recomptage.



Les bonnes valeurs Birks

✔ De notre collection imposante de figurines Royal Doulton
✔ Exclusivité Birks
✔ Valeur imbattable 318.50 $

Courez la chance de gagner un voyage pour deux à Tahiti ou un pendentif avec perle noire de Tahiti. Détails en magasin.

BIRKS
REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • http://www.birks.com

Et si la semaine prochaine vous ne pouviez plus parler ?

Ou si vous ne pouviez plus marcher? Ou si votre vue s'embrouillait? C'est ça vivre avec la sclérose en plaques, une maladie imprévisible du système nerveux central. Soudainement, elle vous empêche de faire les choses les plus simples. Impossible de prévoir où et quand elle frappera et si cela se reproduira. Mais la recherche va bon train et les services offerts par la Société canadienne de la sclérose en plaques s'améliorent constamment. Vous pouvez nous aider à rétablir le circuit.

1-800-268-7582
Société canadienne de la Sclérose en Plaques

Nikon• Nikon• Nikon• Nikon• Nikon•

Ens. Nikon• Nuvis 60
Appareil compact
Obj. zoom 25-50 mm
Mise au point automatique
Chargement du film de type «Drop In»
Possibilité de 3 formats de tirages
Flash avec réduction des yeux rouges
199,99 $ Incluant film, pile et étui



Ens. Nikon• Nuvis 75 i
• Appareil léger et compact
• Objectif 30-60 mm F4.5-8.5
• 3 formats d'images
299,99 $ incluant film, pile et étui.



Ens. Nikon• F50
• Avec objectif Nikkor 35-80 mm F4-5.6D
• Vitesse 30 sec. à 1/2000e
• Flash automatique intégré TTL
599,99 $ incluant pile, film et courroie



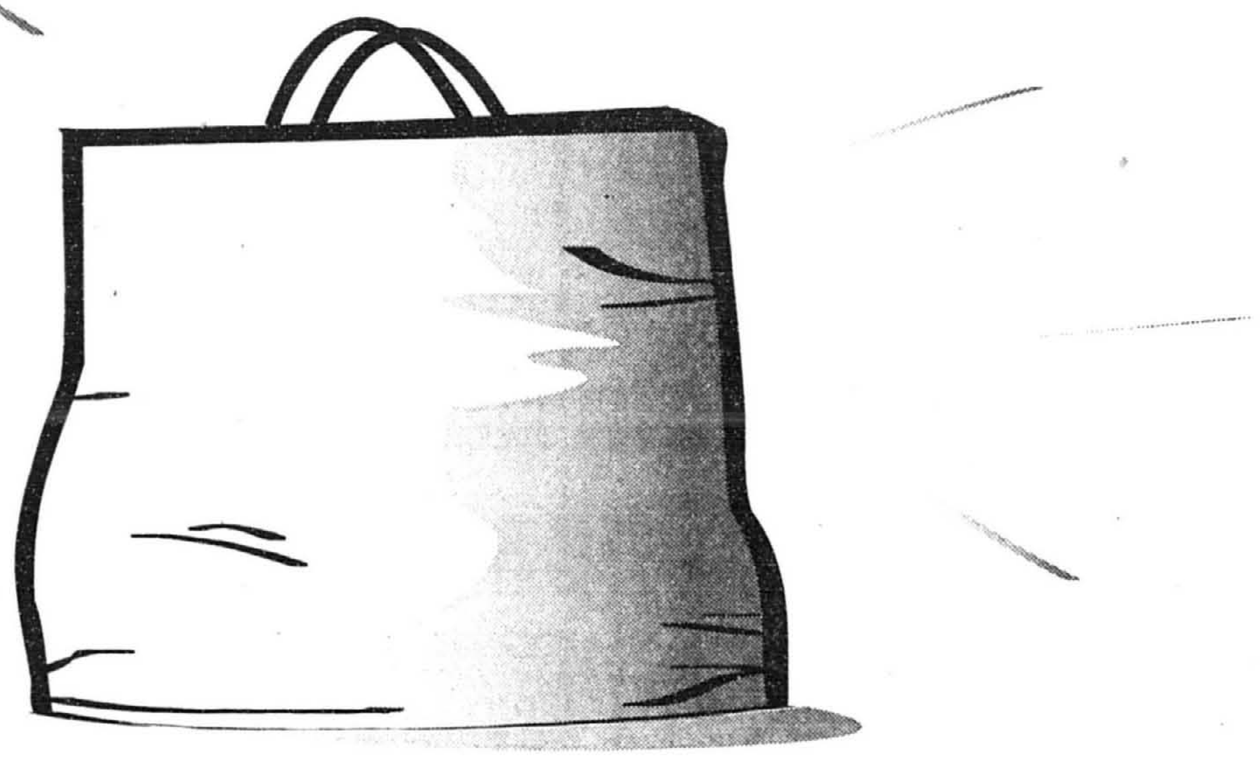


Nikon• Coolpix 300
Appareil photo numérique multimédia
Écran tactile
Enregistrement de la voix
Résolution 640 x 480
Emmagasine jusqu'à 132 images
Incluant piles, câbles, étui, logiciel
999,99 $ •Pour un temps limité, nous incluons l'adapteur «AC»

Jusqu'au 10 décembre 1997
70e 1927-1997
«TOUT POUR LA PHOTO VIDÉO» BEAUBIEN
L.L. LOZEAU LTÉE
6224, rue Saint-Hubert, Montréal
Tél. : (514) 274-6577

Réforme de la Loi sur les intermédiaires de marché

Un organisme fourre-tout



ce n'est pas la bonne solution!

L'organisme fourre-tout

Les intermédiaires en assurance de personnes ne veulent pas d'un organisme fourre-tout pour encadrer leur profession. Un organisme fourre-tout poursuit trop d'objectifs divergents pour protéger adéquatement les consommateurs et assurer le progrès de la profession. Car un organisme fourre-tout va être le champ de bataille entre les différents protagonistes de l'industrie. Il va être le lieu où vont s'affronter les intérêts divergents des compagnies d'assurance, des institutions de dépôts (caisses populaires et banques) et des compagnies d'assurance en vente directe. Les 13 000 intermédiaires en assurance de personnes estiment que le ministère des Finances doit distinguer l'encadrement des intermédiaires de celui des compagnies. Ainsi, le gouvernement pourra responsabiliser les compagnies et maintenir un encadrement rigoureux pour les intermédiaires.

Bref, l'encadrement de la pratique et l'encadrement de la concurrence appartiennent à des genres qui ne se mélangent pas.

Un organisme électif... c'est une question de respect

Les intermédiaires en assurance de personnes ont sérieusement pris en charge l'évolution de leur profession. Ils se conduisent de manière responsable eu égard au mandat que leur confie le gouvernement dans l'encadrement de leur profession. Ils souhaitent toujours continuer d'assumer cette responsabilité avec un organisme d'encadrement élu et indépendant.

Les intermédiaires s'opposent à la prise en charge de leur profession par l'État et à l'idée que les membres du conseil d'administration de l'organisme d'encadrement pourraient être nommés par le ministre. Ils ne veulent pas, non plus, d'un organisme assujetti aux nominations partisanes, aux lobbies politiques de la concurrence et au favoritisme. Cela serait un recul pour le Québec et contraire aux objectifs de protection des consommateurs. Toutefois, l'AIAPQ souhaite la présence de consommateurs nommés par le ministre au conseil d'administration de l'organisme d'encadrement des intermédiaires.

Un poids... une mesure

L'AIAPQ défend le principe des mêmes règles pour tous et l'encadrement de tous les praticiens qui vendent de l'assurance, indépendamment des réseaux de distribution. Depuis quelques années, il y a une véritable prolifération de praticiens qui échappent à toute forme d'encadrement et qui ne sont soumis à aucune règle de responsabilité personnelle, à aucune exigence de formation et à aucun devoir d'information et de protection auprès des consommateurs. L'AIAPQ estime que la révision de la Loi 134 doit conduire à l'encadrement de tous les praticiens au sein d'un organisme de type professionnel.

Il faut améliorer... non pas recommencer

Depuis 1989, le Québec s'est donné une politique d'encadrement des intermédiaires en assurance de personnes. Il s'agit de la Loi 134 qui régit notamment l'accès à la profession, la formation, les règles de pratique et la discipline des praticiens. Il s'agit de l'un des meilleurs encadrements au Canada et cela a contribué au développement de la compétence et de la rigueur dans le domaine de la vente et du conseil en matière d'assurance au Québec. Cette loi est fondée sur la responsabilisation des intermédiaires en les rendant directement responsables de leurs actes auprès des consommateurs. Tous les manquements sont sanctionnés par un comité de discipline indépendant. Les intermédiaires certifiés sont obligatoirement détenteurs d'une assurance responsabilité personnelle et doivent cotiser à un fonds d'indemnisation pour protéger leur clientèle des fautes qu'ils peuvent commettre dans l'exercice de leur fonction. Ils sont encadrés par un organisme à adhésion obligatoire qui veille à la formation continue, à l'inspection professionnelle, à l'application des règles de pratique et à la discipline des membres. **Dans le cadre de la révision de la Loi 134, *l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec* propose des suggestions concrètes pour améliorer l'encadrement des praticiens en assurance de personnes afin que le Québec continue d'être à l'avant-garde dans ce domaine et pour assurer aux Québécois une prestation de services de qualité et une véritable protection.**

ASSOCIATION DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES DU QUÉBEC

13 000
PLANIFICATEURS D'AVENIR

2574877-M

Deux plaintes pour discrimination déposées

À la suite de sa réunion de novembre, la Commission canadienne des droits de la personne a demandé la constitution d'un tribunal pour instruire deux plaintes déposées par des citoyens québécois à l'endroit de leur employeur pour discrimination.

Une résidante de Longueuil, Louise Gingerysty, a déposé une plainte contre la compagnie Via Rail Canada, entre autres pour harcèlement sexuel.

Selon la plaignante, un ex-employé de Via, Michel Oligny, l'a harcelée sexuellement lors d'un voyage en train vers Moncton à l'automne 1995.

« Elle a déclaré que lors d'un voyage d'affaires, M. Oligny est entré dans sa cabine, a verrouillé la porte derrière lui et lui a fait des avances sexuelles », lit-on dans un communiqué émis hier par la Commission canadienne des droits de la personne.

Une seconde plainte a été déposée par un citoyen de Sillery, Kader Lakeb, qui allègue que son employeur, Travaux publics et services gouvernementaux Canada, a fait preuve à son égard de discrimination fondée sur l'origine nationale ou ethnique.

Le fonctionnaire, d'origine algérienne, a indiqué que son employeur a fait des commentaires désobligeants à son endroit, a refusé qu'il réclame des heures supplémentaires et a créé des obstacles à son avancement.

Ce n'est qu'après un long processus, incluant une tentative de médiation, et en estimant avoir assez d'éléments permettant de croire qu'il y a eu matière à discrimination, que la Commission demande la constitution d'un tribunal.

Deux autres cas de discrimination étudiés en novembre seront portés devant les tribunaux dans l'Ouest canadien.

Deux laxatifs à base de dantrone retirés du marché

Presse Canadienne
OTTAWA

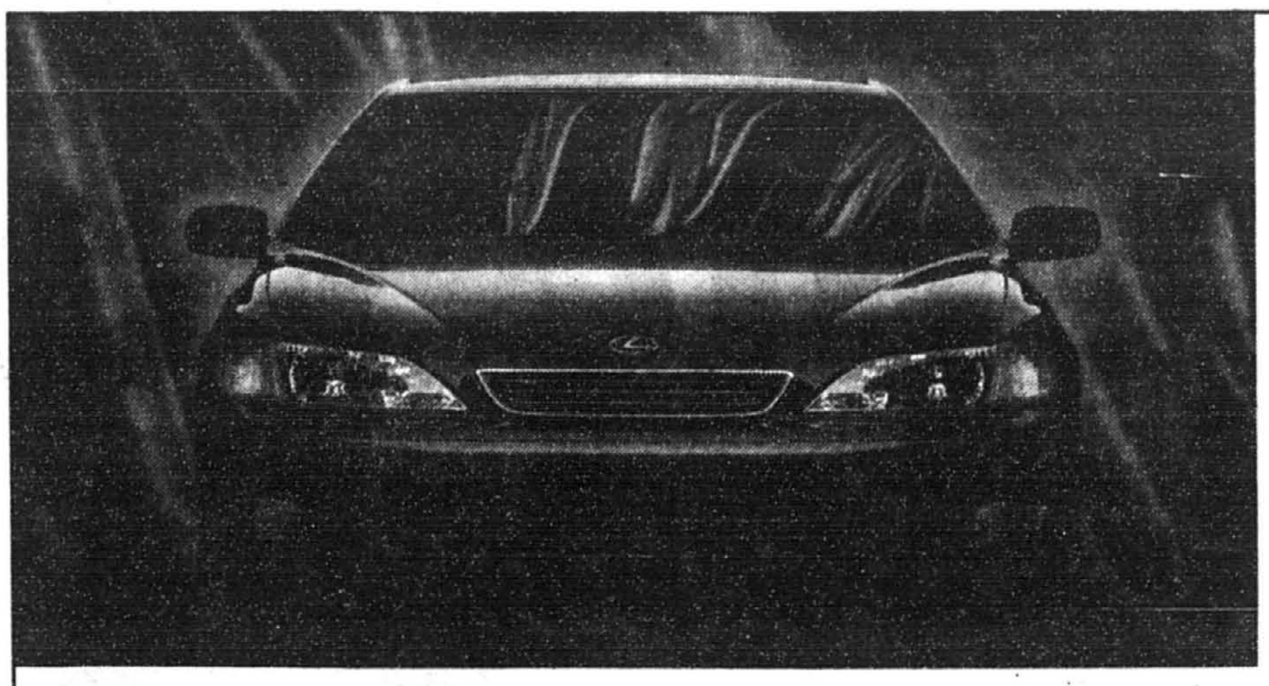
Deux laxatifs ont été retirés du marché, le ministère de la Santé ayant appris que l'ingrédient actif contenu dans ces produits peut endommager les chromosomes et causer le cancer.

Les laxatifs en question sont le Doss, fabriqué par Smith Kline Beecham Pharma, et Regulex D, fabriqué par Whitehall Robins. Tous deux contiennent du dantrone.

Leurs manufacturiers ont volontairement retiré les deux produits du marché, a indiqué Santé Canada dans un communiqué émis hier.

En octobre, le ministère avait ordonné le retrait de laxatifs contenant un autre ingrédient, la phénolphthaléine, jugée responsable de l'apparition de tumeurs chez des rats et des souris.

On conseille aux personnes qui utilisaient des produits contenant du dantrone sur une base régulière de consulter leur médecin pour connaître les traitements de rechange.



Chez Lexus, il n'y a pas que les ingénieurs qui se surpassent. Les comptables aussi.

La Lexus ES 300 1998 offerte à un taux de location de 4,9 %*.

Les ingénieurs de Lexus n'ont pas lésiné pour concevoir la ES 300. Elle signe la route avec grâce et passion. Suspension révolutionnaire s'adaptant aux habitudes de conduite. Habitacle spacieux et silencieux, richement habillé de cuir. Puissant moteur développant 200 chevaux. Remarquable système audio de 195 watts. Féline et fébrile, la ES 300 marie luxe et plaisir de conduire.

Profitez de l'occasion jusqu'au 2 janvier 1998. Avec un taux de location aussi intéressant, elle fera également le bonheur de votre comptable.

LEXUS
À la conquête de la perfection

Taux de location 4,9 %*

En vigueur jusqu'au 2 janvier 1998

Lexus Toyota Gabriel
3333, Côte-de-Liesse, St-Laurent
(514) 748-7777

Spinelli Lexus Toyota
561, boul. St-Joseph, Lachine
(514) 634-7171

Vimont Lexus Toyota
255, boul. St-Martin Est, Laval
(514) 668-2710

2560673

* L'offre de 4.9 % d'intérêt s'applique à la location sur 24 mois d'une Lexus ES 300 1998 neuve auprès de Toyota Crédit Canada, sur approbation de crédit. Livraison avant le 2 janvier 1998. L'offre s'applique aux véhicules en stock chez le concessionnaire seulement. Ne peut être combinée à aucune autre offre. PAIEMENT TYPE : Intérêt : 4.9 % – Échéance : 24 mois – PDSF : 47 250 $ – Valeur au terme : 28 822,50 $ – Acompte : 7 500 $ – Versement : 629.10 $/mois – Limite de kilométrage : 48 000 km. Les frais de transport et de livraison sont compris (800 $). Immatriculation et taxes applicables en sus. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

SEARS
UNE VISITE SPÉCIALE!

Dans l'esprit des jeux grâce à Sears & Timex MD

VENEZ RENCONTRER CES MEMBRES DE L'ÉQUIPE CANADIENNE DE PATINAGE DE VITESSE



NATHALIE LAMBERT
Record du monde des 1500 m
Trois fois médaillée aux Jeux OLYMPIQUES de 1994 et 1992



JONATHAN GOUGOUX
3e toute catégorie - China Challenge de 1997, 1er aux 500 m - U.S. International Cup de 1997



FRANÇOIS DROLET
Médaillé d'argent au relais - championnats du monde de 1997, médaillé d'or au relais - individuel et équipe, aux championnats du monde de 1996

au magasin Sears de Pointe-Claire, le vendredi 28 novembre 1997 de 19h à 20h et au magasin Sears d'Anjou, le samedi 29 nov. 1997, de 15h à 16h. Parrainée par l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur. À l'achat de n'importe quelle montre Ironman MD Timex, vous recevrez un bracelet Ironman de sport en prime.

TIMEX MD

Inclure la prime en cas de retour

SEARS

11514 Copyright 1997, Sears Canada Inc.

2566846

Venez découvrir tous les côtés de Sears

BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

COPIES
VOTRE CENTRE DE SOLUTIONS EN AFFAIRES

LES PRIX LES PLUS BAS, GARANTI !

COPIES EN NOIR ET BLANC
• Pour 2 000 copies ou plus
• 8 1/2 po x 11 po, papier blanc filigrané
• Les prix sont fondés sur le volume total et non les copies originales

À PARTIR DE 2,7¢ CHAC.

COPIES COULEUR
• Pour 1 000 copies ou plus
• 8 1/2 po x 11 po, 24 lb; papier laser blanc

À PARTIR DE 59¢ CHAC.

NOUS UTILISONS UN ÉQUIPEMENT Kodak DE QUALITÉ

▶ BROSSARD (550, boul. Taschereau) ▶ DORVAL (7165, boul. des Sources) ▶ GREENFIELD PARK (3344, boul. Taschereau) ▶ LASALLE (7214, avenue Newman) ▶ LAVAL (1830, boul. le Carbusier / 3085, boul. le Carrefour (carrefour Laval)) ▶ MONTRÉAL (301, St-Antoine ouest (à l'angle de Bleury) / 1035, rue du Marché-Central) ▶ POINTE-CLAIRE (365, boul. Brunswick (derrière Fairview)) ▶ ST-JEAN-SUR-RICHELIEU (1000, boul. du Séminaire) ▶ ST-LAURENT (3600, boul. Côte-Vertu) ▶ ST-LÉONARD (5800, rue Jean-Talon est / 4625, rue Jean-Talon est)

HEURES D'OUVERTURE : LUN. À VEN. 8 h à 21 h SAMEDI 9 h à 17 h DIMANCHE 11 h à 17 h

Bureau en gros est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux

SITE WEB http://www.bureauengros.com

LIVRAISON GRATUITE LE LENDEMAIN
ACHAT MINIMUM DE 10 $ – RÉGION DU MAGASIN SEULEMENT
Téléphone : 1-800-668-8888
Télécopieur : 1-800-867-2260

2572145

CKOI 96,9 FM

PRÈS DE 20000$ EN PRIX

La Presse

GRAND PRIX: DEUX VOYAGES DOUBLES DE 10 JOURS POUR SKIER À BRIDES-LES-BAINS EN SAVOIE AU PIED DES 3 VALLÉES.

VOYAGES Gendron swissair

DU LUNDI AU JEUDI: DES ÉQUIPEMENTS DE SKI ET DE SNOWBOARD GRACIEUSETÉ DE ATOMIC, OXYGEN ET OBERSON.

ATOMIC OXYGEN

LES VENDREDIS: HUIT WEEK-ENDS POUR 2 À TREMBLANT INCLUANT 2 NUITS D'HÉBERGEMENT ET 2 JOURS DE SKI.

TREMBLANT

COUPON DE PARTICIPATION

OBERSON

Concours ouvert aux 18 ans et plus.

Retournez le coupon de participation et écoutez CKOI FM entre 14h et 15h du lundi au jeudi pour participer. Entre le 10 novembre 97 et le 4 décembre 97. Si votre nom est mentionné, vous aurez 30 minutes pour appeler à CKOI et gagner le prix du jour. (Règlements disponibles chez OBERSON, 1355 boul. des Laurentides à Laval).

Quel est le plus important magasin de ski au Québec? Réponse: _____

Nom: _____ Âge: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____ Tél.: _____

Postez à: Ski Mania Oberson, CKOI FM C.P. 96,9 Montréal, Qc H4G 3M1

Ce concours se termine le 7 décembre 1997 à 17h. Reproductions à la main acceptées, photocopies refusées.

2565385

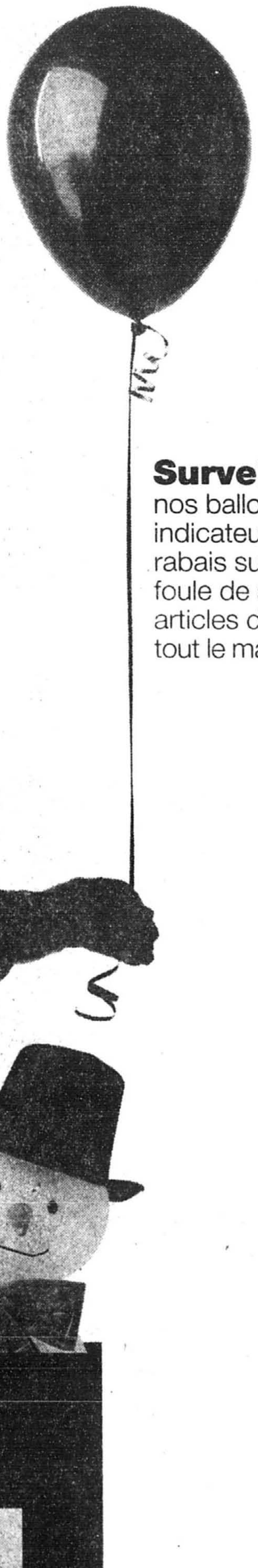
Vente surprise Eaton

Un jour seulement !

Ce jeudi 27 novembre

Jusqu'à 50% de rabais

sur une sélection d'articles partout en magasin



Surveillez nos ballons indicateurs de rabais sur une foule de super articles dans tout le magasin.

Voici un bref aperçu de ce que vous trouverez en magasin

25% à 50% de rabais

- Tous les sacs à main pour femmes

40% de rabais

- Manteaux et vestes pour femmes (sauf London Fog et rayon mode sport)
- Soutiens-gorge et culottes Warner's (sauf modèles garantis en stock)
- Vêtements sport Van Heusen pour hommes (sauf « Player's Golf »)

30% de rabais

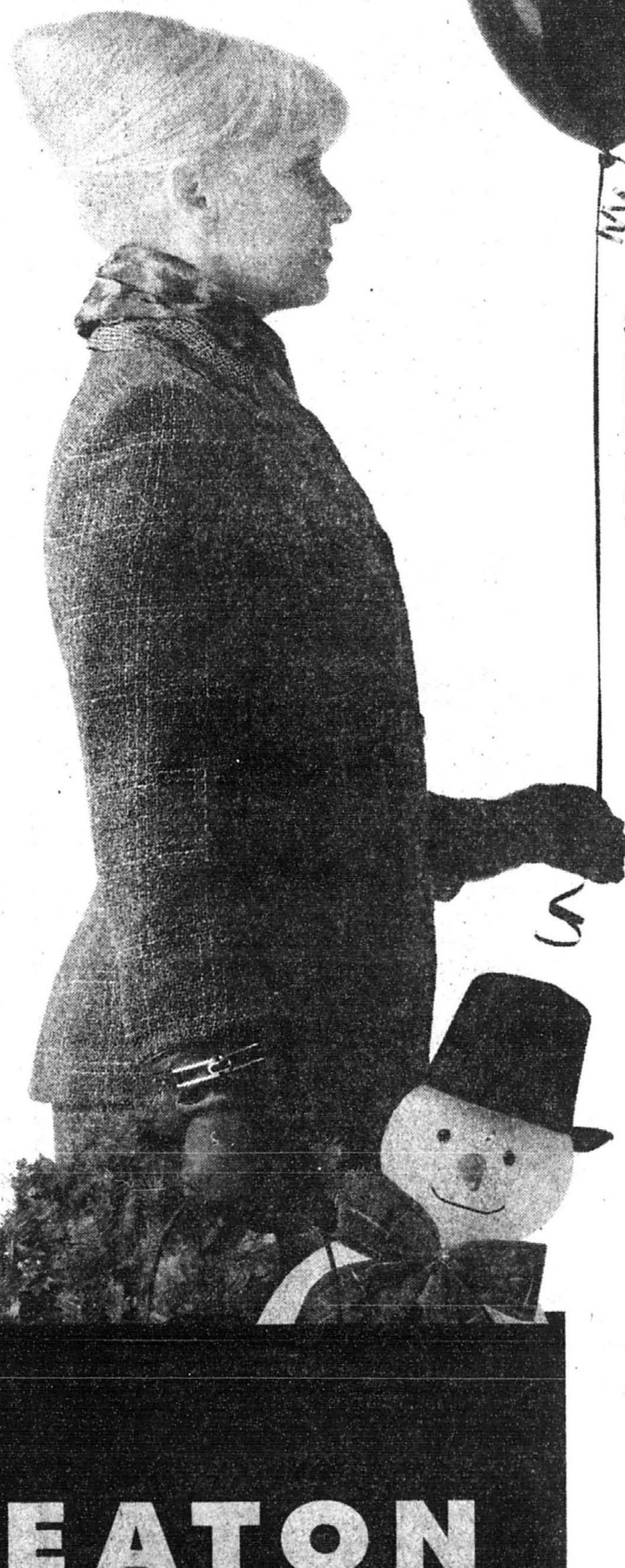
- Tous les ornements floraux, figurines animées, sacs-cadeaux, noeuds et rubans de Noël

25% de rabais

- Sélection de literie (y compris « Pot Pourri », « Malibu », « Opulence », « Vivaldi » et « Anniversary Rose »)
- Draps, taies et accessoires de tons unis Eaton Home
- Tout le linge de table et de cuisine et toute la vaisselle à motifs de Noël

15% de rabais

- Tous les téléviseurs, appareils audio portatifs et caméscopes fins de série et en liquidation (rabais sur le prix d'origine étiqueté)
- Tous les jouets à prix courant



EATON

La magie des Fêtes

Pour faciliter votre magasinage des fêtes, nos magasins sont ouverts jusqu'à 21 h du lundi au vendredi et jusqu'à 17 h samedi et dimanche.

Les rabais s'appliquent aux prix d'origine étiquetés sauf indication contraire. Ces offres ne peuvent être combinées à d'autres offres: Solderie des manufacturiers, magasins-entrepôts, centres de liquidation et notre magasin de Cavendish exclus. Achats en personne seulement.

Nouvelle enquête sur le repaire des Rockers

On prend des mesures pour faire fermer le local de la rue Gilford

GEORGES LAMON

Très préoccupé par la présence du repaire des Rockers, au 2885, rue Gilford, à Montréal, le directeur de la police de la CUM, Jacques Duchesneau, a indiqué que son service était en train de prendre des mesures pour le faire fermer.

Il a confirmé hier à *La Presse* qu'une autre enquête est actuellement en cours sur le nouveau propriétaire qui apparemment vient de se porter acquéreur de l'immeuble. L'enquête vise à obtenir une ordonnance de blocage qui empêcherait le propriétaire des lieux de vendre ou de se départir de son immeuble.

Selon M. Duchesneau, une enquête était déjà entreprise sur l'ancien propriétaire, mais elle a dû être interrompue puisque l'immeuble aurait, semble-t-il, changé de mains et que son service n'avait pas été avisé de ce changement. Il faut donc reprendre toute l'enquête à son début.

Rappelons qu'en octobre 1995, la Ville de Montréal s'était appuyée sur la réglementation municipale pour tenter de faire évincer les Rockers. On avait obligé le propriétaire à apporter des modifications à l'immeuble pour faciliter le travail des pompiers en cas d'incendie.

Du côté de Carcajou, son porte-parole Pierre Giguère, de la GRC, n'a voulu ni confirmer ni infirmer l'annonce du directeur Duchesneau.

Quant au conseiller Robert Côté, lui-même ancien policier de Montréal, il a indiqué que la Ville de Montréal était allée à la limite de sa réglementation.

« C'est à la police maintenant d'agir, a-t-il dit. Ce repaire infâme, où l'on note davantage d'activités depuis un an, représente un sérieux handicap au développement urbain du secteur et soulève bien des appréhensions que je partage avec les citoyens du quartier. »

Par ailleurs, le directeur Duchesneau a confirmé qu'il avait obtenu les effectifs policiers requis pour la bonne marche de son service.

Ainsi 113 nouveaux policiers seront embauchés dans les deux prochaines semaines, et 111 à la fin décembre, tandis que 25 policiers auxiliaires le seront à la mi-janvier et 200 temporaires l'été prochain. L'effectif actuel est de 4157 policiers.

Sautez sur les bonnes occasions

2,9 %* DE TAUX DE CRÉDIT JUSQU'À 48 MOIS



Escort 98

Sur ces modèles 98 en stock :
- Escort
- Escort ZX2
- Taurus
- Sable
- Contour
- Mystique
- Ranger

AVANTAGES LOCATION 24 mois
LE PLAISIR DE CHANGER DE VÉHICULE AUX DEUX ANS
OPTION D'ACHAT À VALEUR GARANTIE
MINIMISEZ VOTRE OBLIGATION FINANCIÈRE

269 $** PAR MOIS
TRANSPORT INCLUS. AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS.

Windstar GL 98



Windstar GL 98 :
- 4 fauteuils Capitaine
- Climatiseur
- Transmission automatique
- 7 passagers
- Jantes en aluminium de 15 po
- Freins ABS aux 4 roues

GROUPE 357B :
- Moteur V6 de 3,8 litres, 200 chevaux
- Volant réglable
- Programmateur de vitesse
- Groupe électrique :
  - Verrouillage des portes
  - Lève-glaces
  - Rétroviseurs
- Glaces unidirectionnelles

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

Mise de fonds ou échange équivalent	Mensualité Location 24 mois
2 995 $	269 $
1 995 $	319 $

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

OFFRES D'UNE DURÉE LIMITÉE

Ford FORD

Vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury

Notre site web : www.acfmq.qc.ca

Ford MERCURY LINCOLN

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS : Obtenez un rabais supplémentaire de 750 $. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

L'offre de taux de crédit s'applique à l'achat des modèles neufs 1998 ci-haut mentionnés en stock. Sujet à l'approbation du crédit. Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Des frais de 0,08 $ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

Bouchard ordonne une enquête

BOUCHARD / *Suite de la page A1*

Selon l'enquête interne effectuée à toute vapeur à Revenu Québec, c'est le cabinet du ministre du Revenu de l'époque qui aurait communiqué avec M. Chevrette pour obtenir... le numéro de téléphone de M. Lebel. « L'enquête révèle qu'aucun contenu ni aucune donnée sur le dossier fiscal du député n'a été communiqué », déclare la sous-ministre Nicole Malo, dans un résumé de l'enquête.

Mais le principal intéressé, Charles Chevrette, déclare, lui, par voie de communiqué, qu'un membre du cabinet l'a appelé et qu'il en a « déduit, sans qu'aucune information sur le dossier ne soit transmise, qu'il pouvait y avoir des problèmes entre ce dernier et Revenu Québec ». Il a alors transmis cette information à André Néron, alors chef de cabinet à l'opposition officielle à Ottawa.

Le numéro du cellulaire

M. Chevrette n'a pas voulu confirmer que Revenu Québec l'aurait appelé pour un numéro de téléphone, mais selon ce que *La Presse* a appris, le député Lebel n'avait pas rappelé après plusieurs des appels placés chez lui par Revenu Québec. Les fonctionnaires chargés du dossier auraient alors demandé au cabinet du Revenu d'obtenir le numéro de cellulaire du député, afin de le joindre plus directement.

En entrevue, André Néron confirme qu'il n'a reçu aucune donnée chiffrée de la part de Charles Chevrette. « Il m'a dit que M. Lebel avait des différends, qu'il était en retard dans ses paiements et qu'il ne répondait pas aux appels. Mais je trouvais insensé que M. Chevrette détienne cette information », a-t-il expliqué. C'est le seul cas de ce genre dont il a eu connaissance, dit-il. « J'ignore si c'était fait fréquemment ou pas. »

Un échange qui «sort de l'ordinaire»

Le premier ministre Bouchard n'était pas en mesure, hier, d'expliquer pourquoi son adjoint, s'il n'y a eu qu'un échange de numéro de téléphone, avait cru bon contacter le bureau de M. Gauthier à Ottawa. « Qu'est-ce qui a été dit à M. Chevrette? Qu'est-ce qu'il a dit à Ottawa? Je l'ignore. Je ne répéterai pas du ouï-dire », s'est défendu M. Bouchard. Mais ce type d'échange « sort de l'ordinaire et n'aurait pas dû arriver », admet-il.

La ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, « s'explique mal » elle aussi, comment les fonctionnaires ont dû avoir recours au bureau du premier ministre pour obtenir un simple numéro de téléphone. « Ça semble invraisemblable », a convenu son attaché de presse, Richard Lacasse.

L'opposition libérale a d'ailleurs fait ses choux gras de l'incident, « à la limite du loufoque », s'est exclamé Daniel Johnson. Exhibant un bottin téléphonique, le député de Chomedey, Thomas Mulcair, a ironisé sur la « vaste recherche » qu'il a fallu aux libéraux pour dénicher le numéro de téléphone du député Lebel. « Pourquoi a-t-il fallu faire trembler les murailles de l'administration publique pour trouver un numéro de téléphone? »

Insatisfaits de la décision du premier ministre de mandater la CAI pour faire la lumière sur cette affaire, les libéraux ont réclamé la tenue d'une enquête totalement publique. En fin de journée, hier, on était encore incapable de dire, à la CAI, si les médias pourraient assister à l'enquête ou si certains témoignages, comme celui du premier ministre, s'effectueraient publiquement.

La ministre du Revenu fera aujourd'hui le point sur les mesures de sécurité en vigueur à son ministère alors que le premier ministre présentera au conseil des ministres, le même jour, un projet de décret qui confiera à la CAI le mandat d'examiner l'efficacité de la sécurité des systèmes informatiques et faire, s'il y a lieu, des propositions pour les améliorer.



EN BREF

Vente du Village olympique

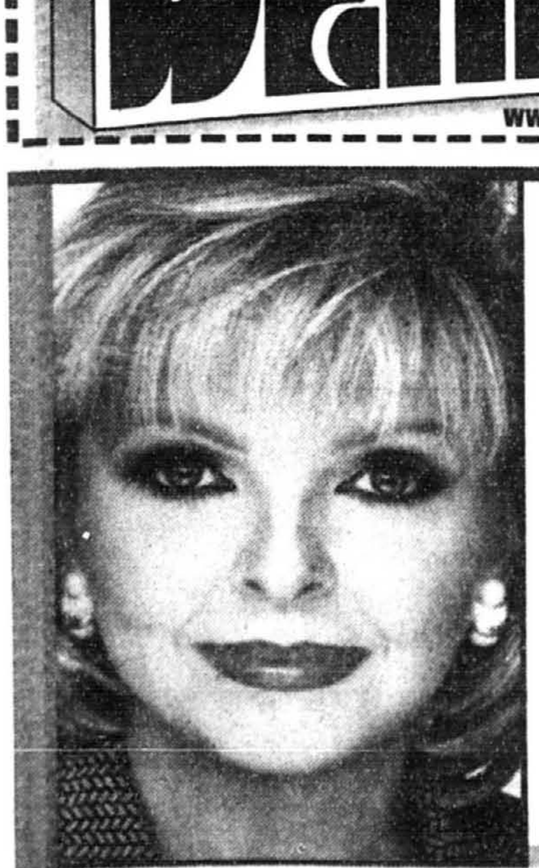
■ La deuxième phase du processus de vente du Village olympique vient d'être complétée. À la suite de l'appel paru dans plusieurs grands quotidiens du Québec et de l'extérieur, 11 propositions initiales ont été déposées auprès du courtier mandaté pour mener les opérations au nom de la Régie des installations olympiques. Les propositions reçues ont été jugées en fonction de l'expérience du proposant, de sa capacité financière à conclure la transaction, de son plan d'affaires et du prix proposé. Ce travail d'analyse amène le comité mis en place pour représenter les intérêts du vendeur à retenir maintenant quatre dossiers pour la troisième phase, qui comprendra notamment une vérification diligente visant la préparation d'une offre finale à être présentée avant le 16 janvier. Dans cette transaction, la direction de la RIO exigera du nouvel acquéreur le maintien de la qualité des services inclus dans le bail des locataires actuels.

Journée du sida

■ Dans le cadre de la Journée internationale du sida, le 1er décembre, les fenêtres de l'ancien magasin Simpson seront transformées par des oeuvres d'art signées par divers artistes peintres. Jusqu'au 30 novembre, par ailleurs, plusieurs boîtes de nuit du centre-ville de Montréal parrainent des événements où seront distribuées des brochures d'information sur le sida. Le 1er décembre également, l'artiste de renommée internationale Amanda Strong donnera un concert permettant de recueillir des dons à l'ancien magasin Simpson. Ces dons sont destinés au Service d'immunodéficience de l'Institut thoracique de Montréal de l'hôpital Royal Victoria.

Téléthon sur les maladies infantiles

■ Une fois de plus, TQS et CFCF12 interrompront leur programmation régulière, les 6 et 7 décembre, pour télédiffuser en provenance du complexe sportif Claude-Robillard et des studios de CFCF le Téléthon de la recherche sur les maladies infantiles 1997. Mireille Deyglun et André Robitaille ont accepté de nouveau d'animer cet événement. Au réseau anglais, l'animation sera confiée à Caroline Van Vlardingen, Sandra Jansen et Leslie Roberts. Depuis vingt ans, les centres de recherche pédiatrique ont bénéficié d'une somme totalisant plus de 28 millions de dollars. Sur la photo, on aperçoit Mireille Deyglun, Manuel Hurtubise, Mitsou, la jeune Karel Jade Dorion, 7 ans, André Robitaille et Véronique Cloutier.


La Tournée
LISE WATIER chez SEARS
Pour célébrer avec vous 25 ans de beauté
À l'occasion du 25e anniversaire de son entreprise, Madame Lise Watier veut fêter les femmes du Québec.
Profitez de cette occasion unique pour venir la rencontrer, accompagnée de son équipe d'artistes maquilleurs:
Le vendredi 28 novembre au magasin Sears du Mail Champlain à Brossard
Au programme : conseils beauté et séances maquillage
Venez revivre 25 ans de beauté en images
L'exposition «Rétrospective Lise Watier» est présentée dès maintenant au magasin Sears du Mail Champlain.
Ne manquez pas notre invitation
" Soupez en beauté avec Lise Watier "
• AU HASARD, 2 GAGNANTES PAR MAGASIN MÉRITERONT UN SOUPER MÉMORABLE D'UNE VALEUR DE 50$ EN COMPAGNIE DE MADAME LISE WATIER.
• DES PANIERS-BEAUTÉ D'UNE VALEUR DE 250$ SERONT ÉGALEMENT TIRÉS PARMI LES COUPONS REÇUS, LE JOUR DE LA VISITE.
Coupon de participation
Nom
Adresse
Ville
Code postal Téléphone
Le règlement complet du concours est disponible en vous adressant à Lise Watier Cosmétiques, à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ou dans les magasins Sears participants.
ARCHAMBAULT
CASINO
FEMME
Aucune obligation d'achat. Pour participer, déposez le coupon dans la boîte prévue à cet effet au comptoir Lise Watier de l'un des magasins Sears participants. Les bulletins doivent être remis au plus tard à midi le mardi 25 novembre pour le tirage des soupers gagnants et au plus tard à 15h le jour de la visite de Lise Watier pour le tirage des paniers-beauté.

Matticks : le gâchis dû à l'incompétence ou bien...

Les exemples de manque de professionnalisme de la SQ ont indigné les commissaires

ÉRIC CLÉMENT

Le troisième jour du témoignage de l'inspecteur Michel Arcand, l'ex-patron de Carcajou à la Sûreté du Québec, devant la commission Poitras, hier, a beaucoup aidé les commissaires, perplexes après les deux premiers jours. Ils n'ont plus le choix qu'entre deux possibilités : ou l'incompétence était généralisée à la SQ durant l'affaire Matticks ou il y a autre chose à découvrir...

Les audiences se succèdent au palais de justice de Montréal et la déception voire l'indignation se lisent sur des visages : si les témoins disent la vérité, comment un corps policier comme la SQ a-t-il pu gâcher un aussi gros dossier que l'affaire Matticks ?

Hier, les exemples du manque de professionnalisme et d'irresponsabilité n'ont pas manqué alors qu'on a disséqué la désastreuse opération contre le clan Matticks, le 25 mai 1994.

Pour Michel Arcand, responsable de cette opération, aucun policier de la SQ n'a pu faire le geste criminel de « planter » des documents car tout est dû à une erreur faite par un policier.

Le commissaire André Perreault a eu beau lui dire que c'est la thèse du « plantage » qui a provoqué la libération des Matticks, qu'elle a été retenue pour accuser quatre policiers en octobre 1995 et qu'un autre officier de la SQ l'a fait sienne dans ce même dossier, il est resté de marbre, lâchant seulement qu'il « s'expliquait mal pourquoi des policiers auraient fait ça ».

Arcand avait demandé à un subalterne d'enquêter sur la présence des documents en litige. Quand le policier est revenu avec l'explication d'une erreur de photocopie, Arcand s'en est contenté et a laissé la procureure de la Couronne, Madeleine Giauque (victime d'une tentative de corruption en juin 1994) mener elle-même son enquête. « On l'avait convaincue », a-t-il dit.

Enquête sur la SQ

Arcand n'a jamais cherché à savoir qui aurait fait l'erreur de photocopie, ce qui a surpris la commission : comment le responsable du Service de répression du banditisme, pour qui attraper les Matticks est un vieil objectif, aurait-il pu accepter une telle erreur sans réagir fermement.

Fait troublant, le 25 mai 1994, aucun policier ne l'a appelé pour lui annoncer la bonne nouvelle, soit la saisie des documents incriminants. Michel Arcand a dit hier qu'il n'en avait pas été étonné, même si la saisie avait été faite chez Gerry Matticks.

La commission a d'ailleurs appris hier qu'il n'y a aucune directive à la SQ sur l'organisation du poste de commandement lors d'opérations de grande envergure, pas même une note pour dire au responsable qu'un registre d'opération est nécessaire afin de laisser une trace de chacun des actes faits.

À propos de ce registre des opérations, Michel Arcand a été flou. Il a d'abord dit qu'il ne l'avait pas demandé. Puis, il a dit que « peut-être quelqu'un en avait (eu) un » mais qu'il ne l'avait pas trouvé après l'avoir cherché. Plus tard, il a dit que « fin 93 ou début 94 », il avait été décidé d'arrêter d'utiliser un registre d'opération... « pour tenter d'être plus efficace ».

Selon lui, c'est aussi à cause d'une erreur que son adjoint Mario Laprise a écrit dans un rapport qu'il avait été chargé des interrogatoires le 25 mai 1994 alors que c'était faux : il était chargé des perquisitions. M. Laprise avait aussi dit aux enquêteurs qu'il n'avait pris aucune note personnelle le jour de la perquisition. Arcand n'a pas été étonné de l'apprendre.

Quand on a demandé à Arcand s'il a été étonné que de nombreux policiers ne se soient plus souvenus de leur rôle dans l'affaire Matticks quand ils furent interrogés, dans la cadre de l'enquête interne, il a répondu que c'était une « réaction globale des employés de la SQ ».

Quand on lui a demandé si ça ne posait pas de problème que les policiers n'aient pas la même heure à leur montre lors d'une opération, il a dit : « 2 ou 3 minutes d'écart, c'est pas grave ».

Son témoignage se poursuit aujourd'hui.



Du 23 au 29 novembre • Une semaine seulement

Joyeuses emplettes et bon d'achat !



GRATUIT !
Recevez un bon d'achat de 20$* pour chaque tranche de 150$ d'achats.

Cette offre est en vigueur uniquement du dimanche 23 novembre au samedi 29 novembre 1997. Les détenteurs de permis, les agences de la SAQ, les succursales de vin en vrac et les personnes de moins de 18 ans ne peuvent profiter de cette offre.

* Bon de 20 $ (taxes comprises), valable du 3 décembre 1997 au 3 janvier 1998.

Société des alcools du Québec

Les goûts, ça se discute.

La modération a bien meilleur goût. Educalcool

SAQ Express | SAQ CLASSIQUE | SAQ SÉLECTION | SAQ Bières